



# CONSEIL MUNICIPAL – PROCÈS VERBAL SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par son maire, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire**.

## Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Poublan, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Deau, M Mangon, Mme Vaccaro, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, M Helaudais, Mme Guillot

## Absents ayant donné leur pouvoir :

M Bessière a donné pouvoir à M Helaudais

## Absent :

M Apoux (en début de séance)  
Mme Vaccaro (en début de séance)

## Secrétaire de séance :

M Apoux

La séance est ouverte.

## DOSSIERS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR

### 1/ DG21\_101 INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur le Maire

### 2/ DG21\_102 COMMISSIONS PERMANENTES. MODIFICATION. ADOPTION

Rapporteur : Monsieur le Maire

### 3/ DG21\_103 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DES 1ER ET 2ND DEGRÉS DE LA COMMUNE. MODIFICATION. DÉCISION

Rapporteur : Monsieur le Maire

### 4/ DG21\_104 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE. MODIFICATION. DÉCISION

Rapporteur : Monsieur le Maire

### 5/ DG21\_105 DÉSIGNATION DES MEMBRES À LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX. MODIFICATION. DÉCISION

Rapporteur : Monsieur le Maire

### 6/ DG21\_106 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ. MODIFICATION. DÉCISION

Rapporteur : Monsieur le Maire

### 7/ DG21\_107 CONTRAT DE CO DÉVELOPPEMENT 2021-2023 ENTRE BORDEAUX MÉTROPOLE

**ET LA VILLE DE SAINT-MÉDARD-EN-JALLES. ADOPTION**

Rapporteur : Monsieur le Maire

**8/ DG21\_108 MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DE LA GIRONDE (SDEEG). ADOPTION**

Rapporteur : Monsieur le Maire

**9/ DG21\_109 CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA GESTION DES BIODÉCHETS ISSUS DE L'ACTIVITÉ PUBLIQUE. DÉCISION. AUTORISATION**

Rapporteur : Cécile Marenzoni

**10/ DG21\_110 SUBVENTION ACQUISITION BROYEUR JARDIN, BOKASHI ET LOMBRI-COMPOSTEUR. DÉCISION**

Rapporteur : Cécile Marenzoni

**11/ DG21\_111 QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE SUR LA COMMUNE DE SAINT-MÉDARD-EN-JALLES - SYNTHÈSE 2020. PORTÉ À CONNAISSANCE**

Rapporteur : Francis Royer

**12/ DG21\_112 CONVENTION SUR LES MODALITÉS DE REVERSEMENT DES FORFAITS POST-STATIONNEMENT A BORDEAUX MÉTROPOLE AU TITRE DE 2020. APPROBATION. AUTORISATION**

Rapporteur : Bernard Cases

**13/ DG21\_113 OCTROI D'UN PRÊT D'HONNEUR ÉTUDIANT. DÉCISION**

Rapporteur : Bernard Cases

**14/ DG21\_114 APUREMENT DU COMPTE 1069. DÉCISION**

Rapporteur : Kevin Roscop

**15/ DG21\_115 EXONÉRATION DE DEUX ANS DE TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES À USAGE D'HABITATION. DÉCISION**

Rapporteur : Bernard Cases

**16/ DG21\_116 EXONÉRATION EXCEPTIONNELLE REDEVANCE ESPACE PUBLIC - LIBRAIRIE NOUVEAU CHAPITRE. DÉCISION**

Rapporteur : Caroline Berbis

**17/ DG21\_117 ACTUALISATION DES TARIFS DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES. ADOPTION**

Rapporteur : Bernard Cases

**18/ DG21\_118 ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS. DÉCISION**

Rapporteur : Bernard Cases

**19/ DG21\_119 DÉPLOIEMENT DU RIFSEEP POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ASSISTANTS SOCIO-ÉDUCATIFS. DÉCISION**

Rapporteur : Bernard Cases

**20/ DG21\_120 MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION POUR LE PERSONNEL MUNICIPAL. DÉCISION**

Rapporteur : Bernard Cases

**21/ DG21\_121 MISE A DISPOSITION D'HÉBERGEMENTS PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE. AUTORISATION**

Rapporteur : Cécile Poublan

**22/ DG21\_122 CONVENTION UNIVERSITÉ DU TEMPS LIBRE. AUTORISATION**

Rapporteur : Cécile Poublan

**23/ DG21\_123 RÈGLEMENT D'OCCUPATION DE LA SALLE DE SPECTACLE GEORGES BRASSENS. APPROBATION**

Rapporteur : Pascale Bru

**24/ DG21\_124 ACQUISITION DE L'ANCIENNE MENUISERIE D'HASTIGNAN - PARCELLE EC166. AUTORISATION**

Rapporteur : Jean-Luc Trichard

**25/ DG21\_125 OPÉRATION GIRONDE HABITAT - 12 A 16 AVENUE MONTAIGNE - SURCHARGE FONCIÈRE. AUTORISATION**

Rapporteur : Jean-Luc Trichard

**26/ DG21\_126 ACQUISITION DE LA PARCELLE ES6 DIRECTEMENT AUPRÈS DE LA SAFER. APPROBATION**

Rapporteur : Jean-Luc Trichard

**27/ DG21\_127 ACQUISITION DE LA PARCELLE HZ37 - PRÉEMPTION SAFER. APPROBATION**

Rapporteur : Jean-Luc Trichard

**28/ DG21\_128 SIGNATURE D'ACTES AUTHENTIQUES DE DROITS DE SERVITUDE. AUTORISATION**

Rapporteur : Claude Joussaume

## 29/ DG21\_129 CONVENTION ENTRE LE PARQUET DE BORDEAUX ET LA MAIRIE DE SAINT-MÉDARD-EN-JALLES À PROPOS DU RAPPEL À L'ORDRE. AUTORISATION

Rapporteur : Monsieur le Maire

### Affaire ajoutée :

## 1/ DG21\_130 MOTION DE SOUTIEN AUX SALARIÉS D'ARIANEGROUP

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le quorum est atteint.

### **Monsieur le Maire**

Mesdames et Messieurs. Bienvenue à toutes et à tous.

J'espère que vous avez passé de bonnes vacances les uns et les autres et que vous avez attaqué cette rentrée dans de bonnes conditions.

Avant toute chose, je voudrais accueillir en votre nom un nouveau conseiller municipal puisque Madame Damisa, pour des raisons familiales, avait souhaité démissionner, c'est donc, dans l'ordre de la liste, Monsieur Nicolas Deau, ici présent, pour ceux qui ne le connaîtraient pas, qui nous rejoint pour son premier Conseil Municipal. Donc, au nom de tout le Conseil, bienvenue Nicolas (Deau) pour cette première séance.

Quelques mots rapides sur l'été.

D'abord, sur notre Centre de vaccination, nous allons progressivement descendre en capacité puisque nous avons atteint plus de 900 vaccinations par jour. Aujourd'hui, évidemment l'essentiel des vaccinations ayant été réalisé, nous allons baisser progressivement et réduire les horaires. C'est l'occasion à nouveau de remercier tous ceux qui ont travaillé dans ce Centre, pour qu'il fonctionne dans de bonnes conditions, puisque nos concitoyens ont adressé de nombreux témoignages de satisfaction sur l'accueil et le professionnalisme dans ce Centre de vaccination.

Je voudrais remercier les services techniques pour les manifestations de l'été et tous les travaux aussi, puisque l'été ne s'arrête pas pour tout le monde. Il y a eu pas mal de travaux cet été, vous avez peut-être pu le voir, beaucoup étaient démarrés précédemment. Nous avons Cérillan, beaucoup de travaux dans les écoles, un million d'euros notamment la cour de Cérillan ; le COSEC suite à l'incendie, d'ailleurs il y a une inauguration samedi, si je ne me trompe pas ; la Gare cycliste qui est achevée ; la salle Georges Brassens. Et puis, il y a eu un incident puisqu'il y a eu un effondrement de chaussée au droit de la Place de la République sur l'arrêt de bus, qui a obligé à reprendre des travaux qui ont été réalisés également cet été.

Merci donc à eux aussi pour leur participation à l'organisation de toutes les manifestations. Merci aux services Culture, Sports, à la DACAJ, à tous ceux qui ont œuvré pour un été avec, je le crois, beaucoup de manifestations et beaucoup de manifestations de qualité, dans le domaine culturel et sportif, le retour d'un certain nombre de dispositifs comme les vacances, le marché des producteurs, le Forum des associations, toute une série de débats qui ont commencé déjà autour de la charte de l'urbanisme notamment, le premier Conseil Citoyen, et donc, un été tout de même bien rempli. Donc, merci beaucoup.

Merci également à tous les personnels des écoles qui ont permis d'assurer une rentrée dans de bonnes conditions et à toute l'équipe de la Ville et à Marie-Dominique Canouet particulièrement.

Voilà pour ces quelques mots rapides.

### **Monsieur Mangon**

Monsieur le Maire.

Je voudrais inhabituellement exprimer une motion d'ordre à la suite de votre propos introductif puisque vous avez brossé un tableau des mois qui viennent de s'écouler en nous parlant des travaux dans les écoles extrêmement utiles, j'en conviens, et d'une autre série d'événements. Mais vous avez souhaité passer sous silence un événement qui me paraît quand même tout à

fait notable et sur lequel nous aurions aimé vous entendre. C'est la question du schéma des mobilités adopté par la Métropole la semaine dernière. Donc, vous me permettez de faire quelques remarques sur ce point pour solliciter votre point de vue et que vous nous exprimiez clairement quel est votre attitude.

**Monsieur le Maire**

Si vous le voulez bien Monsieur Mangon, c'est prévu. C'est à l'occasion du Codev. On va suivre l'ordre du jour si vous le voulez bien, il faut installer Monsieur Nicolas Deau.

**Monsieur Mangon**

Il y a 60 dossiers dans le Codev.

**Monsieur le Maire**

On va suivre l'ordre du jour si vous le voulez bien, il faut installer Monsieur Nicolas Deau...

**Monsieur Mangon**

Monsieur le Maire, Monsieur le Maire...

**Monsieur le Maire**

... parce que si Monsieur Nicolas Deau n'est pas installé, il ne peut pas voter, ce qui est donc un petit peu embêtant.

**Monsieur Mangon**

Alors oui mais je souhaiterais qu'après son installation vous me donniez la parole sur ce sujet.

**Monsieur le Maire**

Donc on va faire cela et l'on reviendra au Codev et Monsieur Cases s'exprimera. Si vous le voulez bien pour gagner du temps...

**Monsieur Mangon**

Non, non, Monsieur le Maire, je vous demande ...

**Monsieur le Maire**

Je vous ai répondu.

**Monsieur Mangon**

Non, non, vous ne m'avez pas répondu. Je n'ai pas posé ma question, vous fuyez ce débat. Je trouve absolument anormal, il y a 60 dossiers

**Monsieur le Maire**

Non, il n'y a pas de problème, il arrive dans deux minutes. Si vous avez la courtoisie d'accueillir Monsieur Nicolas Deau, nous allons y venir.

**Monsieur Mangon**

Monsieur le Maire, je vous propose et je vous sollicite sur ce point, que vous puissiez bien sûr installer Monsieur Deau et qu'après nous ayons la possibilité d'avoir cet échange sur ce point là. Il y a 60 dossiers au Codev, ce n'est pas l'un des 60 qui va être traité en deux minutes etc, cela mérite un débat. Si vous fuyez le débat, cela sera encore pire...

**Monsieur le Maire**

Non, il n'y a aucun problème, je prends les sujets les uns après les autres et il faut installer Monsieur Deau.

**Monsieur Mangon**

Vous me confirmez donc qu'après l'installation de Monsieur Deau, nous aurons cet échange.

**Monsieur le Maire**

Nous aurons un échange ensuite effectivement puisque c'est la délibération suivante sur le Codev.

**Monsieur Mangon**

Non ce n'est pas la délibération suivante, elle est bien après.

**Monsieur le Maire**

Je vous dirais quelques mots sur la mobilité, vous y répondrez comme vous l'avez fait à la Métropole ainsi que ce matin dans Sud-Ouest donc ne vous inquiétez pas, tout va bien.

**Monsieur Mangon**

Il n'y a pas d'inquiétude de ma part mais je voudrais que vous évitiez de fuir ce débat puisque...

**Monsieur le Maire**

Non, il n'y a aucun problème.

**Monsieur Mangon**

Donc, vous ne le fuyez pas, si vous ne le fuyez pas, quel est votre problème ?

**Monsieur le Maire**

On est en train de parler des travaux de l'été etc et vous me parlez du ...., alors excusez-moi, donc laissez les choses venir, il n'y a pas de problème.

**Monsieur Mangon**

Laissez les choses venir mais Monsieur le Maire vous me parlez d'un tas de chose et vous fuyez ce débat qui est essentiel.

**Monsieur le Maire**

On va passer au point prévu à l'ordre du jour, je vous remercie, donc, Nicolas Deau qui nous rejoint.

Nous allons passer à la délibération n° 1 qui est l'installation d'un Conseiller Municipal. Pardon ? Ne vous inquiétez pas, on va juste prendre calmement le Conseil et dérouler et vous allez avoir tout loisir de dire tout ce que vous souhaitez mais je souhaite que l'on soit au complet pour commencer nos débats si cela ne vous ennuie pas, parce que pour l'instant Monsieur Deau n'a pas été installé, donc c'est quand même regrettable de lancer des débats avant que nous soyons au complet dans ce Conseil Municipal.

**Monsieur Morisset**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, chers internautes.

Effectivement, je crois qu'il y a des situations qui sont des fois assez déstabilisantes. J'entends aussi qu'il y a, sur Bordeaux et sur Saint-Médard-en-Jalles, une forte demande aujourd'hui pour la liberté. La liberté, je pense que cela fait partie aussi des règles républicaines, des valeurs républicaines, et, je trouve, qu'aujourd'hui, omettre dans votre introduction cet événement majeur que la plupart des français aujourd'hui font tous les samedis pour essayer de demander plus de liberté, je pense que c'est quand même notable. L'été a été quand même assez diversifié je crois que c'est bien aussi de le noter parce qu'en conséquence, il y a quand même énormément de gens qui meurent aujourd'hui par rapport à tout ce qui se passe en Europe et suite à ces vaccinations. Merci à vous de tenir compte de cela et, ensuite, avant l'introduction de Monsieur Deau, il me semble qu'il faut quand même valider les PV.

**Monsieur le Maire**

Si les uns et les autres vous essayez de maîtriser votre expression on va pouvoir prendre les choses dans le bon ordre, si vous le voulez bien, mais effectivement j'ai fait une introduction assez brève pour rappeler quelques événements de l'été. Si, après, il faut ouvrir tous les sujets à la fois, on ne s'en sort plus. On va donc essayer de tenir l'ordre du jour et la délibération n° 1. Madame Picard aussi, on ne va pas y arriver.

**Madame Picard**

Je vais être très rapide Monsieur le Maire. Tout simplement, je voudrais que nous ayons une pensée pour le caporal-chef Maxime Blasco, puisqu'il y a un hommage national qui lui a été rendu aujourd'hui, de façon à avoir une pensée pour tous les militaires qui s'engagent pour notre liberté. Merci.

**Monsieur le Maire**

Très bien. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire** propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 29 juin 2021.

Il nous faut donc approuver le procès verbal de la séance précédente. Évidemment Monsieur Nicolas Deau ne participe pas au vote sur ce point.

**Monsieur Morisset**

Merci Monsieur le Maire.

J'ai quelques observations, page 396 du document qui nous a été envoyé, au paragraphe 2, il a été noté « demand steam », c'est le mainstream, je parlais de mainstream, c'est le principe des médias de façon générale. Merci à vous.

**Monsieur le Maire**

C'est noté. Nous allons corriger cela.

**Procès-verbal de la séance du 29 juin 2021. Adoption**

**Adopté à l'Unanimité**

**Monsieur le Maire** invite l'assemblée à faire part des observations à propos des décisions municipales et des arrêtés municipaux.

**Monsieur le Maire** passe à l'ordre du jour.

**Monsieur le Maire** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

La première délibération consiste à accueillir Nicolas Deau, conformément aux dispositions du code électoral. J'imagine qu'il n'y a pas d'opposition sur ce point. Nous prenons acte.

Je vous propose pour gagner du temps et passer au débat qui vous passionne, peut-être d'adopter les délibérations suivantes qui nomment Monsieur Nicolas Deau dans les différentes instances représentatives, les commissions etc, vous avez jusqu'à la délibération n° 6 si cela vous convient.

**DG21\_101 INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

A la suite de la démission de Madame Sophie Damisa, Conseillère Municipale, Monsieur Nicolas Deau est devenu Conseiller Municipal de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles, compte tenu de sa position sur la liste « Demain Saint-Médard-en-Jalles avec Vous », ceci conformément aux dispositions de l'article L.270 du Code électoral.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Prend acte de cette information.

**Monsieur Morisset**

Je préférerais qu'on les fasse indépendamment, toutes à la suite, on peut les enchaîner mais

qu'il y ait des votes différents, merci.

### **Monsieur le Maire**

D'accord. Monsieur Deau va dire les traditionnels mots lorsqu'un nouveau conseiller nous rejoint.

### **Monsieur Deau**

Bonsoir.

Je ne vous cache pas que l'émotion est forte ce soir. C'est avec enthousiasme que je rejoins un groupe majoritaire réuni autour d'un pacte de gouvernance respecté et uni autour de valeurs communes et plus globalement une équipe municipale qui a à cœur de mettre son énergie et ses compétences au service des Saint-Médardaises et des Saint-Médardais.

J'observe et participe activement à la vie de notre Commune et j'ai souhaité me lancer dans cette aventure municipale sur les bases d'un engagement citoyen en ayant pour motivation principale la volonté d'appliquer une politique basée sur des valeurs de respect, de solidarité et de savoir-être, en plaçant la participation citoyenne au cœur des prises de décisions. J'ai pleinement conscience de l'engagement que cela implique et des attentes des habitantes et des habitants sur la mise en œuvre de la démocratie participative.

Dans un monde marqué par l'individualisme, la perte de solidarité, la course aux profits au dépend des plus démunis, l'urgence climatique et plus globalement le bafouement de la démocratie par certains de nos représentants, je suis persuadé que c'est localement que nous pouvons commencer à changer notre mode de fonctionnement pour un monde meilleur. Je reconnais et assume le côté ambitieux et utopiste mais je ne peux que constater qu'après un peu plus d'un an de mandature, de nombreux changements sont réalisés ou amorcés dans la Ville de Saint-Médard-en-Jalles.

Aujourd'hui, je saute dans le grand bain de cette aventure municipale mais je suis confiant car je sais que je peux compter sur mes collègues élus, sur des services municipaux compétents et impliqués et surtout sur les habitantes et sur des habitants de Saint-Médard-en-Jalles qui savent mieux que quiconque ce qu'ils souhaitent pour leur Ville.

Je poursuivrai le travail commencé par Sophie Damisa sur le handicap et initierai avec plaisir la délégation liée au tourisme. Merci.

### **Monsieur le Maire**

Très bien, merci Nicolas (Deau) pour ces propos.

**Pour information du Conseil Municipal**

**Monsieur le Maire** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

### **DG21\_102 COMMISSIONS PERMANENTES. MODIFICATION. ADOPTION**

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération DG20\_115 du Conseil Municipal en date du 30 septembre 2020 portant création et composition des commissions municipales permanentes.

Vu la délibération DG21\_068 du Conseil Municipal en date du 29 juin 2021 portant modification de la composition des commissions permanentes.

Considérant la nécessité que chaque conseiller municipal doit déterminer formellement son choix pour une ou deux commissions.

Considérant l'installation de Monsieur Nicolas Deau suite à la démission de Madame Sophie Damisa en tant que Conseillère Municipale.

Considérant la demande de Monsieur Nicolas Deau de participer aux commissions « Commune citoyenne » et « Commune solidaire ».

La composition des commissions permanentes est modifiée comme suit :

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Adopte la nouvelle composition de chacune des commissions dans les conditions suivantes :

<p>Commission « Commune citoyenne » Participation citoyenne et vie démocratique, Vie associative - Jeunesse et sports, Culture et grands événements, Vie des quartiers.</p>	
Président	Le Maire
Vice-président	Bruno Cristofoli
Membres	
Pascale Bru	Frédéric Capouillez
Karine Guérin	François Grémy
Françoise Fize	Patrice Claverie
Juliette Feytout	Pascal Tartary
Caroline Berbis	Marc Morisset
Mélanie Laplace	Nicolas Deau
Gaëlle Martin	Jean-Claude Acquaviva
Patricia Guillot	Antoine Augé
Vanessa Vaccaro-Dumas	
Marie-Odile Picard	
<p>Commission « Commune au quotidien » Urbanisme – transports et forêts, Entretien et valorisation des équipements - Services Techniques, Économie - emploi et ESS, Sécurité et tranquillité publique.</p>	
Président	Le Maire
Vice-président	Jean-Luc Trichard
Membres	
Caroline Berbis	Claude Jousaume
Dahbia Rigaud	Stephen Apoux
Pascale Bru	Francis Royer
Cécile Marenzoni	Kevin Roscop
Cécile Poublan	Marc Morisset
Karine Guérin	Eric Mallein
Françoise Fize	Jean-Claude Acquaviva
Patricia Guillot	Serge Helaudais
Marie-Odile Picard	Jacques Mangon
<p>Commission « Commune solidaire » Action sociale – CCAS, Éducation parentalité et petite enfance, Santé et logement, Égalité et lutte contre les discriminations.</p>	
Président	Le Maire
Vice-président	Cécile Poublan
Membres	
Francis Royer	Marie-Dominique Canouet
Patrick Croizet	Véronique Durand
Patrice Claverie	Dahbia Rigaud
Bernard Cases	Sophie Ersin
François Grémy	Emily Pomi
Eric Mallein	Hakima Courrèges
Nicolas Deau	Vanessa Vaccaro-Dumas
Stéphane Bessière	
Serge Helaudais	
<p>Commission « Commune responsable » Transition écologie et enjeux environnementaux, Finances – personnel.</p>	
Président	Le Maire
Vice-président	Cécile Marenzoni
Membres	
Bernard Cases	Gaëlle Martin
Pascal Tartary	Emily Pomi



Kevin Roscop	Sophie Ersin
Jean-Luc Trichard	Véronique Durand
Claude Joussaume	Juliette Feytout
Bruno Cristofoli	Marie-Dominique Canouet
Frédéric Capouillez	Hakima Courrèges
Antoine Augé	
Stéphane Bessière	
Jacques Mangon	

Adopté à l'Unanimité

Monsieur le Maire rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

**DG21\_103 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DES 1ER ET 2ND DEGRÉS DE LA COMMUNE. MODIFICATION. DÉCISION**

Vu la délibération DG21\_023 du Conseil Municipal en date du 3 février 2021 portant modification de la désignation des représentants de la commune auprès des établissements scolaires des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés de la commune.

Considérant la démission de Madame Sophie Damisa, Conseillère Municipale, il convient de procéder à son remplacement en qualité de membre titulaire au sein des écoles élémentaires d'Hastignan et de Magudas.

Dans ces conditions,

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Adopte la nouvelle désignation des membres pour le représenter au sein des établissements scolaires des 1er et 2nd degrés telle que suit :

COLLÈGE FRANÇOIS MAURIAC	Titulaires Suppléant	Mme Karine Guérin M. Patrice Claverie Mme Françoise Fize
COLLÈGE D'HASTIGNAN	Titulaire Suppléant	Mme Dahbia Rigaud M. Éric Mallein
LYCÉE PROFESSIONNEL JEHAN DUPERIER	Titulaire Suppléant	Mme Véronique Durand M. Patrice Claverie
ECOLE MATERNELLE MONTAIGNE - (CENTRE)	Titulaire Suppléant	Mme Pascale Bru M. Frédéric Capouillez
ECOLE MATERNELLE VILLAGEXPO	Titulaire Suppléant	Mme Caroline Berbis M. Patrice Claverie
ECOLE MATERNELLE SANS SOUCI - (HASTIGNAN)	Titulaire Suppléant	M. Pascal Tartary Mme Sophie Ersin
ECOLE MATERNELLE LA GARENNE	Titulaire Suppléant	Mme Sophie Ersin Mme Juliette Feytout-Perez
ECOLE MATERNELLE DE MAGUDAS	Titulaire Suppléant	Mme Françoise Fize M. Stephen Apoux
ECOLE MATERNELLE DE CORBIAC	Titulaire Suppléant	Mme Gaëlle Martin M. Claude Joussaume
ECOLE ELEMENTAIRE MONTAIGNE - (CENTRE)	Titulaire Suppléant	M. Frédéric Capouillez Mme Karine Guérin
ECOLE ELEMENTAIRE PIERRE ET MAIA CARRIE - (MAGUDAS)	Titulaire Suppléant	Mme Dahbia Rigaud M. Nicolas Deau

ECOLE ELEMENTAIRE CERILLAN	Titulaire Suppléant	Mme Juliette Feytout-Perez Mme Pascale Bru
ECOLE ELEMENTAIRE DE LA GARENNE	Titulaire Suppléant	M. Francis Royer M. Pascal Tartary
ECOLE ELEMENTAIRE D'HASTIGNAN	Titulaire Suppléant	M. Bruno Cristofoli M. Nicolas Deau
ECOLE ELEMENTAIRE DE CORBIAC	Titulaire Suppléant	M. Claude Joussaume Mme Gaëlle Martin
ECOLE ELEMENTAIRE DE GAJAC	Titulaire Suppléant	M. Patrice Claverie Mme Caroline Berbis

**Adopté à 28 Pour 9 Abstention**

**Monsieur le Maire** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

**DG21\_104 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE. MODIFICATION. DÉCISION**

Vu les articles R. 123-8, R. 123-10 et R. 123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Vu la délibération DG20\_049 du Conseil Municipal, en date du 18 juillet 2020, portant désignation des représentants au Centre Communal d'Action Sociale.

Considérant la démission de Madame Sophie Damisa, Conseillère Municipale, il convient de procéder à son remplacement en qualité de représentante au sein du Conseil d'administration du CCAS.

Sur proposition de l'ensemble des conseillers municipaux et du Maire,

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Approuve la désignation de Madame Sophie Ersin en qualité de représentant.

Adopte, pour représenter la commune, la nouvelle composition du Conseil d'administration du CCAS :

- Mme Cécile Poublan
- M. Patrice Claverie
- Mme Françoise Fize
- M. Francis Royer
- Mme Émilie Pomi
- Mme Sophie Ersin
- M. Jacques Mangon
- M. Stéphane Bessière

**Adopté à l'Unanimité**

**Monsieur le Maire** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

**DG21\_105 DÉSIGNATION DES MEMBRES À LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX. MODIFICATION. DÉCISION**

En vertu de l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission est présidée par le Maire ou son représentant et comprend des membres de

l'assemblée délibérante désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante.

Vu la délibération DG20\_142 du Conseil Municipal du 4 novembre 2020, portant modification de la désignation des membres à la commission consultative des services publics locaux.

Considérant la démission de Madame Sophie Damisa, Conseillère Municipale, il convient de procéder à son remplacement en qualité de représentante suppléante au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la commune.

Sur proposition de l'ensemble des conseillers municipaux et du Maire,

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Approuve la désignation de Monsieur Nicolas Deau en qualité de représentant suppléant.

Adopte la nouvelle composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la commune :

Monsieur le Maire, Président de droit	Représentant du Maire
M. Stéphane Delpeyrat	M. Jean-Luc Trichard
Titulaires	Suppléants
M. Bernard Cases	M. Francis Royer
M. Kévin Roscop	M. François Grémy
M. Pascal Tartary	M. Bruno Cristofoli
Mme Juliette Feytout-Perez	M. Nicolas Deau
Mme Vanessa Vaccaro	Mme Hakima Courrèges

Désigne Monsieur ou Madame Président(e) de l'Association sportive de Saint-Médard-en-Jalles (ASSM) et de l'association Gestes et Expressions en qualité de représentants des associations.

**Adopté à l'Unanimité**

**Monsieur le Maire** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

#### **DG21\_106 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ. MODIFICATION. DÉCISION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (articles L. 2143-2 et L. 2143-3 relatifs à la composition de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées composée de représentants de la commune, des associations de personnes handicapées et d'usagers et de représentants des bailleurs sociaux et du logement privé).

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Vu la délibération DG21\_069 du Conseil Municipal du 29 juin 2021, portant modification de la désignation des représentants à la commission communale pour l'accessibilité.

Considérant que le Maire préside cette commission et arrête la liste des membres des différents collèges. La mise en place de cette commission doit également être menée dans l'esprit de l'article L. 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui stipule que la durée des mandats des membres d'un comité consultatif ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Considérant la nécessité de modifier la délibération DG21\_069 du Conseil Municipal du 29 juin 2021, portant modification de la désignation des représentants à la commission communale pour l'accessibilité, suite à la démission de Madame Sophie Damisa, Conseillère Municipale.

#### **COLLÈGE DES ÉLUS**

Le Maire ou son 1<sup>er</sup> adjoint

M. Jean-Luc Trichard

M. Éric Mallein

Un Conseiller de l'opposition  
COLLÈGE DES ASSOCIATIONS  
APF  
APAJH  
AFM  
COLLÈGE DES USAGERS

M. Francis Royer  
M. Claude Joussaume  
Mme Françoise Fize  
M. Nicolas Deau  
M. Jean-Claude Acquaviva  
  
M. Joël Pluchon  
Mme Virginie Pepin  
Mme Marie-Christine Ouillade

Mme Jessica Inacio  
Mme Célia Coué  
Mme Nadia Mannes-Himi  
Mme Maryse Blanchard  
M. Fabien Lucbert

COLLÈGE DES PROFESSIONNELS

Aquitanis  
Coligny (CDC Habitat Social)  
Commerçant  
Commerçant

Mme Lynda Baylaucq  
Mme Émilie Degrugillier  
Mme Jessica Bodin (Au Jardin d'Alice)  
Mme Naima Leurs (Leclerc)

COLLÈGE DES CONSEILLERS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS

Directeur Général des Services  
Directrice des Politiques sociales et de la solidarité  
Directeur des Services Techniques  
Responsable stratégie patrimoniale et fluides  
Réfèrent accessibilité du pôle Technique et opérationnel  
Directeur de la Transition Écologique et du Développement Durable

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Décide de procéder à la désignation des représentants à la commission comme proposée ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**Adopté à l'Unanimité**

**Affaire ajoutée :**

**Monsieur le Maire** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes. Il y a un certain nombre d'événements qui touchent aujourd'hui notre Commune, certains positivement, on va y revenir sans doute, d'autres qui sont un petit peu délicats. J'ai souhaité, après avoir rencontré et la direction d'ArianeGroup et les organisations syndicales, que nous

adoptions un vœu. Je pense que ce vœu vous a été envoyé par mail, normalement, s'il n'y a pas d'erreur, et qu'il vous a été remis sur table, il y a quelques instants. Ce vœu est simple, on connaît tous l'importance d'ArianeGroup, de ses partenaires industriels, sous-traitants, pour notre Ville. ArianeGroup a annoncé un plan de suppression d'emplois, évidemment qui n'est pas spécifique à notre territoire mais qui va l'impacter. La Direction d'Ariane, comme les syndicats que j'ai eu le plaisir de rencontrer hier, nous indique qu'il y aura un impact d'à peu près 200 emplois entre les sites du Haillan et de Saint-Médard-en-Jalles notamment. Certes, il ne s'agit pas de licenciements, il s'agit de non remplacement mais c'est quand même un signal. C'était l'occasion de manifester, je crois, à la fois notre solidarité envers les salariés d'ArianeGroup mais aussi d'interpeller les pouvoirs publics, nationaux et européens, sur une stratégie spatiale qui, aujourd'hui, place le groupe Ariane dans une situation difficile.

Je ne serai pas long mais en quelques mots quand l'Europe consacre péniblement 500 millions d'euros par an au spatial, les américains c'est dix fois plus, donc c'est 5 milliards. Ils assument un modèle économique qui permet à SpaceX de venir sur les marchés après avoir, par la commande publique, assuré l'équilibre économique de l'entreprise, et puis, surtout, ils développent une entreprise avec ce modèle, qui ne se contente pas simplement de lancements mais qui exploite ensuite les données et les données numériques qui vont faire l'économie de demain. Si nous ratons ce virage, ce sera non seulement catastrophique évidemment pour la société Ariane mais plus globalement pour notre économie. On ne peut pas à la fois dire que l'économie de demain, c'est le digital, c'est le numérique, c'est les objets connectés etc et laisser partir finalement notre économie aux mains des Etats-Unis.

Donc, je crois que, là-dessus, et la Direction de l'entreprise et les organisations syndicales sont assez d'accords d'ailleurs sur le constat et nous ont demandé donc de faire part aux autorités notamment françaises, puisque la France va assurer prochainement la Présidence du Conseil Européen, d'agir fortement pour ne pas rater, après avoir raté la première révolution numérique vers la Silicon Valley, que nous rations la seconde à l'échelle européenne. C'est un enjeu économique mais c'est aussi un enjeu de souveraineté, Défense, Sécurité, etc, que nous connaissons. Cela nous a paru essentiel de répondre à l'attente des salariés de la Direction d'Ariane, en vous soumettant cette motion d'ores et déjà parce que c'est pour notre Ville un enjeu, vous le comprenez bien, tout à fait majeur.

### **DG21\_130 MOTION DE SOUTIEN AUX SALARIÉS D'ARIANEGROUP**

ArianeGroup a annoncé devoir procéder à la suppression de 600 postes en France et en Allemagne d'ici la fin de 2022, mettant en avant pour justifier cette réduction d'effectifs une perte de compétitivité face à la concurrence internationale. Sur le territoire national, ce sont près de 200 postes qui pourraient être supprimés. Les sites du groupe sur notre commune ainsi que sur la commune du Haillan seront durement impactés par cette annonce, qui va toucher plusieurs dizaines de familles.

La mise en œuvre d'un plan social n'est pourtant pas la seule solution aux difficultés conjoncturelles que rencontre le groupe sur le marché international. La réalité est qu'ArianeGroup est victime d'une distorsion de concurrence. A titre illustratif : alors que les Etats-Unis accordent quelques sept milliards d'euros de commandes publiques à Space-X, le gouvernement français et l'Union Européenne assurent un volume de commande à ArianeGroup de seulement 300 millions d'euros. La faiblesse de l'engagement des pouvoirs publics aux côtés du constructeur européen explique à elle seule les difficultés actuelles du groupe. Là où outre-Atlantique, le modèle économique est assuré par le gouvernement américain, le constructeur européen doit lui assurer seul son équilibre économique.

Au-delà de la prise en compte de cette distorsion de concurrence, le soutien à la filière spatiale européenne est un enjeu géopolitique et stratégique majeur ainsi qu'enjeu de souveraineté et de sécurité. Cet enjeu concerne également celui du marché et du traitement des données recueillies traités par les satellites.

Au final, ce qui se joue aujourd'hui, à travers l'annonce de cette réduction d'effectifs, est bel et bien la pérennité de ce fleuron industriel européen que représente ArianeGroup et la capacité de l'Union Européenne à garantir son indépendance dans le domaine spatial mais également dans celui du traitement des données satellitaires.

Dans ce contexte, les élus de Saint-Médard-en-Jalles assurent les salariés et les salariées du groupe de leur soutien et de leur solidarité et demandent au gouvernement de tout faire pour

garantir à ArianeGroup les conditions de sa viabilité économique, en particulier par des commandes publiques. Ils demandent par ailleurs qu'à l'occasion de la présidence française du Conseil Européen, le projet spatial européen soit relancé au bénéfice des entreprises européennes.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Adopte la motion de soutien aux salariés d'ArianeGroup.

### **Monsieur Mangon**

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Tout d'abord, nous voterons cette motion dont le texte est équilibré, nous dit des choses qui sont tout à fait exactes et que vous partageons complètement à savoir que la tiédeur, même si elle s'est améliorée, notamment après la douzième conférence européenne sur l'espace, du soutien européen en général à la politique spatiale, quand on sait, vous l'avez dit, tout le monde le sait et le voit, c'est un enjeu capital pour l'avenir, l'avenir industriel, l'avenir stratégique des uns et des autres, l'autonomie de décisions. Bref, je ne vais pas redire en d'autres termes ce que vous avez dit mais c'est évident. Donc, il est effectivement tout à fait urgent, j'avais eu l'occasion de le faire lorsque le Président de la République était venu, il y a quelques années, lors d'un débat, en lui posant cette question-là d'ailleurs, mais il faut le faire dans toutes les tribunes que l'on a pour amener les autorités nationales et européennes à prendre conscience que nous ne sommes pas à la maille du soutien étatique nécessaire. Pour autant, il faut être conscient aussi, et je pense que nous sommes nombreux à l'être ici, que cette insuffisance du soutien étatique et européen n'est pas la seule explication, n'est pas le seul fossé que nous devons combler. Il y a aussi d'autres fossés, qui est d'abord l'arrivée et les conditions nécessaires et suffisantes pour l'arrivée importante de capitaux privés dans une économie qui est très capitaliste, dans une recherche et développement qui est très capitaliste, avec des enjeux considérables. Il est vrai que l'on entend encore parfois des concitoyens considérer que c'est superfétatoire, c'est une méconnaissance, puisque tout ce qui vient de cette recherche d'extrême pointe bénéficie à toute la société entière et que, donc, il faut aller vers là. Il ne s'agit donc pas de le mettre dans cette motion, vous avez eu raison de vous limiter au soutien national, dans nos discussions surtout, n'entretenons pas l'idée qu'un seul surcroît du soutien national suffira. C'est le sens du SpaceHub au niveau local mais, plus globalement, il faut que le secteur privé et les moyens de la recherche et du développement explosent, se multiplient et que l'on quitte un peu le modèle qui devient une spécificité européenne c'est-à-dire un modèle sous influence prédominante de l'État et qui est donc un modèle lourd, pas assez agile, pas assez innovant et qui est trop lent.

En tout cas, nous voterons cette motion, en ayant en tête à la fois les salariés parce que 200 personnes sur deux villes, ce n'est quand même pas rien, les salariés qui vont être concernés directement par cette évolution-là, les enjeux considérables pour nous et pour la Métropole vis-à-vis d'ArianeGroup, et puis, bien sûr, l'intérêt national et européen, de développer une industrie spatiale puissante et notre foi dans nos capacités parce que nous avons quand même des ingénieurs tout à fait exceptionnels qui ne demandent qu'à libérer leur talent.

### **Monsieur Morisset**

Monsieur le Maire, chers collègues et chers internautes.

Je voterai contre cette délibération. D'abord, elle n'apporte pas de solution concrète pour la transition énergétique, sur les emplois de demain, je pense que des ingénieurs auront de grandes capacités à inventer des nouveaux concepts pour faire justement autre chose que développer des fusées qui, à chaque lancement, font de millions de tonnes, enfin des milliers de tonnes mais cela veut dire que c'est énorme au niveau de l'impact de ce que cela représente dans l'atmosphère. A la fois, on ne regarde pas tout ce qu'il faut pour fabriquer toutes ces fusées, pour les acheminer, pour les recycler aussi, il faut aussi penser à tout cela.

Je vois bien au contraire et j'aurai bien vu plutôt une motion qui propose justement cette transition intelligente, qui me semble intelligente du moins, qui est de travailler justement sur demander au gouvernement de plutôt créer une société créatrice, plus créatrice encore, avec un revenu de base à 1 600 €, qui permettrait au contraire à chaque personne de faire une transition douce entre ces emplois et l'avenir de l'humanité, parce que l'on est quand même sur

un effondrement majeur de toutes les ressources, ne serait ce que les métaux rares, entre autres, et les métaux rares, on sait bien que, dans les fusées, il y en a besoin. Donc, il faut vraiment au contraire anticiper toute cette notion plutôt de coopération avec ce qu'il doit se faire de mieux entre le vivant et l'existant.

Aujourd'hui, on voit bien que, quand on voit l'Overshoot Day, chaque année il gagne 3, 4, 5 jours. La France, elle, impacte encore plus fortement par rapport au monde ses ressources, donc elle est plutôt située dès le mois de mai, début mai, elle est déjà en train de faire vivre à crédit la totalité de l'humanité si tout le monde vivait comme les français et les françaises.

Je pense qu'il faut reprendre un peu de la hauteur par rapport à tous ces schémas, toutes ces habitudes de pensées, que les emplois, il n'y a que cela à sauver. Je crois au contraire, j'ai entendu Monsieur le Maire dire qu'ils n'étaient pas remplacés, dans la délibération il y a écrit peut-être supprimés, j'entends plutôt que derrière, si l'on avait mis en place quelque chose justement de transition, avec un revenu de base, peut-être que la plupart des salariés commenceraient à penser que s'ils étaient avec un petit revenu pour vivre dignement, cela leur permettrait de faire une activité tierce. On le voit bien aujourd'hui au niveau des sondages, quand on interroge, au niveau européen, la totalité des gens qui sont prêts à changer de métier avec un revenu de base, c'est 60% qui le garderaient mais qui le changeraient éventuellement ou qu'ils le feraient à mi-temps. Donc, cela veut dire que c'est vraiment quelque chose qui émanciperait la société et là, aujourd'hui, en fait, on est sur les vieux schémas, le monde d'avant.

#### **Monsieur le Maire**

D'accord, c'est noté. On ne va pas se lancer dans un débat, on connaît les positions qui sont les vôtres. Je vais vous dire quand même que, sur le changement climatique, sans la recherche scientifique, cela va être compliqué, quand même, de s'en sortir.

#### **Madame Picard**

Deux petites remarques toutes simples Monsieur le Maire.

Tout d'abord, un regret de n'avoir reçu cette délibération qu'à 17H alors que beaucoup d'entre nous travaillent, cette motion pardon, il y a marqué délibération.

Et juste une petite remarque de forme, je ne pense pas que l'écriture inclusive soit acceptée dans les documents officiels, je pense, une fois encore, dans le dernier paragraphe les salariées é-e-s du Groupe, c'est un petit irritant chez moi. Merci Monsieur le Maire.

#### **Monsieur le Maire**

C'est noté. On va modifier en ce sens parce qu'en effet, à ce jour, la jurisprudence interdit l'utilisation de cette écriture. Donc, on mettra donc salariés é-s, salariées é-e-s. C'est noté.

**Adopté à 36 Pour 1 Contre**

Arrivée de Madame Vanessa Vaccaro et de Monsieur Stephen Apoux.

#### **Monsieur le Maire**

On en vient au contrat de co-développement. Effectivement, nous avons eu un Conseil Métropolitain consacré aux mobilités, qui était extrêmement intéressant. D'ailleurs, on a vu émerger une nouvelle stratégie métropolitaine, que l'on peut apprécier différemment sans doute mais qui met un investissement considérable sur les infrastructures, contrairement à ce qui a pu peut-être dit, ici et là, puisque le budget augmente très sensiblement par rapport à la mandature précédente, même si je suis prudent avec les chiffres là-dessus puisqu'il s'agit pour l'instant de prévisions en face d'un réalisé donc c'est toujours un petit peu facile de dire que l'on va doubler les investissements, nous verrons bien à la fin. En tout cas, au point de vue budgétaire, l'effort est là. Il vise l'ensemble des mobilités.

Il y avait des débats autour d'un RER métropolitain depuis fort longtemps. Nous y allons et nous lançons, d'ores et déjà, et des travaux et des études, en fonction de l'état des réseaux et

des gares, pour que ce RER métropolitain puisse voir le jour rapidement. Il y aura un premier cadencement prévu dès 2023, en partenariat évidemment avec la Région et SNCF mobilités et SNCF réseaux et gares pour ce qui est des travaux, des gares et de la billettique. C'est un travail considérable qui devrait, en tout cas il faut l'espérer pour nos concitoyens, offrir un mode de transports rapidement et qui soit efficace pour l'ensemble de la Métropole. C'est un point majeur de ce schéma de mobilité.

L'autre, c'est de prendre en considération les mobilités dites actives ou douces désormais, que sont la marche et le vélo, avec un effort sans précédent, qui est accompli. Je crois que là-dessus peut-être que nous nous retrouverons les uns et les autres. Les bus évidemment classiques, il y a une DSP qui est en discussion. Et puis, le tramway où, effectivement, il y a eu débat puisque deux communes ne sont plus dans le schéma de mobilité souhaité, ne voient plus inscrit leur possible tram dans ce schéma, et je le regrette pour les collègues concernés à Parempuyre comme à Gradignan. Nous, nous restons dans ce schéma mais on y reviendra.

C'est donc l'ensemble des mobilités qui sont traitées avec également la volonté d'aller vite, d'aller vite pourquoi ? Parce que la solution l'exige et que les modes de mobilité ne mettent pas le même temps à se déployer, avec un réseau, que l'on a appelé un temps TramBus, un autre BHNS, maintenant Bus Express, à la limite « qu'importe le flacon pourvu qu'on ait l'ivresse », l'essentiel c'est que ce soit des bus en sites propres qui soient rapides et qui soient confortables, comme cela été fait à Pau, à Nantes, et dans bien d'autres villes. Il y a donc un réseau important, qui est également annoncé et financé.

S'agissant de Saint-Médard-en-Jalles, c'est une stratégie plus globale, qui sort de la réflexion sur un seul mode de transport parce que je ne crois pas qu'en matière de transports il y ait de solution miracle, que tel équipement ou tel autre serait la solution. D'ailleurs, on le voit bien, s'il y a à nouveau des débats sur les mobilités et sur les difficultés de la Métropole, c'est bien la preuve que telle ou telle solution n'est pas forcément en capacité, à elle seule, de résoudre tous les problèmes et je crois que nos concitoyens le savent parfaitement.

Donc, pour Saint-Médard-en-Jalles, la situation est la suivante, et je m'en félicite, c'est que cette stratégie se déploie aussi sur notre territoire à l'exception hélas, mais j'aurai l'occasion d'y revenir plus tard, pas aujourd'hui mais il faut engager une réflexion là-dessus, du RER métropolitain puisque nous avions autrefois trois gares, je crois, à Saint-Médard et, aujourd'hui, il n'y en a plus et donc il faut voir comment nous pouvons nous intégrer également dans cette réflexion sur le RER métropolitain.

Le Bus à Haut Niveau de Services ou le Bus Express, les travaux ont commencé, c'est Centre de Saint-Médard - Gare Saint-Jean en 45 minutes. C'est un mode de transport efficace, écologique, électrique, c'était d'ailleurs à la demande, je crois, d'Alain Juppé, que l'on était passé à ce type d'énergie, avec une fin des travaux en 2023 et une mise en service début 2024 puisqu'il y a toujours un temps, vous le savez, d'essais de ligne, etc, de mise en service d'un réseau, pour des raisons techniques, ce sera donc à la fin du premier trimestre 2024, nous l'espérons. Je me réjouis que la justice ait enfin clôt ce débat puisque nous devrions quasiment voir arriver ce bus, ce trimestre ou celui d'après, s'il n'y avait pas eu des péripéties judiciaires tout à fait fâcheuses et surtout parfaitement inutiles et infondées.

Ce sont aussi les réseaux cyclables à haut niveau de services, qui ont été passés de RCHNS à REVe, qui vont faire deux pistes pour boucler la Commune d'une certaine façon. Quand on regarde une carte, l'une, Bordeaux-Lacanau puis Corbiac vers le centre-ville et, l'autre, sur l'OIM Aéroparc et donc tout cela est extrêmement important.

Des bus nouveaux puisqu'il y aura pour la première fois une circulaire bus pour desservir les deux OIM c'est-à-dire entre notre OIM et Inno campus Pessac, cela sera également en sites propres en grande partie puisque la rocade a été aménagée en ce sens, ce qui permettra également de desservir Pessac Alouette et l'université, ce qui est une attente forte, je crois, de beaucoup d'habitants de Saint-Médard-en-Jalles. Nous connaissons les témoignages sur les difficultés d'accès aux campus.

Il y aura la DSP mais ça c'est un autre sujet.

Et le tramway, il est inscrit au schéma de mobilité. Il n'y a donc pas de difficulté avec cela. Nous



aurions pu disparaître comme d'autres et d'ailleurs d'autres ont demandé, je pense au Maire de Gradignan, et je le comprends, que la même solution qui était appliquée à Saint-Médard lui soit appliquée à lui-même, cela veut dire que ce n'était pas une si mauvaise solution que j'ai pu entendre ou lire ce matin.

Effectivement, il nous faut un tracé raccourci, pourquoi un tracé raccourci ? D'abord, parce qu'il nous faut avoir le souci, je pense, les uns et les autres, des deniers publics et que je comprends que l'investissement métropolitain ait ses limites aussi, notamment que son endettement sur le sujet des transports ne puisse pas atteindre des sommets illimités, même si nous l'aimerions tous les uns et les autres. Mais surtout parce que, et c'est là qu'il y aura débat, sans doute, dans quelques instants, soit on proclame qu'il suffit de voter les uns et les autres n'importe quel tram, quelque soit son bilan, quelque soit son tracé, etc, en ce disant c'est réglé, soit on constate qu'il y a quand même une deuxième étape, qui est parfois plus difficile, qui est celle des tribunaux et notamment des tribunaux administratifs puisque nous le savons, je crois que je ne l'ai pas inventé malheureusement, j'aimerais bien que cela ne soit pas le cas, l'association TransCub et d'autres ont, d'ores et déjà, annoncé que, dans cette affaire, il y aurait des recours. Nous savons donc bien comment cela finira, c'est-à-dire devant un tribunal, qui examinera le bilan économique, écologique, les impacts environnementaux, la VAN comme on dit, c'est-à-dire le bilan socio-économique.

Notre tracé raccourci permet de faire passer la VAN de 8 millions à 19 millions d'euros, ce qui est quand même non négligeable et qui devrait nous permettre, en tout cas, nous en sommes persuadés avec le Président de la Métropole qui s'est clairement engagé sur ce point, de voir arriver le tram à Saint-Médard. Nous pensions à la Métropole au début que cela pouvait se faire dans la mesure où c'était le même tracé sans une nouvelle enquête. Malheureusement, ce n'est pas le cas. Il y aura donc une concertation pour modifier le terminus simplement, non pas sur l'ensemble du tracé, qui lui reste validé bien entendu, mais sur un terminus différent, c'est-à-dire qu'il ne sera pas derrière le Carré des Jalles, qui était cette petite portion qui en terme de rapport kilomètres et coût, que ce soit économique ou environnemental, était le plus compliqué et qui demandait aussi des expropriations, ce qui n'est pas le cas du reste du tracé.

Donc, nous, nous sommes satisfaits, vigilants bien entendu, vigilants pourquoi ? Parce que l'histoire a montré que sur ces affaires-là, il fallait travailler plutôt que promettre et donc, nous, nous travaillons. Il y a un schéma de mobilité qui répond à beaucoup des préoccupations des Saint-Médardais et des Saint-Médardaises sur les transports parce qu'il est cohérent, parce qu'il est complet, parce qu'il prend en compte l'ensemble des mobilités, et pas seulement une, et je conclus là-dessus. On oublie souvent quelque chose dans le débat sur les mobilités, c'est la voiture, qui reste qu'en même aujourd'hui un moyen de déplacement, cela ne vous a pas échappé, très utilisé. Et, de ce point de vue, inscrire l'amélioration de la 1215, voir son doublement demain avec un transport en commun, en site propre, entre Cantinolle et Picot, c'est quand même un élément essentiel comme sont essentiels un certain nombre de travaux, mais qui eux ne sont pas dans le schéma de mobilité mais dans le Codev. Je pense, par exemple, à tout le secteur de l'OIM Aéroparc.

Je veux donc dire ma satisfaction et dire aussi que je suis fier de faire partie d'une majorité, qui a adopté la tarification solidaire des transports, qui permet aujourd'hui aux plus modestes de nos concitoyens de bénéficier d'une gratuité pour ceux qui ont les revenus les plus faibles et, par ailleurs, d'une tarification très progressive sur les autres.

### **Monsieur Mangon**

Monsieur le Maire.

Merci de cette prise de parole que l'on aurait souhaité un petit peu plus précoce. Pour autant, c'est une prise de parole qui, à mon sens, laisse passer peu de lumière, enfin, je vais tenter de vous expliquer pourquoi et comment. D'abord, je voudrais que l'on rappelle un peu de quoi l'on parle. Je ne parlerai pas du schéma global des mobilités, je vais me contenter de rester focalisé sur Saint-Médard. Je voudrais que l'on rappelle de quoi l'on parle. On parle de quoi ? On parle d'une situation, qui est une situation, non pas comme vous le dites souvent d'ailleurs, pour toujours un peu noyer le poisson, ancienne autour du tramway, mais d'une situation récente, puisque jusqu'en 2014, je le rappelle, il n'était pas question de tramway à Saint-Médard, il n'était pas dans le schéma. Il n'était pas prévu puisque l'équipe précédente, qui

avait précédée celle élue en 2014, et à laquelle plusieurs de vos adjoints imminents appartenaient, n'avaient pas voulu cette solution donc rien n'était prévu. Nous avons, en 2014, fait inscrire l'étude puis nous avons inscrite la liaison de Saint-Médard-en-Jalles en tramway au SDODN, puis nous l'avons voté en 2016, nous avons clos la concertation en 2018 et, enfin, définitivement voté le tracé en janvier 2020, enfin le tracé et tout ce qui faisait suite, puisque l'on a ouvert la question de la DUP, c'est ce qui a été voté. Une inscription de 80 millions à l'époque, qui a été portée même à 90 millions, figurait au budget, figurait d'ailleurs encore au budget cette année, au budget, que nous avons voté, que vous avez voté, pour Saint-Médard-en-Jalles. Le calendrier, qui était retenu, était que les travaux d'aménagements devaient commencer en 2021 et se terminer fin 2024, avec livraison du tramway fin 2024.

C'est la situation dont vous avez héritée en 2020 et où en sommes-nous aujourd'hui ? Aujourd'hui, cette situation, je le précise, n'était pas une situation d'obsession sur un mode de transport puisque parallèlement nous avons soutenu un autre mode qui était le BHNS, le BHNS et le tramway étaient complémentaires. Oui, nous l'avons voté et nous l'avons défendu, vous pouvez regarder toutes nos déclarations pendant six ans. Ce n'est pas nous qui l'avons ralenti, c'est les tribunaux. Donc, ces deux modes étaient complémentaires et non pas concurrents et les deux modes devaient aboutir pratiquement la même année, à quelques mois près, pour une desserte globale de Saint-Médard-en-Jalles.

Aujourd'hui, ce que vous avancez, alors vous avancez certes un petit peu plus masqué que vous ne l'avez fait, quand je dis vous je parle de la majorité métropolitaine, pour Gradignan ou Parempuyre, Parempuyre est là pour faire un équilibre, le dossier était depuis le début pas très crédible. Vous avancez plus masqué puisque au lieu de dire que vous supprimez directement, vous dites, quelque chose qui est quand même assez étonnant « non, non, on ne le supprime pas », je rappelle 2024 arrivée du tram à Saint-Médard, c'est ce qui était prévu, pas le début des travaux, vous dites « non, alors on va le repousser après le BHNS », donc au-delà de 2024, donc on aurait même pu penser que c'était plutôt 2025, mais, non, pas 2025, on va encore le repousser plus loin, on va réfléchir à partir de 2027 et on va voir si le projet donc évolué répond à tous les critères que l'on a posés et, éventuellement, on décidera de le lancer ou pas en 2029. On sait que, je le disais précédemment, il y a trois ans de travaux pour le faire arriver, cela veut dire 2032. Bref, vous nous expliquez que ce projet est vivant, que vous vous félicitez de son maintien en ayant comme solution à nous présenter, non pas sa disparition, enfin sa disparition c'est un secret de polichinelle mais son maintien avec un léger retard de huit ans, huit ans. Mais huit ans, cela ne fragilise pas votre satisfaction, puisque vous venez de nous exprimer que vous êtes très content de ce qui s'est passé, de cet arbitrage qui sert la Commune et qui vraiment va dans le bon sens. C'est vrai que l'on est pas à huit ans près, qu'est ce que c'est que huit ans dans une vie ? Finalement, ce n'est pas grand chose et, notamment, dans une vie de personne du cadran nord-ouest, qui passe 1H30 pour aller sur le campus, qui est régulièrement bloqué dans les embouteillages croissants que la Ville connaît maintenant un peu à toute heure et sur tous les axes. Qu'est-ce que c'est pour quelqu'un qui est dépendant des transports en commun, qui n'en a pas ici, de bon niveau, à Saint-Médard et à qui l'on va proposer comme seule solution le BHNS, qui est une avancée, mais une avancée qui est absolument engluée dans la circulation générale aux heures de pointe et qui donc aura ses limites. Donc, vous nous racontez cette belle histoire mais concrètement, on peut le dire entre nous, le tramway à Saint-Médard, en tout cas avec votre majorité, est bel et bien mort et ne verra jamais le jour quoique vous puissiez nous en raconter.

### **Monsieur le Maire**

C'est de votre responsabilité d'affaiblir le dossier. Vous avez voté contre le tram à la Métropole.

### **Monsieur Mangon**

Je ne vous ai pas interrompu, écoutez-moi, comme je vous ai écouté, religieusement, vous verrez, cela vous fera du bien.

Ce que vous nous proposez, c'est donc, au mieux, en considérant qu'il faut vous croire sur parole et que vraiment 8 ans ce n'est rien, c'est au mieux huit ans de retard pour un tracé raccourci comme vous venez de dire, c'est le terme que vous avez employé.

Je dis que tout cela est dramatique. Nous sommes dans le cadran nord-ouest, ce cadran nord-ouest est le parent pauvre des déplacements sur l'agglomération depuis maintenant 20 ans.

Je rappelle que les schémas de transports lourds, les modes de transports lourds ont commencé à être développés avec l'arrivée d'Alain Juppé en 95 et concrètement en 2000 sur le territoire. C'était donc il y a très longtemps maintenant, il y a 40 ans, pardon, il y a plus de 20 ans et nous n'avons toujours rien ici.

Je rappelle qu'en 2006, alors que Pierre Brana, ancien maire d'Eysines, présidait la commission de transports à la Métropole, une réflexion était engagée et elle prévoyait une desserte nécessaire pour le cadran nord-ouest avec une fourche, l'une qui allait vers le nord côté Eysines et l'autre vers le sud en passant par à la fois Caudéran et en allant vers nous.

En 2008, il a finalement été voté une délibération, 2008 c'était il y a longtemps, qui faisait fi de l'une des deux branches, la plus chargée, celle dont le trafic était le plus important, pour garder celle d'Eysines qui était la plus soutenue par les maires de cet axe, alors qu'ici il y avait deux maires, le Maire du Haillan et le Maire de Saint-Médard, qui ne soutenaient absolument pas l'arrivée du tramway. C'est la réalité et la raison pour laquelle on a abandonné la branche sud.

Ensuite, il a fallu attendre 2020 pour que la ligne D aboutisse à Eysines. Il a surtout fallu attendre 2014 pour que nous imposions la reconnaissance d'un besoin de desserte du cadran nord-ouest. Et tout cela vous l'avez rayé d'un trait de plume.

Pourquoi c'est dramatique pour le cadran nord-ouest ? Ce sont des choses que vous savez, d'ailleurs vous l'avez dit tout à l'heure.

Premièrement, nous n'avons aucune perspective, même à 10 ans, d'avoir un autre mode de transport lourd, en particulier le RER métropolitain, puisque nous ne sommes pas desservis en terme de gares et de rails. La Commune n'est pas desservie et n'est sur aucun des schémas, dont je rappelle qu'ils n'aboutiront pas avant 2027 ou 2032 suivant l'axe sur lequel on est. Donc, nous ne sommes pas dans le RER métropolitain, pas de transport lourd pour nous. Notre cadran nord-ouest est celui qui voit le plus grand développement du trafic et, en particulier, du trafic automobile, plus 10% pour nous alors qu'ailleurs, sur la Métropole, il reflue. Pour cause, nous n'avons pas de transports en commun efficaces et dignes de ce nom.

Nous avons une démographie qui est soutenue. Nous avons des entreprises qui attirent des populations. Nous sommes un axe de transit touristique pour les plages du Médoc. Donc, tout cela fait que notre territoire est un territoire sous forte pression de mobilité. Les besoins de mobilité pour tous, que nous soyons Saint-Médardais ou autres, augmentent. C'est une autre donnée de base vérifiée, statistique connue de tous. Et, malgré tout cela, ce que l'on nous propose, alors que nous avons péniblement réussi à arracher une desserte satisfaisante, c'est de nous amputer du tramway, de nous amputer du tramway. Vous pouvez dire tout ce que vous voulez mais on nous ampute du tramway au minimum pour 8 ans, enfin, on ne peut pas dire autre chose. C'est dramatique parce que cela veut vraiment dire que c'est un contresens en terme de transports et spécialement pour les Saint-Médardais.

C'est aussi un déni de démocratie, une partie de votre majorité s'est fait pendant la campagne électorale le centre de la démocratie participative. Faut-il rappeler qu'à Saint-Médard, nous avons recueilli 10 000 pétitions signées de Saint-Médardais, pas des gens qui étaient sur internet, qui venaient de Rennes, d'Angers ou d'ailleurs pour supporter leurs amis politiques, 10 000 Saint-Médardais. J'ai personnellement amené deux brouettes, enfin je n'en portais qu'une, deux brouettes de pétitions à la Métropole. Nous avons tenu des réunions publiques qui, jamais, quelques soient les communes où elles se sont tenues et beaucoup dans cette salle y participaient, ont réuni des foules, des centaines de Saint-Médardais, alors que classiquement il est rare que nous ayons 600-700-800 personnes présentes dans nos réunions de concertation. Quand nous avons fait à l'époque, je ne vais même pas y revenir, un sondage, il avait donné 85% de gens favorables, fait par l'IFOP, pas par des rigolos, par l'IFOP. Tout cela a été piétiné en terme de démocratie participative. C'est vraiment, de ce point de vue, tout aussi lamentable que du point de vue des transports.

Alors Monsieur le Maire, je vous ai bien entendu tout à l'heure dire que vous étiez content, content de ce schéma des mobilités, content pour Saint-Médard, content d'appartenir à une majorité qui fait si bien les choses, content de tout, en quelque sorte. Je voudrais vous dire que si l'on reprend les choses avec simplicité et en regardant d'un peu loin ce que vous avez fait, si l'on s'en tient pour ma thèse qui est la suppression mais en deux temps, pour enjamber

l'élection municipale, que cela ne vous porte pas trop préjudice en 2026, si l'on en est à ma thèse de la suppression complète du tramway ou que l'on en soit à la vôtre qui est de dire on retarde un peu, parce que bref c'est l'air du temps etc, dans tous les cas de figure, cela a deux significations.

Soit vous n'avez pas cru au sujet majeur et vous n'avez pas défendu les sujets majeurs pour Saint-Médard, des transports en commun et d'un transport en commun dont nous avons tous besoin, première hypothèse.

Deuxième hypothèse, vous l'avez fait mais vous ne pesez pas dans la majorité à tel point que bien que Maire de Saint-Médard et Vice-Président de la Métropole bordelaise, vous n'êtes pas capable de garder une ligne de crédit qui existait déjà. Vous n'êtes pas capable de faire appliquer un texte, qui a déjà été voté par les majorités précédentes, que même votre Président à l'époque Alain Anziani avait voté puisqu'il avait voté cette délibération, et vous acceptez avec un sourire, en disant merci, que l'on vous sucre une dépense de 80 millions, qui était prévue par la Métropole au bénéfice de Saint-Médard et du cadran nord-ouest. Est-ce que cela veut dire que vous, comme le Maire de Bordeaux, comme le Maire de Bègles probablement, ou comme d'autres, vous considérez que les Saint-Médardais, les habitants du cadran nord-ouest, les 50 000 habitants de Saint-Médard et du Taillan, n'ont pas la même valeur que les mêmes habitants lorsqu'ils habitent Bègles, Mérignac ou Bordeaux ? C'est une vraie question. Cela veut aussi dire que est-ce que vous pouvez vraiment, et enfin je vais conclure là-dessus, vous poser une question ? Monsieur le Maire, vous êtes content, ce soir, vous avez exprimé votre satisfaction, les Saint-Médardais apprécieront mais je me demande comment pouvez-vous rester dans une majorité sans broncher, alors qu'elle vient de vous sucrer ou au minimum de vous reculer de huit ans 80 millions d'investissement absolument indispensables pour la Ville ?

Comment avez-vous fait pour rester immobile, taisant et taiseux ? Vous avez bien sûr exprimé quelques généralités mais pas de choses fortes, vous n'avez pas pris votre bâton de Maire de Saint-Médard. Vous êtes Monsieur le Maire, Maire de Saint-Médard-en-Jalles, vous êtes un représentant du cadran nord-ouest, vous devez défendre les intérêts du cadran nord-ouest, c'est votre Ville indépendamment de vos alliances politiques. Vous devez être capable parfois de dépasser vos alliances politiques et vos majorités pour défendre véritablement les Saint-Médardais et les habitants du cadran nord-ouest, taper sur la table et dire il n'en est pas question, je ne resterai pas dans cette majorité. Et bien qu'avons-nous ici ? Comme on l'a, sur beaucoup d'autres sujets, une espèce de gestion, comment dire, nonchalante de la Ville où l'on accepte tout et notamment l'immobilisme et bien c'est ce qui vient de se passer, un grand recul pour la Ville et je ne comprends pas Monsieur le Maire votre attitude, elle n'est pas à la hauteur de la fonction que vous occupez.

### **Monsieur le Maire**

Je trouve ces propos personnels tout à fait déplacés pour tout vous dire. Je vais donc vous répondre tout de suite avant de passer la parole à certains collègues.

Vous voyez, la différence entre vous et moi peut-être, c'est que je fais moins de moulinets mais j'essaie d'avoir des résultats, parce que vous, en six ans, en terme de transports en commun, c'est zéro. C'est des promesses pour plus tard, des promesses pour plus tard, comme d'habitude. Vous auriez dû ouvrir un bureau des promesses non suivies des faits. Cela aurait peut-être été un nouveau service public à Saint-Médard parce que beaucoup ont été supprimés par ailleurs. Mais, pour être plus sérieux sur le dossier, ce que j'attendais de vous Monsieur Mangon, mais peut-être est-ce trop demander, cela aurait été que l'ensemble des élus Saint-Médardais se mobilisent justement pour ce tramway, plutôt que d'entretenir des querelles politiciennes qui ne font, au fond, que l'affaiblir.

La réalité, même si cela a l'air de beaucoup vous agacer, c'est que le tram est dans le schéma de mobilité. Mais la différence peut-être entre nous, c'est que je ne fais pas semblant de penser qu'il n'y a jamais de problèmes et que tout est simple. Vous parliez des crédits, vous l'avez dit vous-même, c'est d'ailleurs assez marquant, nous les avons voté effectivement donc les crédits sont au PPI. La différence, c'est que nous n'allons pas sabrer au clair vers une décision, qu'à l'évidence nous connaissons, d'un Tribunal Administratif qui viendrait annuler un projet de tram, ce qui nous retarderait pour le coup fort longtemps, au motif que c'est ce que vous auriez décidé précédemment. J'ai noté d'ailleurs que du côté de votre groupe, personne ne s'est

exprimé en faveur du tram à Saint-Médard-en-Jalles, et qu'à la fin des fins, vous avez voté contre, d'ailleurs, le schéma de mobilités dans lequel est inscrit le tracé du tram à Saint-Médard-en-Jalles, ce qui est quand même une manière de faire avancer le dossier qui est assez particulière.

Quand je parle de prendre les choses sérieusement, qu'est-ce que je veux dire par là ? Vous avez par ailleurs soutenu avec votre voisine et collègue départementale, Madame Versepuy, la déviation du Taillan-Médoc. La déviation du Taillan-Médoc va amener sur la 1215, 30 000 véhicules supplémentaires. Est-ce que vous pensez que la traversée est la même qu'avant la déviation ? Je ne le crois pas, personne ne le croit à la Métropole. C'est pourquoi il y a besoin, effectivement, de réfléchir. Vous dites, cela nous fait perdre huit ans. Non, la Direction de la mobilité nous dit que c'est un décalage de quelques mois, un an maximum, qui suppose effectivement de raccourcir le tracé au bout mais aussi de ne pas partir sable au clair parce que vous savez que les magistrats sont taquins, ils sont tatillons donc ils ont l'ensemble du dossier. Quant à Madame Versepuy, sa contribution au schéma était de demander, c'est ce qui est marqué dans la contribution de la Ville du Taillan, la réduction du P+R à Germignan de 50%, cela fait s'effondrer la vanne de moitié.

Nous, tout ce que nous allons faire, et vous le verrez, c'est pour cela que je ne veux pas m'énerver, vous avez été très véhément, je vais rester calme parce que la suite va tout simplement démontrer que votre analyse n'est pas la bonne. Pourquoi ? Parce que l'on va démarrer une concertation sur le tracé court, qui sera une concertation brève qui vise simplement à adapter l'enquête publique.

Alors, est-ce que c'est un combat à la Métropole ? Bien sûr, c'est un combat à la Métropole, cela a toujours été un combat à la Métropole. Si c'était simple, le tram serait déjà à Saint-Médard parce que, là, ce que vous venez d'indiquer sur le cadran nord-ouest, c'est votre bilan. Vous me dites, aujourd'hui c'est la catastrophe. Oui, mais pendant six ans, effectivement, nous n'avons pas beaucoup avancé, même si je concède qu'il y a une inscription au schéma, et, très bien, j'en donne acte. Je préfère m'en tenir aux faits que de raconter des histoires. Je ne vais pas me mettre à dire ici que c'est à cause de vous, que je ne sais quoi, ce n'est pas le sujet.

Je me battrais très clairement, je l'ai dit au Président de la Métropole, qui en est conscient. Les conséquences, vous savez j'ai passé l'âge des caramels mous donc si à tel ou tel moment je considère que ce que vous venez de décrire se produit, évidemment j'en tirerai toutes les conséquences, je n'ai aucun problème avec cela. Vous, vous avez menacé de démissionner pendant six ans mais vous ne l'avez jamais fait. Le jour où je déciderai de le faire, je le ferai.

Si je ne le fait pas, c'est tout simplement pour deux raisons. Il y avait deux enjeux dans ce schéma de mobilité. Un, que l'on ne saute pas avec Gradignan et Parempuyre. Deux, que l'on ne perde pas les autres mobilités qui étaient prévues au schéma, au prétexte de vouloir à tout prix aller vers un tram rapidement. Pourquoi je dis cela ? Parce que le Président, Alain Anziani, a parfaitement raison là-dessus. Trop de dossiers par le passé ont fait l'objet d'études parfois très coûteuses, des millions d'euros, des centaines de milliers parfois, pour aller dans le mur devant un Tribunal Administratif. Les seuls critères qu'il nous a demandés de respecter ce sont ceux-là. C'est, est-ce que cela passe ou pas la barre du juge administratif ? Et, les critères, on les connaît parfaitement depuis le nombre d'infrastructures de trams et autres. On peut balayer tout cela d'un revers de main. Regardez ce qui se passe, alors ce n'est pas un tramway, c'est une route, en Dordogne où vous avez au milieu du château de Beynac un chantier arrêté par les juges administratifs, où vous avez des piles de ponts et plus personne ne sait comment faire. Oui, nous allons essayer de regarder tranquillement comment la vanne peut-être la meilleure ? Comment la 1215 on la passe sans qu'il y ait de difficultés ? Et qu'au moment où le dossier avance, on nous dise, oui mais... Sur la 1215, un mot quand même, le temps de transport annoncé par les techniciens de Bordeaux Métropole, l'étude est publique, vous pourrez la consulter, si l'on ne fait rien, on a un doublement du temps en voiture entre Picot Intermarché et la rocade, doublement. Aujourd'hui, on est à 16-17 minutes, demain on va passer à 34-36 minutes. Est-ce que c'est ce que l'on veut ? Je ne le veux pas, en tout cas, je n'en prendrai pas la responsabilité. Il faut donc s'en occuper et s'en occuper, oui cela a un impact aussi sur notre dossier, j'en suis bien désolé mais c'est malheureusement la conséquence aussi de cette nouvelle infrastructure que vous avez particulièrement soutenue et je ne vous en fait aucun reproche puisqu'elle était très utile pour le Taillan.

Donc, ce que je vous propose, il y a eu le débat politicien etc, c'est que l'ensemble des élus Saint-Médardais se battent pour obtenir ce tramway, dans de bonnes conditions, plutôt que d'entretenir des polémiques qui, à mon sens, à ce stade n'ont pas lieu d'être.

Voilà ce que je pouvais vous dire et si vous souhaitez que l'on en discute sérieusement, y compris en privé, je n'y vois pas d'inconvénient. Ce que je souhaite, c'est que l'on puisse rassembler le maximum d'élus, pour obtenir ce tram, évidemment avec les contraintes que j'ai évoquées qui sont partagées par tous les projets.

### **Monsieur Royer**

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Le schéma des mobilités de Bordeaux Métropole nous engage pour dix ans. Il met en avant des modes doux de déplacements c'est-à-dire le vélo ou la marche, répondant en cela aux attentes d'une partie de la population plutôt jeune et urbaine. Ce schéma fait des BusExpress le nouveau nom des BHNS, le fer de lance de la politique des transports sur nos territoires. Pour notre commune de Saint-Médard, cela concerne la ligne Bordeaux – Saint-Aubin de Médoc et le techno-bus qui dessert deux zones importantes d'emplois, l'Aéroparc à Mérignac et Inno Campus à Pessac. L'efficacité de ces transports en commun ne pourra être évaluée qu'une fois connue la part réellement en site propre de leur parcours. Le parcours du techno-bus sur une voie réservée, sans perturbation du flux routier, est une option intéressante. Au contraire, un Bus-Express pour une faible part en site propre, donc en majeure partie piégé dans les bouchons que nous connaissons aujourd'hui, n'apportera pas grand chose à la situation actuelle et n'aura d'express que son nom.

Mais, Monsieur Mangon, vous pouvez vous présenter comme le chantre du tram, pourtant, votre stratégie, jusqu'au-boutiste de faire arriver jusqu'au centre-ville de notre Commune, à n'importe quel prix, a échoué. Pire, elle aura empêché l'émergence de solutions alternatives. Par ailleurs, jamais pris au sérieux par vos propres amis politiques, votre tracé est maintenant et définitivement écarté par le nouveau schéma des mobilités de la Métropole. Il faut dire qu'il souffrait de nombreux handicaps. Comment, en effet, imaginer faire venir dans un centre-ville, déjà congestionné, un nombre important de voitures, dans le but d'accéder à une station de tram ? L'arrivée d'un tram en centre-ville ne fait-il également pas doublon avec le BHNS ?

Saluons pourtant la cohérence de votre vision de la Ville, c'est-à-dire un tram en centre-ville assumé comme le moyen d'un développement de projets immobiliers de standing autour de l'esplanade du Carré des Jalles, refaite à grands frais. Votre projet urbain a été rejeté lors des dernières élections municipales et le tracé de tram que vous proposez, coûteux et inutile, est désormais caduque.

Pourtant, il manque toujours une voie à Saint-Médard-en-Jalles. Ce que nos anciens ont réussi à faire, c'est-à-dire un tramway de Bordeaux jusqu'à Saint-Médard et un train reliant Bordeaux, Saint-Médard et Lacanau, nous ne serions plus en mesure de le réaliser aujourd'hui, pire, il ne serait plus nécessaire, et cela, malgré l'augmentation de la population sur toutes les communes du territoire. Oui, il manque toujours une voie à Saint-Médard. Le seul BHNS entre Bordeaux et Saint-Aubin de Médoc, même avec son extension vers les quartiers ouest de notre Commune, ne suffira pas à absorber une part significative du flux croissant d'automobiles qui, tous les jours, matin et soir, traversent de part en part notre Commune, qu'ils viennent du Médoc ou qu'ils s'y rendent.

L'urgence climatique exige, tout le monde l'a maintenant compris, des mesures très fortes pour réduire la production de gaz à effet de serre responsable du réchauffement en cours de notre planète. Le transport routier en est responsable pour une bonne moitié. Au moment où il devient impératif de développer le rail, cette option apparaît à la lecture du schéma des mobilités, inadapté à nos territoires. Le réseau de RER métropolitain, en prévision, ne nous concerne, en effet, malheureusement pas. L'accroissement de la circulation, entre la sortie 8 de la rocade et la RN 1215 jusqu'à Lacanau, est pourtant une certitude et rien n'est prévu, si ce n'est l'idée, que nous jugeons dépassée et peu écologique, d'un doublage partiel de celle-ci.

Nous, communistes de Saint-Médard-en-Jalles, ne pouvons pas accepter que seule la rentabilité guide la politique des transports menée par la Métropole depuis des années. L'intérêt général doit revenir au centre des discussions. C'est le cas avec le projet du tram-train Bordeaux-Lacanau, que nous portons, et, contrairement, à la plupart des forces politiques, nous

n'avons pas varié de position sur ce sujet, que l'on fût dans la majorité ou dans l'opposition. Ce projet majeur pour le bien-vivre des Saint-Médardais, nous le défendons avec force depuis près de 15 ans. Avec nos précédents élus à la Commune ou à la Cub, Line Perron et Marie-José Conte, pendant toutes les élections locales, municipales, départementales ou législatives, et tous les samedis sur le marché à travers notre hebdomadaire l'Expression. Je tiens d'ailleurs à la disposition de ceux qui le souhaitent l'ensemble de nos publications sur ce sujet depuis 15 ans et je signale qu'il existe un site spécial Jalles Médoc où vous pouvez retrouver l'ensemble de ces publications.

Je prends un petit peu le temps de rappeler le travail de fond réalisé puisque ce projet alternatif, bien que recevant un accueil chaleureux de la population, subit en même temps depuis longtemps, de la part des élus, ou du mépris ou de l'indifférence car elle est jugée par certains utopique. Or, pas à pas, il avance. Madame Versepuy, Maire du Taillan, s'est ralliée, en février 2017, à l'extension du tram D le long de la RN1215 jusqu'au rond-point de la Boétie, suivi rapidement par Monsieur Mangon. En juin 2019, Monsieur Mangon doit s'en souvenir, les maires des communes de Saint-Médard, Saint-Aubin, Castelnau, Sainte-Hélène et Lacanau ont soutenu ce projet de tram-train de Bordeaux jusqu'à Lacanau Océan, avec certes un tracé différent à l'intérieur de notre Commune. L'enjeu est bien de décongestionner le corridor Bordeaux-Lacanau par la mise en place d'un tram-train, prolongeant la ligne D, dans un premier temps de Cantinolle jusqu'à Picot, pour ce qui relève du réseau métropolitain, et le poursuivre jusqu'à Lacanau en desservant les communes du corridor, ce qui relève du Département, de la Région et de l'État. Cette extension du Tram D le long de la 1215 offre beaucoup d'avantages, d'un mode tramway avec des arrêts fréquents et une vitesse limitée entre Bordeaux et Cantinolle, il passera en mode train entre Cantinolle et Lacanau en desservant très rapidement les quartiers ouest de notre Commune.

Oui, le tram-train par sa capacité à rouler sur les rails du train comme sur ceux du tram est le moyen de transport idéal pour les sorties d'agglomération. De plus, et cela n'est pas rien, il consomme moins d'énergie qu'un TER car il est beaucoup plus léger, son coût en est donc réduit. D'ailleurs, plusieurs agglomérations françaises, Mulhouse, Lyon, Nantes ou Strasbourg ne s'y sont pas trompées puisqu'elles ont récemment développé des lignes de tram-train reliant leur métropole à leur périphérie. Les habitants des municipalités situées à l'ouest de notre Commune sont également insatisfaites de l'offre de transports collectifs qui leur est proposée. Ils aspirent à autre chose qu'à la relégation à laquelle va les confronter l'application de la loi climat avec la mise en place de la zone faible émission, leur rendant inaccessible l'accès à la Métropole.

Comme le dit Philippe Buisson, le Maire de Libourne, ils ont pour la plupart ni le choix du véhicule, ni les moyens d'en changer, ni d'alternative de mobilité. Au moment où l'on parle de resserrer les liens avec les territoires périphériques, je crois qu'il est temps de le faire.

Maintenant, pour conclure, pour terminer, je voudrais être un peu plus solennel. Le temps n'est plus aux atermoiements, aux polémiques, aux manœuvres dilatoires mais à l'action conjuguée de chaque groupe au Conseil Municipal pour répondre réellement au besoin de la population, à son exigence formulée lors des réunions de concertation, je vous en donne crédit Monsieur Mangon, des pétitions ou des sondages. Le schéma des mobilités métropolitain, présenté il y a une semaine, conserve la possibilité de l'extension de la ligne de tram D. Cette extension ne doit pas être reportée une fois encore aux calendes grecques.

Par conséquent, nous souhaitons que, dans ce cadre, une étude soit lancée sans délai par la Métropole, pour la réalisation de la liaison entre Cantinolle et Picot le long de la RN1215 au moyen d'un tram-train. Nous demandons à Madame la Préfète, représentante de l'État, d'organiser, sous son égide, le grand chantier d'aménagement du territoire, en matière de transports, sur une zone allant du cadran nord-ouest de l'agglomération jusqu'à l'océan. Il devra impliquer toutes les collectivités territoriales, la Métropole, la Médullienne, le Département et la Région.

Enfin, nous organiserons un forum, si possible avant la fin de l'année, pour faire découvrir le tram-train à la population et aux responsables susceptibles d'être concernés par cette proposition, particulièrement ceux du corridor dépourvu de tout moyen de transport moderne écologique et structurant.

En conclusion, et c'est le dernier mot, c'est la deuxième conclusion, je n'aurai qu'un seul

souhait, que toutes les forces politiques, que tous les élus, que tous les réseaux militants et tous les habitants, s'associent enfin autour de ce projet essentiel pour le respect de notre environnement, pour le bien vivre et pour le développement économique de notre territoire. Je vous remercie.

### **Monsieur le Maire**

Francis (Royer), juste une observation. Madame la Préfète n'a vraiment pas de compétences, non pas personnelles, mais l'État ne s'occupe pas à priori de ce type de problématique.

### **Monsieur Morisset**

Monsieur le Maire, chers collègues.

Je suis cette troisième voix aujourd'hui puisqu'il y a une majorité, une opposition et un « à rejeter » dont je fais partie des gens qui ont envie d'être justes parce que je trouve qu'il y a un peu de malhonnêteté des deux côtés et j'aimerais bien que les débats s'élèvent un petit peu, puisque l'on parle de co-développement et le co-développement, c'est vraiment une logique d'essayer d'inclure l'intelligence collective, cela veut dire la participation. C'est vrai que de ce côté-là, peut-être que cela pêche quand même un petit peu puisque la plupart des Saint-Médardais n'ont pas été tous associés à ce genre de délibération.

En tout cas, pour parler d'honnêteté, d'un côté, je verrais peut-être Monsieur Anziani, qui a changé, pour répondre à Monsieur Mangon, s'il a changé c'est que, peut-être, il y a des éléments nouveaux qui interviennent dans le débat et qu'il apprend des choses. Quand je l'interpelle sur l'hydrogène, par exemple, il commence quand même à comprendre qu'il y a un problème avec l'hydrogène. On est à 96% d'hydrogène fabriqué à partir des énergies fossiles donc il y a un vrai problème. Donc, il faut comprendre certaines choses au niveau des mobilités, cela en fait partie dans ce co-développement mais il y a d'autres éléments donc je vais d'abord aborder ce problème du transport.

D'un côté, on a un BHNS qui a été effectivement mis en place par le Président, à l'époque Monsieur Duprat, qui était sur le transport, qui voulait traverser très vite Saint-Médard pour aller vers Saint-Aubin. Nous, déjà, depuis 2016, et moi, en particulier, dans les concertations avec Monsieur Mangon, entre autres publiques, j'étais en train d'expliquer que la nature avait bien fait les choses. Elle a inventé les toiles d'araignées, donc ce que l'on devrait appeler aujourd'hui, en terme technique, le maillage. Aujourd'hui, le maillage, quelque part, on voit bien que l'on est en train de rechercher une périphérie dans ce schéma des mobilités, qui est très intéressant et ambitieux et qui est novateur, je trouve, pour répondre vraiment à ce besoin, pour tout le monde, que ce soient les gens du nord, du sud. En fait, si l'on commence effectivement à faire des circulaires, on va répondre encore mieux à cette problématique, que vous avez évoquée Monsieur le Maire, c'est-à-dire d'avoir des grosses difficultés forcément pour éventuellement aller d'un point A au point B mais où l'on est obligé de passer par le centre. C'est un vrai problème aujourd'hui que la circulaire permettra de résoudre.

Et puis, à la fois, on est aussi sur une problématique du temps. On voit bien que le BHNS a pu se faire beaucoup plus rapidement. Certes, il a été ralenti par un phénomène, je dirais, surtout de concertation, de montrer qu'être innovant à Bordeaux, c'était de faire un BHNS électrique. Donc, là, dans nos propositions, nous, on était déjà très engagés là-dessus depuis 2016 et je vois que cela a porté ses fruits et je pense que c'est l'avenir de ce côté-là puisque l'on est sur une logique de demain, d'essayer de faire des relais électriques, comme on le voit en Chine entre autres, sur des bus qui se rechargent avec des énergies locales et donc c'est là que l'on va sortir un peu aussi de la concentration des énergies nucléaires, qui sont, aujourd'hui, les seules à essayer de répondre, sur les marchés, à cette demande en électricité.

Je vais juste rappeler aussi le fait que, par rapport aux concertations que Monsieur Mangon a souligné, quand l'on met en place une concertation et que l'on ne met pas en place dans la concertation, dans le débat, le BHNS qui avait une VAN largement, largement favorable au BHNS, sur tous les tracés qui étaient proposés à l'époque, on n'en serait pas là, en train de parler d'un problème de temps.

Le problème de temps est majeur. Pourquoi ? Parce que tout le monde dit, quand est-ce que cela arrive ? Monsieur Mangon n'est pas content et la majorité c'est pareil, je dirais



qu'aujourd'hui, elle essaie de faire acte de ce co-développement.

Qu'est-ce qui se passe ? C'est que si l'on avait travaillé hier dans les concertations avec vraiment, sérieusement, les trois tracés de BHNS donc le tram-bus à l'époque que l'on proposait et que l'on aurait rendu service à la totalité de la population, sur le cadran nord-ouest, c'est-à-dire avec trois lignes au nord, au sud et au centre de Saint-Médard, et une circulaire pour le même coût que le projet de Monsieur Mangon, à l'époque. On aurait gagné du temps et je pense que la plupart des gens seraient en train de dire, enfin des choses innovantes et qui répondent à ce manque effectivement de l'époque, sans doute du Maire sortant mais c'est comme cela.

On ne va pas refaire l'histoire, en tout cas, je vois aussi qu'il faut quand même noter que répéter un mensonge par rapport à ces délibérations qui se sont faites et des concertations en public, cela ne fait pas une vérité, de répéter plusieurs fois un mensonge. Monsieur Mangon, je pense que de ce côté-là, il faut vraiment être très clair. Je pense qu'il faut vraiment travailler sur l'honnêteté et être juste vis-à-vis des citoyens et des habitants de Saint-Médard comme d'ailleurs.

J'en viens quand même aussi au fait qu'il y a un grand facteur intermodalité dans ce schéma des mobilités. Vous avez parlé des vélos et autres. J'appuie le fait qu'il va y avoir aussi des stations, des vélos boxes, il va y avoir aussi à la demande des mairies, et c'est au choix, des kits de réparations, pour que les gens aillent plus réparer leurs vélos et leurs engins électriques éventuellement, puisque, aujourd'hui, on commence à faire la transition électrique.

Mais il n'y a pas que cela. Dans tout ce schéma de mobilité, on voit bien aussi que l'on aborde la culture, l'éducation, les collèges. Puisque Monsieur Mangon aborde la participation citoyenne, je me souviens quand même qu'il y a eu, d'une façon très anti-démocratique, une imposition d'un collège qui, aujourd'hui, pose problème, puisqu'il y a 750 000 euros de mis sur la table au niveau du collège, au niveau de Capeyron. C'est quand même intéressant de s'en rendre compte, que, dans notre société, il y a des gens qui parlent, qui parlent, qui parlent et, effectivement, il y a des gens qui agissent, donc je pense que, de ce côté-là, mon vote favorable sera dans le bon sens.

Ensuite, je tenais aussi à dire que l'ambition n'est pas de ségréguer, comme l'a évoqué Monsieur Francis Royer. Pourquoi ? Parce que, quelque part, il est intergénérationnel ce schéma des mobilités, ce schéma de co-développement. Il touche à la fois les gens en bonne santé et les gens en moins bonne santé. Il y a une sécurité pour les jeunes, une sécurité pour les gens actifs, sur le vélo, sur la marche à pieds, et, d'un autre côté, tous les moyens de transports en commun pour essayer d'amener les gens, à mobilité réduite ou avec un âge de plus en plus probant, aujourd'hui avancé, puisque la pyramide des âges ne fait qu'augmenter. Donc, de ce côté-là, il faut être très honnête avec les Saint-Médardais.

Ensuite, je voulais dire que, du côté des écoles, on voit bien qu'il y a l'école Montaigne, la culture n'est pas oubliée, on est toujours avec la problématique des plannings parce qu'au niveau du Carré, il faudra sans doute en rediscuter, je ne suis pas là pour faire une polémique, du côté du solaire, des énergies, c'est pareil, on avance, du côté des arts aussi.

#### **Monsieur le Maire**

Marc (Morisset), si je puis me permettre, on est plutôt sur la mobilité, on va passer au Codev après, si tu veux, tu pourras revenir dessus.

#### **Monsieur Morisset**

Pour moi, cela faisait partie du lot puisque l'on est quand même complètement dans cette délibération.

#### **Monsieur le Maire**

Cela aurait dû mais il faut d'abord que Bernard (Cases) nous présente le Codev.

#### **Monsieur Morisset**

Je parlerai, je reprendrai la parole après pour la suite, excusez-moi.

Je reste pour finir sur le transport, sur ce schéma des mobilités. On voit bien qu'il y a des choses qui sont en train de changer dans l'imaginaire des gens donc, c'est vrai, comme je l'ai dit à la Métropole, je regrette que l'on ait pas retenu le terme tram-bus parce que demain, quand les gens verront le BHNS, donc maintenant le bus express puisqu'ils ont changé la dénomination, dans les stations le véhicule va se stationner de la même manière, en automatique, qu'un tram. Ils ne verront donc pas de différence de ce côté-là, il faut être clair, au niveau rapidité, il sera très rapide, d'ailleurs, c'est bien pour cela qu'il a été choisi. Il y a d'autres arguments qui vont avec, c'est qu'il est plus silencieux, il est plus flexible s'il y a un accident, il y a moins d'impact au sol, il coûte moins cher, trois fois moins cher.

Ensuite, il faut aussi dire les choses, c'est que, du côté de l'imaginaire, on peut le moduler et cela veut dire que demain, puisque l'on parle d'inter-modalité, ces véhicules-là seront beaucoup plus prêts à avoir un wagon supplémentaire pour recevoir des vélos, par exemple. Tout cela fait partie des choses sur lesquelles, on peut avancer et sur lesquelles, même la Métropole commencera à y réfléchir d'une autre manière, parce que les maires qui râlent à la Métropole et qui se sentent floués par rapport au tram, le maire de Gradignan entre autres puisqu'il a insisté sur ce point-là, je trouve que justement quand il verra un tram-bus arriver sur Saint-Médard, qu'il l'essaiera, il va sans doute changer d'esprit. Aujourd'hui, on est dans la critique parce que l'on n'a pas compris ce qui était probant.

Enfin pour terminer sur le transport, je pense qu'il y a une erreur dans la fiche, la 27-28. Pourquoi ? Parce qu'entre les deux RCHNS, encore une fois on est dans du barbarisme de terme, le fameux Réseau Cyclable à Haut Niveau de Services, on va dire, en fait, c'est une logique d'autoroute d'accord mais on va mettre le même prix dans la délibération la 27 et la 28, donc entre Saint-Aubin et Bordeaux, qu'entre Saint-Médard et Saint-Vincent de Paul. Je trouve donc que, de ce côté-là, il y a un petit écart mais c'est quand même ambitieux, cela va être novateur par rapport à ce que l'on retrouve dans certains pays en Europe du nord.

Je pense que, de ce côté-là, on peut féliciter les gens des services de la Métropole, qui ont travaillé sérieusement sur ce schéma des mobilités et c'est ce que j'abonde, aujourd'hui, je pense que, de ce côté-là, tous les gens de Gironde verront enfin un vrai changement majeur dans la mobilité sur cette Métropole et sur ses alentours. Donc, merci pour soutenir tout cela.

### **Monsieur le Maire**

Merci Monsieur Morisset.

### **Monsieur le Maire**

Ce que je vous propose c'est que, comme il y a beaucoup d'éléments, il y a les mobilités, si nous voulons avancer, Monsieur Cases nous présente le Codev maintenant, qui est la délibération suivante, et à l'occasion de l'examen de ce Codev, si vous souhaitez compléter tel ou tel point, vous aurez le loisir bien entendu de le faire.

**Monsieur Cases** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs.

D'abord, quelques mots d'introduction pour rappeler qu'il y a quelques semaines, on avait eu l'occasion de présenter le plan pluri-annuel d'investissements de la Commune, c'est-à-dire ce qui doit être fait en matière d'investissements pendant le mandat 2020-2026. Et, ce soir, dans la même démarche, je dirais, d'information et de transparence, on souhaite vous présenter donc ce Codev qui porte le n° 5.

Il faut rappeler que le Codev est tout simplement une démarche contractuelle de co-développement, comme le reprend la délibération, entre Bordeaux Métropole et notre Ville pour la période 2021-2023. C'est, de notre point de vue, un document très important pour notre Commune, pour des réalisations qui vont concerner, et on a déjà un petit peu commencé à le dire notamment à travers quelques déclarations, le quotidien des habitants. C'est un document qui a été alimenté par les échanges entre la Ville et la Métropole et qui est cohérent avec nos engagements, notamment municipaux, auprès de la population. Pour la première fois, en effet, ce Codev va comprendre un important volet qui était totalement absent jusqu'à maintenant, c'est celui de la transition écologique.

Pour avoir une présentation, dans la mesure où il est difficile de balayer la totalité des fiches, on vous propose, à travers quelques slides, de reprendre un petit peu ces fiches à travers notamment trois thématiques. Peut-être commençons par voir d'où nous venons en quelques mots. Le Codev n° 5, par définition, est la suite quelque part et le prolongement mais aussi toute une série d'actions nouvelles par rapport au Codev n° 4. Celui-ci s'était étendu sur la période 2018-2020 et il comprenait à l'époque 38 fiches actions, une douzaine a pu être réalisée, celles par exemple de la Place de la République, de l'école de Gajac ou le stationnement réglementé payant.

En ce qui concerne le Codev n° 5, il est particulièrement ambitieux puisqu'il comprend, en fait, 70 fiches actions identifiées, 70 actions identifiées. On peut donc considérer que 37 de ces fiches portent sur la transition écologique, qui trouve donc enfin sa place dans ce document, ainsi que les mobilités, on en dira encore un mot même si cela a été largement évoqué par plusieurs personnes ici, une vingtaine de fiches qui portent sur l'aménagement urbain et sur les espaces publics et enfin treize que l'on peut regrouper sous un vocable plus général de vie de la cité ou vie dans la cité puisque cela concerne à la fois la culture, le sport, l'éducation, l'économie et la solidarité.

Sur le premier thème, qui est celui de la transition et des mobilités, quelques mots sur la mobilité. Très clairement est inscrit quelque chose, qui ne l'était pas jusqu'à maintenant dans le Codev n° 5, c'est l'extension du BHNS, donc le bus express désormais, vers les quartiers ouest. Elle est prévue dans la foulée de l'arrivée du bus express à Saint-Médard début 2024. En fait, nous avons découvert tous les jours que le manque d'intérêt qui avait été largement évoqué pour cet équipement, entre 2014 et 2020, a encore aujourd'hui un coût pour la Commune, coût qui probablement aurait pu être assumé par la Métropole si au moment opportun nous avions fait les demandes. Ainsi, plus de 500 000 € devront être encore mis au budget sur 2022 pour le BHNS. Il était prévu aussi notamment tout ce qui concernait le ré-aménagement de l'avenue Montaigne, demande qui avait été faite par la Métropole, on n'a pas trouvé trace au niveau de la Collectivité, d'une réponse de la Commune.

Donc, élément déterminant, c'est cette extension du BHNS vers les quartiers ouest qui manquait. C'est aussi, cela vient d'être évoqué par Marc Morisset, les deux réseaux de pistes cyclables ainsi que la piste cyclable vers Martignas. C'est un plan marche, qui est aussi un élément intéressant dans ce schéma. C'est l'étude de l'adaptation de la route de Lacanau au trafic futur, thème également déjà évoqué avec le développement de la 1215 compte tenu de la déviation du Taillan désormais. Et c'est donc enfin, puisque très clairement cela est repris dans ce contrat de développement 2021-2023, les études sur l'extension du tramway vers Saint-Médard-en-Jalles.

En matière de mobilité, ce qui nous est apparu fondamental, c'est clairement ce que l'on a essayé d'expliquer calmement par rapport à la virulence de certains propos, c'est de penser les déplacements des habitants dans leur ensemble et avec toutes les formes de mobilités possibles, je dirais, et non pas en se focalisant sur un, notamment au détriment des autres. On en voit les conséquences, en ce qui nous concerne, notamment financières aujourd'hui.

Le deuxième point important, c'est la transition, c'est un thème qui n'était pas présent précédemment, que l'on retrouve très clairement désormais à travers notamment un certain nombre d'éléments comme le schéma directeur des eaux pluviales, les études sur des îlots de fraîcheur, des plans déchets, la végétalisation de trottoirs, avec la Métropole bien sûr, et l'inscription dans le plan un million d'arbres. Par ailleurs, et c'est dans le prolongement de ce qui avait été proposé précédemment, il y a le travail sur le parc des Jalles et la volonté d'acquiescer enfin, je dirais, le foncier sur le Bourdieu. Donc, il y a là une volonté très claire qui est, de notre point de vue, assez en rupture avec le passé, de mettre en œuvre des dispositifs concrets en matière de transition écologique.

Le deuxième grand thème, c'est donc l'aménagement urbain et les espaces publics. Bordeaux Métropole est donc partie prenante à la charte architecturale et paysagère de notre Commune que nous pourrons présenter, avant la fin de l'année, à l'ensemble de la population. C'est un projet qui est vraiment innovant et ambitieux et qui vise, en fait à proposer une vision apaisée et concertée de l'évolution de notre Ville.

Notre fiche essentielle concerne la requalification du quartier de Berlincan, thème qui a un petit

côté d'arlésienne puisqu'il était fréquemment évoqué mais jamais véritablement lancé. Là, le travail est clairement lancé avec le bailleur social et avec la Métropole, pour lever un certain nombre de difficultés afin que, véritablement, la requalification de ces quartiers soit réalisée.

Pour les espaces publics, je ne les reprendrai pas mais ils sont très importants, divers aménagements sont programmés ou en cours.

Il y a peut être une fiche spécifique à souligner, c'est celle qui concerne la requalification du boulevard technologique, autrement dit la route qui va notamment du terminus du tram A à Edmond Rostand, au Haillan, en passant par le rond-point des 5 chemins. Ceux qui passent par là à certaines heures de la journée comprendront la nécessité de trouver une réponse à ce bouchon.

Le dernier aspect concerne la vie de la société ou la vie dans la société. Je crois qu'il y a un aspect qui a été aussi très peu développé précédemment, c'est tout ce qui renvoie au social, à travers notamment la production de logements d'urgence. Ces logements étaient totalement absents sur notre Commune et on se rend compte que la livraison des premiers logements, depuis quelques mois, a permis de répondre effectivement et efficacement surtout à des demandes d'habitants qui sont touchés soit par des accidents de la vie, soit lorsqu'il y a des violences intrafamiliales.

Autre point sur lequel nous souhaitons nous investir en tant que collectivité, c'est ce que l'on appelle les ETI, les Espaces Temporaires d'Insertion. Il s'agit là de s'inscrire dans une politique volontariste de Bordeaux Métropole, notamment pour la résorption des squats.

Enfin, la Métropole a accepté de s'inscrire dans l'accompagnement du Centre de santé que l'on développe, notamment avec les communes avoisinantes.

D'autres actions en matière de culture, de sport mais aussi d'économie à travers notamment la participation au SpaceHub, c'est quand même 650 000 € que la Métropole envisage de mettre entre 2022 et 2023, mériterait également d'être davantage souligné mais mes collègues, qui ont en charge ces délégations, auront peut être l'occasion d'insister.

Donc, pour finir cette présentation rapide, je voudrais juste dire que sur une période aussi courte, parce qu'il faut savoir que 2021-2023, c'est en fait 1er octobre 2021 jusqu'au 31 décembre 2023 que ce Codev 5 court, c'est-à-dire que l'on est plus près de deux ans que de trois ans dans les faits. Nous avons une volonté qui n'est pas en fait très clairement, malgré peut-être ce qui sera dit par certains, d'empiler des fiches, mais, très clairement, en étroite collaboration avec la Métropole, de séquencer les projets, notamment ceux que j'ai eu l'occasion de relever, et d'en assurer le suivi et la réussite, à travers des comités de pilotage, qui regrouperont des élus, des services, et bien sûr les services de Bordeaux Métropole.

La réussite de ce Codev nous paraît déterminante, d'une certaine façon, puisque l'on voit que les fiches qui sont mises en avant, sont des fiches qui, pour certaines, sont parfaitement matures, je dirais, et que donc elles devraient aussi permettre, comme je l'ai peut-être dit, de faciliter, un peu plus ou un peu, la vie quotidienne des Saint-Médardais. Je vous remercie.

## **DG21\_107 CONTRAT DE CO DÉVELOPPEMENT 2021-2023 ENTRE BORDEAUX MÉTROPOLE ET LA VILLE DE SAINT-MÉDARD-EN-JALLES. ADOPTION**

La démarche contractuelle de co-développement entre Bordeaux Métropole et ses communes membres est l'expression des actions partagées sur le territoire communal.

Cette démarche de contractualisation a pour objectif principal de donner de la cohérence à l'action de la métropole, dans le respect des projets de territoire et du projet métropolitain.

Le contrat proposé pour la période 2021-2023 est le fruit d'un travail de réflexions et de négociations entre les services et les élus métropolitains et municipaux. Plusieurs phases d'échanges et de rencontres ont permis d'alimenter le projet de contrat en tenant compte des spécificités communales et des capacités financières et à faire de Bordeaux Métropole.

Le contrat entre la Ville de Saint-Médard-en-Jalles et Bordeaux Métropole regroupe 70 actions identifiées (contre 38 actions pour le précédent contrat 2018 – 2020). Ce contrat pourra faire l'objet d'adaptations (modification, ajout ou suppression d'une action) par voie d'avenant,

pendant toute sa durée.

Ainsi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de Bordeaux Métropole en date du 24 septembre 2021,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

Approuve le contrat de co-développement 2021-2023 de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles tel qu'il figure en annexe.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le contrat avec le Président de Bordeaux Métropole.

### **Monsieur le Maire**

Merci Monsieur Cases.

### **Madame Picard**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, chers Saint-Médardais.

J'aimerais revenir sur la fiche 33 relative à la charte architecturale environnementale et paysagère. Je vais commencer mon propos par vous poser une question Monsieur le Maire. Pourriez-vous me dire de quelle façon l'agence Compagnie Archi a-t-elle été choisie ? Est-ce que vous avez pris attache avec l'agence Métaphore qui avait, en 2015, réalisé un travail assez important puisqu'ils avaient réalisé une charte de 129 pages contre 37 pages précédemment ? Je souhaitais donc savoir de quelle façon cette agence avait été choisie s'il vous plaît avant de commencer.

### **Monsieur Trichard**

Pour vous répondre, il y a eu une procédure tout à fait adaptée dans le cadre des marchés publics et le choix s'est fait en toute cohérence. Il ne vous a pas échappé, puisque vous avez participé à l'atelier que nous avons mis en place en septembre, qu'au-delà d'une charte, et on vous l'a dit, c'est bien plus que cela. C'est un document qui va nous permettre, tous ensemble, quand je dis tous ensemble, c'est nous bien sûr élus mais c'est aussi les techniciens de la Ville, c'est aussi les services municipaux et surtout les habitants, d'envisager et d'avoir une vision la plus précise et adaptée possible de ce que sera notre Commune dans les 40-50 prochaines années. Nous vous présenterons un document qui n'est pas un document complètement finalisé, c'est un document qui aura une vie, il aura un état en novembre, quand nous vous le présenterons et quand nous le présenterons à l'ensemble de la population, mais il vivra toutes ces années pour arriver, je l'espère, à quelque chose de vraiment satisfaisant dans 40 ou 50 ans, il ne faut pas rêver, vous savez ce qu'est l'urbanisme et l'aménagement de villes comme la nôtre. C'est un document qui va bien au-delà d'une simple charte. C'est un document qui ne se substitue pas au PLU, en tout cas, juridiquement, il ne peut pas se substituer au PLU, mais il nous permettra quand même d'échanger avec les acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme, que sont les promoteurs, que sont les bailleurs sociaux, en toute franchise et honnêteté, en leur présentant ce que souhaitons nous dans le cadre général et en discutant avec eux en toute connaissance de cause.

### **Madame Picard**

Je voulais compléter mon propos, tout simplement. Effectivement, nous avons quelques inquiétudes sur le choix de cette agence, notamment parce que nous avons remarqué la présence d'une personne dont le papa était sur votre liste aux municipales, Monsieur Delpeyrat, mais donc si le choix s'est fait en toute transparence, les inquiétudes sont bien évidemment levées.

Je voulais tout simplement vous dire que, en 2015, Madame Thibaudeau et les services, que nous remercions toujours également, ont vraiment bien travaillé avec l'agence Métaphore pour mettre en place un document de 129 pages dans lequel un certain nombre de points avaient été développés, tels que le bioclimatisme, l'accessibilité, enfin de nombreux points et ceci avec toujours l'omniprésence de la nature et des trames vertes et bleues.

Effectivement, le 14 septembre dernier, vous avez invité les Saint-Médardais et j'en ai fait partie, à participer à la grande expérimentation. Alors, avec un titre pareil, très honnêtement, je

m'attendais à un moment mémorable. Et, je vous le confirme, le moment a été plutôt surprenant mais, en fait, on n'a rien expérimenté du tout. Vous avez fait appel à un nouveau cabinet d'architectes, la Compagnie Archi. J'ai regardé un petit peu sur internet, c'est une compagnie où l'on discute, on cherche, on essaie, on se trompe, on apprend et on réajuste selon les termes de sa créatrice. Cette dame, effectivement, qui était présente, nous a présenté les quatre carnets de la nouvelle charte qui, à mon sens, mais on le vérifiera effectivement un petit peu plus tard au mois de novembre lorsque vous nous présenterez cette charte, n'est ni plus ni moins qu'un tour de passe-passe pour réorganiser l'ancienne charte qui avait été mise en place en 2015.

Cette soirée, je vais vous raconter un petit peu le déroulement de cette soirée. Nous avons été répartis en quatre tables, d'environ une dizaine de Saint-Médardais, et sur chaque table se trouvaient des plans de quartiers et sur chaque plan se trouvaient deux espaces vides. Et à ce moment-là, on nous a tout simplement demandé de jeter nos idées sur ces dents creuses, comme l'a dit un participant, et ceci en s'affranchissant de toutes contraintes, de quelque nature que ce soit. Alors, oui, on a rêvé de jardins potagers, de ruches, d'arbres fruitiers, de tables de pique-nique, j'en passe et des meilleurs, on a rêvé, on a déliré, on s'est parlé puis à la fin vous avez débriefé Monsieur Trichard. Et alors là, j'étais vraiment très étonnée parce que j'apprenais ainsi que les personnes qui étaient là, de votre bouche même, que cette charte allait devenir un manifeste. Ce soir-là, vous nous avez dit « ce soir, c'est rêver sur une espèce d'utopie ». Ce sont vos propres mots Monsieur Trichard. Alors, ce soir-là, je vais vous le dire, à mon sens, nous étions au théâtre, ce n'était qu'un théâtre de marionnettes dans lequel vous nous avez demandé de jouer. Mais le problème, à mon sens, c'est que l'urbanisme, ce n'est pas un jeu. Il y a des règles, des contraintes, des coûts dont on ne peut pas s'affranchir même dans une utopie, non ne peut pas s'affranchir de tout cela. Vous avez même poussé l'audace jusqu'à embaucher deux acteurs des compagnies Pagai et Volubilis, pour nous accompagner, et ce, à quel prix ?

J'aurai préféré avoir en face de moi des professionnels de l'urbanisme, notamment il y avait le Directeur de l'urbanisme qui était présent, pourquoi n'est-il pas intervenu ? C'est un petit peu dommage. Ensuite, qu'allez-vous dire à toutes les personnes qui figurent sur la liste d'attente pour avoir un logement social dans notre Commune ? Je crois qu'ils sont environ 800. Qu'il n'est pas interdit de rêver, c'est ce que vous allez leur dire ? Cette soirée en fait c'était juste une mauvaise pièce de théâtre mais, plus grave encore, vous nous avez indiqué que cette charte allait devenir un manifeste, à mon sens, le terme manifeste a une haute connotation politique. Les Saint-Médardais apprécieront Monsieur, surtout ceux qui subissent votre hausse des impôts fonciers. Vous jetez l'argent des Saint-Médardais par les fenêtres, 105 000 €, c'est le coût de cette charte, 105 000 € alors même que dans les écoles vous avez supprimé une ligne budgétaire qui est celle de la documentation d'un montant de 105 €. Généralement cette ligne était utilisée pour financer la licence d'un logiciel de la Bibliothèque, ce n'est pas un choix digne d'une équipe qui se veut responsable et, je vous le répète, tout cela n'est pas sérieux.

### **Monsieur le Maire**

Merci. Nous avons une opposition toute en nuances et constructive à Saint-Médard. C'est dommage, j'aimerais vraiment que l'on puisse sur la suite du mandat, mais après chacun fera ce qu'il vaudra et ceux qui nous regardent jugeront mais que l'on essaie peut-être d'avoir, je ne sais pas, des échanges un peu....

Je ne sais pas à quoi vous faites allusion dans la première partie mais j'imagine que les gens qui étaient sur ma liste au premier tour et qui n'ont pas été élus, il doit y avoir aussi des gens qui travaillent à l'hôpital, des infirmières, des chauffeurs de bus, oui c'est vrai, c'est la vie, et j'avoue que je ne sais même pas de quoi vous me parlez.

### **Monsieur Trichard**

Si je peux me permettre juste un élément de vocabulaire. Regardez la définition de manifeste, en terme d'urbanisme et d'aménagement, et, après, vous me direz si, politiquement, c'est un terme qui ne peut pas être employé dans notre assemblée ou vis-à-vis des administrés.

### **Monsieur Cases**

En fait, je souhaitais répondre mais je suis un peu sans voix, c'est pour cela qu'en définitive je

ne vais pas dire grand chose.

Ce qui nous paraissait important, si vous voulez, notamment dans ce manifeste donc et dans cette charte architecturale, c'était la dimension très pluri-disciplinaire, qui n'existe pas dans votre projet initial, c'est-à-dire qu'effectivement il y a les architectes, effectivement il y a des personnes qui s'occupent du paysage, il y a des urbanistes et il y a même des avocats. Donc, en fait, le but pour nous était très clairement de faire travailler ces gens ensemble et aussi, et cela renvoie à la démocratie participative dont Monsieur Mangon semble devenir le chantre tout d'un coup, c'est-à-dire qu'à un moment donné, la population, dans un moment ludique, comme un autre si vous voulez, puisse exprimer des choses et dire les choses. Cela dépasse très largement, je pense que c'est très clairement, ce que l'on dit depuis que l'on présente cette charte avec Jean-Luc (Trichard), quelque chose qui dépasse cette idée de charte. C'est une réflexion aussi sur la Ville que l'on veut demain. C'est une réflexion effectivement sur des données que vous n'avez pas, vous, quand vous avez pendant six ans été aux manettes, voulu faire partager les choix avec la population. Cette charte nous est tombée dessus, 137 pages, elle aurait pu en faire 2 000, elle aurait pu en faire 50, cela aurait été tout à fait pareil, elle venait de vous et que de vous, j'entends par là, que de votre fameux cabinet d'architectes. Nous, notre démarche est depuis le début, de faire partager les gens et de se nourrir aussi de ce que sont les gens.

### **Monsieur Morisset**

Chers collègues.

Je voulais souligner le fait qu'il y a aussi des choses importantes qui n'ont pas été dites, entre autres l'eau. Quelque part, il y a quand même 20 millions d'euros côté captation sur tout ce qui ouest, Salaunes et Le Temple. Je pense que c'est un enjeu majeur. Aujourd'hui, quand l'on voit que l'on impacte aussi en parallèle, au niveau de la déviation du Taillan, une nappe qui est à fleur et que l'on met en péril plus d'une centaine d'espèces, il y a des fois des choses qui me surprennent dans les décisions politiques. On se retrouve avec des gens qui ont des envies, de belles ambitions, dire à un moment donné la Métropole grandit et les nappes se polluent, les nappes anciennes s'assèchent parce que de nouveau l'on a des problèmes du côté infiltrations puisque l'on est en train de bétonniser. Quand on bétonnise, l'eau pluviale, entre autres, a tendance à partir dans les rues, les rues, les ruisseaux, les ruisseaux cela fini dans l'océan tout de suite et, en fait, il n'y a pas de pénétration suffisante au niveau des sols. De ce côté-là, on a un vrai problème, c'est pour cela que l'on est en train de dépenser de l'argent pour aller chercher un petit peu plus loin du côté de l'ouest.

Il y a quand même des choses sur lesquelles il faut réfléchir et je tenais à souligner aussi le fait, quand vous avez évoqué l'environnement évidemment, je peux que dire aussi la même chose que Monsieur Cases, c'est-à-dire le million d'arbres, je trouve que c'est déjà aussi une ambition importante, cela a été porté effectivement par l'équipe de Bordeaux, qui voulait mettre en place cela tout de suite dans sa mandature. On est sur un gros chiffre, 34 millions d'euros, ce n'est quand même pas rien. Donc, je pense que c'est bien de le souligner.

En même temps, j'ai entendu Monsieur Cases parler de ville apaisée, cela me fait plaisir parce que finalement le langage de la campagne de Monsieur Hurmic, une ville apaisée, cela vient aussi sur Saint-Médard, c'est parfait.

Ceci dit, je voulais aussi souligner le fait que, toujours dans la transition, on a le Parc des Jalles, effectivement, 20 millions d'euros. Je reviens encore une fois sur le quizz de la déviation. On a des gens qui veulent plus de transports et qui votent au niveau du Conseil Départemental, donc, cette gauche majoritaire, on va dire, ici représentée, qui se trouve d'un seul coup emberlificotée dans les débats. C'est pour cela que, dans les dernières élections qui se sont passées, on a été très clairs de ce côté-là. Il fallait essayer d'être en rupture avec cette obsession d'essayer de garantir la voiture, le poids lourd, tout cela pour répondre à des préférences, je dirais, plutôt politico-financières au nord du Taillan.

Je crois qu'il y a aussi le fait que dans ce co-développement ne sont pas oubliés l'école de Montaigne, mais je reviens encore une fois sur la mobilité du côté de l'école de Mazeau et de Capeyron, un aménagement, comme je l'ai dit tout à l'heure, de 750 000 €, c'est vraiment un gros problème puisque cela n'a pas été débattu au niveau démocratique par l'opposition à

l'époque, cela a été très violent, il me semble que l'on était sept et que l'on s'était abstenu de voter, on n'avait pas pris part au vote. Toujours est-il que quand il y a un manque d'intelligence au départ, cela s'accumule et, aujourd'hui, on met plus d'argent sur la table. En plus de cela, il y a encore un problème, ce n'est pas parce que l'on va mettre de l'argent sur la table que l'on va résoudre les problèmes. Aujourd'hui, quand je vois à chaque sortie d'école, à chaque entrée d'école, des gens qui se garent sur les pistes cyclables, que je suis obligé d'intervenir, de faire descendre Madame la Directrice de l'école pour qu'elle aille dire aux parents d'élèves, il ne faut pas se garer là et ainsi de suite. Là, il y a vraiment encore un gros problème de concertation, ne serait-ce que vous, cela fait plus d'un an que vous êtes là et vous n'avez toujours pas fait une concertation là-bas. Ils vous ont vu une fois Monsieur Cristofoli, il va quand même falloir vous sortir de votre fauteuil. Je pense que, de ce côté-là, il y a besoin. Il y a besoin, je vous le dis. Ce quartier souffre en particulier de ce manque de concertation. Si l'on doit faire quelque chose d'intelligent dans ce quartier, quitte à investir 750 000 €, faisons-le intelligemment.

Enfin, je voulais souligner aussi le fait que l'on a parlé de l'expertise du bruit. C'est toujours intéressant de se rendre compte qu'aujourd'hui on est en dépassement de seuil. Tout cela pour dire que les nuisances sonores, cela favorise le stress, cela favorise les mortalités. On voit bien qu'aujourd'hui on a encore besoin de travailler tout cela, en particulier, sur l'aspect que j'ai évoqué tout à l'heure, c'est-à-dire que le tram, aujourd'hui, est très bruyant. Il y a des gens sur Bordeaux qui se plaignent du bruit. Ce bruit c'est quand même des rails, c'est quasiment un train, il faut quand même en tenir compte, surtout que ce sont souvent des infrasons, qui rentrent par le sol, dans les murs, c'est-à-dire que cela passe par le sol. Cela veut dire que même les gens qui mettent des triples vitrages, cela ne change rien, c'est vraiment quelque chose de très gênant. D'ailleurs, je pense que la plupart des gens aujourd'hui d'entre vous qui voient des coussins berlinois, on se rend compte que ne serait-ce que cela, cela a déjà un impact au niveau du bruit, parce que quand vous avez toutes les portes fermées, quand un gros camion passe sur ces coussins berlinois, vous avez une vibration dans votre maison, donc tout cela perturbe.

Enfin, sur la transition que vous avez évoquée, 140 000 € c'est important. Je pense que de ce côté-là, c'est bon à souligner. Peut-être trop peu par rapport aux 7 millions d'euros en phase avec ce que l'on appelle les logements temporaires d'insertion et les espaces, donc vous avez évoqué les squats. Je crois qu'il va falloir effectivement peut-être sur ces deux premières années commencer à bien mesurer tout cela pour peut-être monter en puissance. 7 millions d'euros, c'est peut-être un peu faible vu le contexte actuel, je parle d'extrême pauvreté, de l'augmentation des pauvretés, qui fait qu'il y a des gens de plus en plus précaires et, en particulier, avec ce qui se passe en ce moment c'est-à-dire un État qui impose carrément la suspension des contrats pour certaines personnes, comme cela, directement, c'est très, très violent, c'est même pire qu'un licenciement, puisque l'on ne peut même pas toucher le chômage. Et, à côté de cela, on peut se retrouver avec tout de suite une mise à la porte puisque l'on n'arrive plus à payer son crédit ou son loyer. Donc, c'est vraiment très problématique aujourd'hui en France. C'est pour cela d'ailleurs qu'il y a des gens qui se mobilisent.

Enfin, je voulais dire que sur ce co-développement, on avait quand même, je l'ai dit tout à l'heure, la culture, c'est plutôt bien, avec aussi 2,7 millions d'euros du côté du Festival des Arts sur Bordeaux, donc c'est bien que la Ville y participe. Je crois que de ce côté-là, cela va peut-être encore une fois jouer sur l'émancipation des personnes et peut-être augmenter ce que l'on appelle la solidarité, moins d'indifférence et plus de fraternité. Je vous remercie.

## **Madame Canouet**

Bonsoir.

Madame Picard, vous aimez parler de l'éducation et des écoles, donc la ligne de 105 € pour les logiciels informatiques des BCD, je ne vois pas du tout de quoi vous parlez. Cette ligne n'existe pas, elle n'a pas été supprimée. Nous avons, en revanche, fait le choix d'augmenter la dotation de matériel pédagogique pour les élèves de maternelle de 2 € par élève, soit environ 2 000 €, pour effectivement leur permettre d'acheter du matériel qu'ils ne peuvent pas s'acheter par ailleurs avec la coopérative scolaire et donc ils sont bien contents d'avoir eu cette



augmentation que nous leur avons proposée. Je vous remercie.

### **Monsieur Mangon**

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Le moment d'un Codev est toujours un moment très intéressant puisqu'il permet d'avoir une vue un peu panoramique de ce qui se pratique, de l'avancement, des prévisions, et puis, après, au fur et à mesure qu'il avance, des réalités. Donc, celui que vous nous présentez aujourd'hui est très intéressant parce qu'en fait on y distingue plusieurs types de dépenses. Pour certaines, elles sont dans la continuité, d'ailleurs, elles avancent généralement bien et nous ne pouvons que les approuver. Je peux en citer quelques unes, notamment Galaxie IV, avec un petit regret sur Galaxie IV, c'est que vous ayez fait le choix d'abandonner la spécialisation ASD, Aéronautique Spatial Défense, que l'on avait souhaité ou tout du moins c'est ce qui est écrit dans la fiche. Je trouve que c'est dommage parce que, évidemment, à l'endroit où Galaxie IV est placée, la remplir d'entreprises ou d'entrepôts un peu comme jadis Ecobenne, Ecobenne pourrait être positionnée ailleurs et n'a pas spécialement sa place ici. Nous n'avons pas réussi à le faire évoluer, je pense que véritablement ce n'est pas une excellente idée. Mais évidemment l'opération, qui est en cours, se poursuit et c'est très bien.

De la même manière pour le SpaceHub dont on parlait tout à l'heure, je ne sais plus qui en parlait, c'est évidemment très bien et nous nous en félicitons. Nous avons été à l'origine de cette initiative et elle est très bien. Il y a une seule question par rapport à cela c'est que je ne comprends pas le délai qui est annoncé. Les 650 000 € qui sont prévus, c'est donc une étude pour définir le projet définitif mais je ne comprends pas pourquoi et je suis un peu effaré de voir qu'il faut deux ans pour mener à bien une étude, même si elle est coûteuse, même si elle est importante, je crois qu'il n'y a rien avant 2024, cela me paraît un temps infini donc je ne comprends pas. On approuve bien sûr ce point-là mais je ne comprends pas cela.

Bien sûr, nous avons beaucoup de satisfactions à voir la poursuite d'éléments que nous avons engagés, bien entendu la question de Blaise Pascal et de l'aménagement d'Issac, engagés il y a quelques années, se poursuit. Il faut bien sûr faire les deux tronçons. Un est prévu en réalisation, c'est très bien, celui qui vise après les premiers travaux de canalisations, à refaire la voirie, l'autre est simplement annoncé en étude. J'espère que le prochain Codev prévoira les travaux, il faut faire cela, c'est une nécessité, cela a été commencé, c'est une opération coûteuse, mais il faut la mener à bien, et j'espère que le prochain Codev confirmera cela.

Sur la piste cyclable Martignas - Saint-Médard, étude lancée précédemment, cela continue, c'est très bien, c'est coûteux mais nécessaire.

Sur le giratoire Capeyron-Mazeau dont on parlait, bien entendu, j'ai entendu quand même en étant un petit peu interloqué Monsieur Morisset nous dire qu'un collège pose problème. Avant de poser un problème, un collège c'est quand même beaucoup de satisfaction, c'est un plus incroyable pour une commune, à voir d'ailleurs comment toutes les communes se battent pour avoir un collège. Alors, celui-là a un péché capital à vos yeux, il est privé. Mais nous, nous n'avons jamais fait de cette question-là une guerre de religion, une guerre de chapelle. Le public et le privé peuvent concourir au rayonnement scolaire des communautés scolaires de la Ville. Vraiment, je ne comprends pas. Bien entendu, il faudrait y revenir, c'est un équipement qui dépasse, je n'ai plus le prix en tête, mais qui doit être dans la quinzaine de millions d'euros à peu près, qui va rassembler 500 élèves et, bien entendu, il faudrait y revenir. Je rappelle que, par exemple, on a, l'an dernier, fait des travaux extrêmement importants pour refondre la voirie du Lycée Sud-Médoc. Pourtant, c'était 15 ans après. Donc, oui, autour d'un collège régulièrement il faut améliorer les choses. Je rappelle que l'on a fait des travaux devant le collège d'Hastignan. Donc, arrêtez de nous dire, vous ne l'avez pas prévu etc. Bien sûr qu'on l'avait prévu, qu'il fallait le faire, qu'il fallait voir comment cela se passait au départ pour faire les aménagements, donc oui, nous soutenons cette initiative qui me paraît normale et nécessaire et je ne comprends pas que l'on s'en étonne. Et il en faudra sans doute d'autres à l'avenir mais c'est une richesse pour la Commune.

Nous avons d'autres dossiers sur lesquels nous sommes absolument d'accords, l'avenue de Capeyron - Gay Lussac, toutes les opérations qui ont trait à l'OIM Bordeaux-Aéroparc, qui ont été définies, prévues, lancées pour certaines ou lancées maintenant mais qui remontent à avant, on a débattu ces dossiers il y a bien longtemps, le boulevard technologique en particulier même si sur ce boulevard technologique, en particulier la partie qui va des 5 chemins vers Mérignac, je ne comprends pas que l'on ait fait le choix, et je n'étais pas de cet avis, je l'ai défendu mais j'étais isolé par rapport aux autres maires concernés, je ne comprends pas que l'on ait fait un choix dogmatique. En clair, on a décidé dès le début que, sur les deux voies, il y aurait une voie qui serait réservée au co-voiturage et aux bus et une seule réservée à l'automobile alors que, aujourd'hui, le nombre de bus et la fréquence des bus ne justifie pas cela. On le voit bien sur l'axe qui passe devant, par exemple, Thalès. Donc nous, nous demandions à l'époque qu'il y ait une deux fois deux voies, dès le début, ouverte à tout le monde, bus et automobiles et qu'au fur et à mesure de la croissance du trafic, on arrive certainement à réserver une voie au trafic bus mais, faire le contraire, c'est du dogmatisme et cela va diminuer l'efficacité de ce tronçon, qui est pourtant capital pour le fonctionnement général de l'OIM et puis, en particulier, pour les voiries qui nous concernent. Je ne m'étends pas sur les autres dossiers du parc technologique, nous les avons initiés, participé à leur définition, nous sommes en phase avec cela et il faut poursuivre tout ce qui relève de cela.

Après, il y a une autre catégorie de dossiers, évidemment, je ne ferai pas la liste des 70 dossiers mais il y a une autre catégorie de dossiers qui, elle, est beaucoup plus inquiétante. Ce sont des dossiers extrêmement structurants, des dossiers majeurs pour notre Ville, que vous mettez complètement à l'arrêt. Vous nous dites et on le vérifie bien en regardant un peu ce qui se passe dans les années à venir, notamment jusqu'en 2024, puisque les calendriers sont affichés dans les délibérations, sur ces sujets-là on est donc vraiment à l'arrêt.

C'est le cas de la Presqu'île du Centre où vous nous expliquez qu'il faut attendre trois ans pour que vous vous décidiez à faire quelque chose ou pas, on verra bien ce que vous décidez. Vous allez être dans un certain nombre d'atermoiements. Je rappelle que la Presqu'île du Centre, c'est un ensemble de 14 hectares pour lesquels tout avait été négocié avec ArianeGroup, tout était validé. Vous pouvez rire mais vous ne pouvez pas me raconter la messe Monsieur Cases. On y était, on connaît les dossiers, alors arrêtez de nous mentir, on les connaît. Donc, tout était prévu et tout était arrêté. Il y avait un débat sur comment juger la pollution, c'est tout. Et ce dossier visait à mettre en valeur dix hectares de nature et à aménager simplement quatre hectares et donc c'était un plus pour la Ville. J'espère que vos attermoiements n'arriveront pas à planter ce dossier parce que ce serait vraiment la preuve d'une grande incompétence, que je ne vous souhaite pas pour notre Ville, pour l'intérêt historique de notre Ville. C'est une capacité d'ouverture, notamment naturelle pour notre Ville historique. Si on la rate, elle ne reviendra pas. Si vous décidez, par exemple, de faire, comme parfois je l'ai entendu, des aménagements quelconques non pas laissés à la volonté de la puissance publique mais au gré des achats des uns et des autres, comme certains en ont la tentation, ce sera dramatique et on perdra ces dix hectares de nature supplémentaire. Donc, j'attire votre attention là-dessus et je constate que vous avez mis ce dossier à l'arrêt. J'espère que vous ne le planterez pas. Pour l'instant, il est à l'arrêt et je le déplore.

Deuxième dossier sur lequel il n'y a pas d'avancée, on ne sait pas ce que vous voulez faire, on ne vous comprend pas, Cassy Vigney, sur lequel nous avons prévu une école et un certain nombre effectivement de développements urbains, que nous refusions ailleurs sur le Bourdieu. On est infoutu de savoir ce que vous voulez faire. On vous suit, on vous écoute, que ce soit à la Métropole ou ici, on ne comprend rien. C'est l'ambiguïté, c'est le flou, c'est l'indécision. On ne sait pas ce que vous voulez faire. On a vu qu'il y a une notion bizarre dans votre fiche qui dit : mise en vente de lots. Qu'est-ce que vous allez faire ? Vous allez faire en sorte que ces lots échappent à la puissance publique et soient encore remis au privé. Vous allez abandonner l'école qui était prévue ici au centre alors que l'on sait qu'il y a des besoins scolaires au centre. Nous sommes curieux de voir ce que vous allez faire mais cela n'est évidemment pas dit. Cela veut dire que dans vos fiches, telles qu'elles sont présentées, il ne se passera rien avant 2023-

2024. C'est bien triste. Quand vous dites sur le Bourdieu, puisque c'est le pendant de cela, d'un côté, on aménage les 4-5 hectares et, de l'autre côté, on protégeait définitivement 28 hectares pour en faire un grand parc public. Il semble que vous n'ayez pas abandonné cette idée de faire un grand parc public au Bourdieu. Si c'est le cas, je m'en félicite. Ceci dit, vous entendre dire que vous allez enfin passer à l'acquisition foncière, cela fait rire, cela fait rire. Vous connaissez bien les délais. Arrêtez Monsieur le Maire, comme vous l'avez fait d'ailleurs pour le tram tout à l'heure, de faire comme si vous ne connaissiez pas les délais de l'action publique. Nous ne sommes ni l'un ni l'autre des perdreaux nés de l'année en politique. On sait bien les lenteurs administratives. Vous connaissez les dossiers. Arrêtez de mentir effrontément, arrêtez de dire que rien ne s'est fait avant vous, enfin, ce n'est pas sérieux. Donc, nous déplorons l'inaction, le ralentissement qui semblent se manifester sur le Bourdieu - Cassy Vigney en espérant que vous n'ayez pas changé d'avis, ce que les mois à venir nous diront sans doute.

Berlinca voilà un dossier qui devrait vous plaire. Berlinca, je ne trouve pas que le rythme que l'on aperçoit dans vos fiches soit un rythme, alors Berlinca je le redis, pour que les auditeurs éventuellement le comprennent, quartier d'habitat social extrêmement dégradé, en face du Leclerc, plus que l'habitat social, il y a tout le reste de dégradé, il faut reprendre cela. Donc, normalement, vous devriez, là-dessus, nous retrouver. Je ne sais pas ce qui se passe mais le rythme m'a l'air de se ralentir pas mal par rapport à ce qui était prévu, donc on va vous observer.

Enfin, le Carré des Jalles. J'aimerais comprendre, je ne sais pas si ma collègue Vanessa Vaccaro-Dumas l'a compris plus que moi, j'en doute, mais ce que je vois, dans ce qui est annoncé, c'est qu'il ne se passe plus rien, on est le pied sur le frein. Qu'est-ce que l'on va faire ? On ne sait plus. Il semblerait que la quatrième salle de cinéma soit abandonnée. Il semblerait qu'il y ait du retard pour un peu tout, qu'il y ait de l'indécision. On ne sait pas si vous allez le faire et à quelle échéance, visiblement pas avant 2024, lancer les travaux de rénovation. Il y en a besoin. En plus, c'est un dossier qui est extrêmement financé, entre la Métropole, le Ministère de la Culture et d'autres. C'est un dossier qui coûte assez peu, qui pourrait coûter assez peu à Saint-Médard, pour ce qui est un vaisseau amiral de la culture ici et Vanessa (Vaccaro) peut-être en dira un mot tout à l'heure, plus en détails.

Enfin, je voudrais aussi vous dire qu'il y a un autre aspect, je ne vais pas faire la liste de tout sinon cela serait trop long, qui nous surprend. On aimerait qu'il y ait un peu moins d'études et un peu plus d'actions pour résumer, un peu moins d'études et plus d'actions. Il y a beaucoup, beaucoup, beaucoup d'études sur Saint-Médard, y compris des études qui témoignent de certaines gabegies puisque vous refaites ce que l'on a fait précédemment.

Ma collègue Marie-Odile Picard a parlé tout à l'heure de l'étude sur l'urbanisme, qui avait été très poussée, très approfondie, vous la refaites, on n'a pas bien compris pourquoi. C'est pour mettre en scène sans doute votre écoute de la population, enfin, théâtraliser tout cela. C'en est une.

Je rappelle que l'étude sur l'adaptation, l'audit énergétique a été réalisé il y a deux ans. Il y a deux ans, on en a eu les résultats. Vous ne les avez pas trouvés, adressez-vous aux services compétents, ils les ont. Ou alors, pourquoi vous refaites cela ? C'est pour le baptiser à votre sauce ou pour dire nouveau avec un petit sticker made in Delpeyrat. Excusez-moi de la familiarité du terme mais est-ce que c'est cela votre intention ? Pourquoi vous jetez l'argent par les fenêtres comme cela ?

Après, il y a une autre étude que vous refaites encore, l'étude sur le bruit. Elle a été faite, ses résultats ont été connus, livrés, il y a trois ou quatre ans, je n'ai pas recherché la date précise mais elle est connue. Je vais pouvoir vous en citer d'autres comme cela.

L'étude sur les déplacements, en 2019, on a fait faire cela par un organisme très compétent, avec des experts, une étude sur les déplacements, sur la mobilité dans la Commune, en dehors des questions traitées par la Métropole et, notamment aussi, sur la question cyclable en particulier. Cette étude a été payée, elle est là, elle est à votre disposition. Pourquoi vous refaites cela ? Vous voulez jeter l'argent par les fenêtres ? Vous voulez occuper l'espace temps et dire, on a lancé quelque chose, fait des phrases et, en fait, il n'y aura qu'une étude qui

aboutira ou pas, on verra. Pourquoi vous refaites des études qui sont là, qui sont disponibles, qui ont été faites objectivement ? Traitez-les à votre manière mais ne jetez pas l'argent des concitoyens par les fenêtres.

Je pourrai continuer sur d'autres aspects là-encore d'études qui sont très générales, il faut voir ce qu'il va en être mais, franchement, il y a un peu de doute là-dedans et s'il fallait résumer, je dirais que les dossiers qui avancent, on les soutient, les dossiers qui sont des dossiers de communication, on les déplore notamment les études inutiles, et puis les dossiers d'immobilisme et bien là, on vous le dit Monsieur le Maire, oubliez que c'est nous qui les avons lancés, faites-les, c'est l'intérêt de la Commune.

### **Monsieur le Maire**

Merci. Je ne sais pas pourquoi vous vous énervez tout seul. Je n'ai encore pas dit un mot sur ce document mais je vais répondre à quelques points puis mes collègues Pascale (Bru), Cécile (Marenzoni), Claude (Joussaume) répondront plus largement.

Je trouve que c'est un Codev assez ambitieux. On arrive quasiment à 300 millions d'euros. Beaucoup plus de fiches que dans le Codev précédent, ce qui n'est pas en soi un signe qu'il soit meilleur mais quand on fait le bilan quand même, 30 fiches, 12 réalisées, vous parliez d'immobilisme, là on est plus dans l'immobilisme, vous étiez en marche arrière, en fait, parce que 12 fiches sur 30, c'est quand même un chiffre extrêmement préoccupant en six ans, mais passons.

Sur Galaxie IV SpaceHub, je voulais vous rassurer. Vous dites sans cesse : nous avons, nous avons. J'en disconviens jamais. D'ailleurs, je vous ai félicité l'autre jour à l'Ehpad, je ne suis pas dans cette logique, il faut tout jeter, dire n'importe quoi pour faire du théâtre lors des conseils municipaux, ce n'est pas mon état d'esprit. Je reconnais que vous avez lancé ce projet avec la Région, avec Ariane, avec d'autres, mais que vous l'avez lancé. Vous me dites le délai, mais c'est assez simple, quand nous sommes arrivés, c'est vrai que le projet était lancé, il restait quelques détails à régler, c'était trouver des locaux. Ils sont donc installés à Berlincan. Il y aura prochainement une réunion organisée par Ariane pour un petit peu porter sur les fonds baptismaux SpaceHub. Donc, nous l'avons trouvé. Il n'y avait pas de terrain, c'est pour votre réponse pour Galaxie IV, il y a désormais des terrains fléchés pour SpaceHub, ce qui n'était pas non plus le cas. Les subventions n'avaient pas été votées, nous les avons votées, à la Ville, à la Métropole, à la Région, tout cela c'est des détails, me direz-vous puisque comme vous y aviez pensé tout était fait. Donc SpaceHub, ce n'est pas que l'on ralentit quoique ce soit, c'est qu'en réalité nous sommes dans une phase où ils démarrent tout juste le projet. Ils ne peuvent pas nous dire tout simplement, à ce stade, quel est le bâtiment exactement qu'ils veulent construire. Donc, dès qu'Ariane nous transmettra ses besoins, ce sera traité évidemment avec diligence puisque les fonds sont votés, les terrains sont fixés à Galaxie IV, cela répond en partie à votre question sur l'ASD d'ailleurs. J'ai même demandé à ce que l'on garde au-delà des locaux qui seraient fléchés directement pour SpaceHub, que ceux d'en face également soient à ce stade réservés pour que, lorsqu'ils fonctionneront à plein, ce que nous souhaitons tous, éventuellement des entreprises, qui naîtraient de SpaceHub, puissent également s'installer. Donc je ne sais pas de quoi vous parlez en fait.

Sur le collège, vous dites, on a des problèmes avec le collège mais qui a dit cela ici ? Parfois vous avez l'impression de faire un petit peu peut-être les questions et les réponses que vous même avez envie de nous prêter. Justement, on a inscrit au Codev, c'est bien la preuve que l'on n'est pas dans cette démarche, les crédits nécessaires pour traiter l'accès, Claude (Joussaume) précisera.

Sur le bus, sur ce que vous dites sur le boulevard techno, est intéressant, c'est un vrai débat et je pense que c'est tout l'avantage d'ailleurs de l'infrastructure bus sur ce type de route. C'est qu'évidemment, on peut prévoir une voie bus et, puis, si cela ne marche pas, elle est dédiée à nouveau à la circulation. On peut même envisager que ce soit réservé bus uniquement aux heures de pointe matin et sortie, par contre l'inverse n'a pas de sens parce que si l'on souhaite développer les transports en commun, si c'est pour envoyer des bus dans les bouchons, c'est sûr que cela ne marchera jamais. Donc il y a une réversibilité du système bus qui est intéressante et si, demain, ce que vous dites s'avère exact, il suffira de rouvrir à la circulation,

donc il n'y a pas de difficulté spécifique.

Sur la Presqu'île du Centre, c'est marrant parce que finalement vous nous prêtez des intentions à chaque fois, on veut remettre en question, etc, alors que nous, on a poursuivi justement ces dossiers, ce qui était peut-être un changement de méthode avec ce que vous aviez pu faire vous-même, c'est pour cela que vous êtes un peu surpris. Sur la Presqu'île du Centre, on ne ralentit rien du tout, on travaille avec le Département pour une acquisition ZPENS.

Par ailleurs, il y a un souci aujourd'hui avec la société ArianeGroup, pas avec elle d'ailleurs, c'est le Ministère de la Défense, enfin l'IPE l'inspectrice puisque c'est une dame poudres et explosifs, qui a fait savoir qu'à ce stade, le projet ne lui conviendrait pas parce qu'il y a un changement d'IPE. Donc ce qui avait été prévu avant, avait eu plus ou moins les faveurs de l'ex-IPE, apparemment, ce n'est pas le cas de la nouvelle. Ariane nous a donc fait savoir qu'ils souhaitaient revoir leur projet différemment parce qu'aujourd'hui ils ne croient plus que l'IPE autorisera autant de logements sur site. Donc ce n'est pas du tout une volonté de ralentir quoique ce soit et je partage votre avis, comme nous tous ici je pense, sur l'importance de ce secteur-là. Il n'y a pas de difficulté.

Il y a quelque chose qui m'a un petit peu surpris, c'est quand vous avez dit Berlincan, dossier qui devrait nous plaire. Je n'ai pas compris pourquoi en fait. C'est parce que c'est des logements sociaux donc cela devrait nous plaire ? C'est quelque chose qui m'a un petit peu choqué j'avoue. Là encore, Berlincan, le dossier effectivement avait été préparé par la Fab. Il y avait une difficulté avec la Métropole c'est-à-dire qu'il y avait tout un débat un petit peu sans fin et j'ai dû faire le nécessaire pour que cela s'arrête, sur qui prendrait en charge les dévoiements de réseaux et de voiries. La Métropole a fait un courrier à Clairsienne, très clair, en disant qu'ils s'engageaient à réaliser les réseaux parce que sinon c'était un coût trop important pour nous. Donc, depuis, Clairsienne a donné son feu vert au déclenchement de l'opération, il y a eu déjà plein de réunions, un Cotech, etc. La seule difficulté, mais elle n'a rien à voir ni avec vous ni avec nous, c'est qu'aujourd'hui Clairsienne est un petit peu inquiet des prix de sortie sur les marchés de travaux où ils constatent une hausse de 30 à 40%. Cela les refroidi donc un peu mais on est là pour les réchauffer quand c'est nécessaire. En tout cas, c'est un débat que l'on souhaite vraiment porter.

Sur Cassy Vigney - Bourdieu, en réalité la procédure suit son cours. On en est aux expropriations sur Cassy Vigney. Il y a une procédure un peu compliquée. J'avoue que, même étant juriste, je n'avais pas encore découvert ce mécanisme de vente réputée parfaite mais qui, malgré tout, peut faire l'objet d'un recours que le juge etc, on en est là, donc c'est une affaire encore de quelques mois. Donc, je considère qu'au rythme des procédures, elles se déroulent, donc on n'est pas du tout dans cet état d'esprit revancharde, de vouloir détruire tout ce qui existait. Au contraire, nous, tout ce qui est intéressant pour la Ville, on le poursuit.

Et sur la charte, je ne sais pas pourquoi vous faites une fixation là-dessus puisque c'est normal que chaque municipalité, je ne vous fais pas reproche du tout de l'avoir fait il y a 6 ou 7 ans, à sa politique et sa vision de l'urbanisme. Vous avez eu la vôtre, qui n'est pas tout à fait la nôtre, donc c'est normal que l'on travaille à nouveau avec une équipe pour faire autrement mais je ne veux pas dévoiler les résultats puisque le processus est en cours mais je vous invite à venir aux réunions de concertations.

### **Madame Bru**

Bonsoir à tous.

Je voulais compléter les propos de Monsieur le Maire. Pour le Carré, c'est pareil, on continue, la seule chose c'est que l'on a adapté, en fait, la demande de travaux puisque vous aviez demandé une quatrième salle de cinéma effectivement mais qui était, à l'origine, basée à la place des locaux de Gestes et expression, ce qui posait quand même des problèmes de surveillance pour le cinéma et surtout pour Gestes et expression.

Après, on a redemandé aussi une étude pour la Médiathèque, pour l'agrandissement puisque l'on n'est plus aux normes, je pense que vous le savez, et qu'il faut être aux normes parce que sinon la DRAC ne nous finance pas. On est allé chercher des financements également à la

Région, à la Métropole et à la DRAC. Donc, nous, notre volonté, ce n'est pas de défaire ce que vous avez fait, c'est de l'adapter. On a écouté les habitants du Carré et les usagers, c'est d'agrandir la Médiathèque, c'est quelque chose de fort, en tout cas, c'est notre volonté et, dans vos plans, elle n'était pas si agrandie que cela. C'est tout simplement cela mais on a juste réajusté cela et aussi surtout les locaux de l'école de musique qui sont quand même un peu obsolètes, où l'on arrive à des petits boxs, en tout cas, où deux personnes peuvent rentrer donc cela devient un peu compliqué. C'était juste pour préciser cela.

### **Monsieur le Maire**

Pascale (Bru), si tu me permets de rajouter un mot là-dessus, c'est qu'il y a une difficulté dans ce dossier qui est un peu particulière parce que, effectivement, j'ai trouvé que c'était un très beau dossier, l'idée de rénover ce bâtiment, qui est quand même aussi un symbole de Saint-Médard-en-Jalles et de la vie culturelle de l'agglomération de la Métropole. Ce bâtiment est un peu complexe et c'est pour cela que la Métropole a aussi un certain nombre de difficultés. D'abord, parce que les techniciens sont inquiets des surprises de structure, comme ils disent, que l'on pourrait découvrir sur un bâtiment maintenant qui n'a pas fait l'objet de rénovations lourdes depuis fort longtemps. Mais surtout, la vraie difficulté, et c'est pour cela que l'on essaye, là encore, plutôt que de faire des grandes déclarations de prendre les choses un petit peu dans l'ordre et je vous remercie Pascale (Bru) d'y consacrer du temps, c'est qu'il y a une problématique d'amiante. Vous le savez, je ne vous apprends rien. Qui dit amiante, dit fermeture non pas partielle mais totale du bâtiment pendant les travaux de désamiantage. Ce qui pose un problème tout à fait délicat, c'est le relogement de tous ceux qui vivent au Carré, notamment le plus difficile, la Médiathèque parce que c'est quand même très important. Donc, il y a un travail là-dessus. De ce que j'entends des techniciens à la Métropole, cela a l'air quand même compliqué. Nous là où l'on va avancer, c'est sur les solutions de relogement, pour ne pas perdre de temps justement au moment où l'on pourra déclencher le Carré. Mais, là encore, ne vous inquiétez pas, c'est un très beau dossier pour nous comme pour vous apparemment et je m'en félicite.

### **Monsieur Joussaume**

Chers collègues, Monsieur le Maire, les internautes, bonsoir.  
Pour ces fiches Codev, pour ma part, c'était mon premier Codev. Bien que cela soit le cinquième pour la Métropole, c'est mon premier. J'ai découvert un travail très intéressant au travers de ces créations de fiches, des services municipaux avec une compétence très sérieuse pour amener ce nombre de fiches et surtout les obtenir parce que ce n'est pas le tout de demander des fiches mais surtout c'est les avoir. Je vois aussi au travers de ces approbations de fiches, qui ont été votées maintenant, c'est aussi la reconnaissance du travail de Saint-Médard et la reconnaissance du travail des élus de Saint-Médard et de Monsieur le Maire aussi en particulier. Donc, dire que l'on serait de temps en temps non écouté à la Métropole, cela me laisse un peu dubitatif.

Après, je ne reviendrai pas surtout le chapitre mobilité, cela a été largement débattu. Ce qui m'a surpris, pas inquiété, mais surpris, c'est la non approche sur le travail du BHNS, l'oubli de certains éléments du BHNS qu'il faut reprendre aujourd'hui à grande vitesse et ce qui est dommage, c'est que cela coûte, cela coûte, vous qui nous dites que l'on dépense l'argent par la fenêtre et vous nous obligez aujourd'hui à faire des dépenses par la fenêtre parce que du fait que vous n'avez pas étudié en temps et en heure, les actions à notre BHNS aujourd'hui, c'est la municipalité qui doit payer les écarts, vous allez nous dire, c'est que des moins-values qui vont nous coûter à peu près 250 000 € sur le budget municipal. Ce ne sont que de l'argent jeté par les fenêtres du BHNS. Mais c'est le travail qui n'a pas été fait, ce qui est dommage, en temps et en heure.

Sur les mobilités, je n'y reviendrais pas avec tous les débats qu'il y a eu sur les mobilités actives, tout le travail qui est fait aussi. Vous dites, étude de circulation, je suis surpris que vous disiez cela parce que l'on s'est appuyé sur le travail qui avait été fait, par la vôtre. Il faut savoir que la situation évolue, il y a des choses qui évoluent. Quand on reprend une démarche, il faut aussi la remettre dans la réalité du jour, et avant de dire, on fait certaines choses, il faut regarder ce qui

se passe et voir aussi les flux qui arrivent. Le BHNS en est un mais aussi les projets immobiliers qui en est un autre et aussi la volonté de nos mobilités. Quelles mobilités on veut pour demain et cela fait partie de cette étude-là et certaines parties de l'étude, qui est antérieure, ces volets-là n'étaient pas traités, comme nous on l'espérait, c'est pour cela qu'on l'a repris. Il y a d'autres études, c'est vrai. Il y a des études sur l'hydraulique, par exemple, surtout sur le bassin d'eau pluviale. Je dirais aux gens de Picot, qu'en définitive, c'est des études pour rien quand l'on fait une étude pour savoir comment les routes ne seront plus inondées parce que l'on a tout imperméabilisé dans la zone de Picot, je pense que se poser la question d'une étude pour rationaliser ces eaux pluviales et pouvoir les gérer et les contenir pour plus que les gens ne soient inondés, je pense que c'est quand même important. Aujourd'hui, Saint-Médard-en-Jalles souffre de ce manque de réseaux et au niveau des études des eaux pluviales, donc cette étude sur le schéma des eaux pluviales sur Saint-Médard-en-Jalles est très nécessaire. Il faut savoir où l'on peut et comment on peut faire pour gérer toutes ces problématiques que l'on a, surtout quand l'on voit les trombes d'eau qu'il y a régulièrement. Ce sont des averses très importantes et des montées de niveaux d'eau importantes et derrière cela il faut voir aussi les montées des nappes qu'il y a derrière aussi. Donc, c'est un schéma global sur l'hydraulique qu'il faut voir et ce n'est pas une étude. Je ne vais pas faire de jeu de mots mais se jeter à l'eau, c'est vraiment quelque chose d'important.

Sur les aménagements, soit, c'est vrai, il y a un collège privé, il est là et j'en prends acte. Ce qui est dommage, c'est que, en même temps que l'on crée cette infrastructure, on ne se pose pas la question de l'aménagement et que, dans cet aménagement, derrière, ce soit la force publique qui soit obligée d'investir cinq millions, pour réaliser ce genre d'infrastructure. En plus, il a fallu trouver un montage financier pour y arriver, ce n'était pas gagné, enfin, quand on est arrivés, ce n'était pas fait du tout. Il a fallu vraiment se défendre, se battre, s'arc-bouter pour y arriver. On a trouvé un équilibre financier entre l'OIM et la Métropole et une partie du budget sur le FIC. C'est vrai que pour arriver à faire cet aménagement, qui est totalement nécessaire, et je reviendrais sur la non-concertation, comme disait Monsieur Morisset tout à l'heure, je suis surpris quand l'on a fait la réunion de riverains dans la rue, je n'ai pas vu de Monsieur Morisset. On a discuté avec les habitants et les riverains pour savoir comment organiser justement ces choses-là. On a rencontré aussi l'équipe pédagogique de ce collège privé, donc, quand on nous dit il n'y a pas de concertations, vous n'êtes pas présent aux concertations que l'on a faites, c'est dommage mais je ferai peut-être une invitation particulière, pour vous, pour que vous puissiez être là la prochaine fois.

Je reviens aussi sur Blaise Pascal, vous dites, c'est une continuité, oui, c'est vrai. Je suis surpris, vous qui êtes un fin connaisseur de tout et que vous nous donnez des leçons régulièrement sur comment fonctionne la Métropole ? Qu'est-ce que l'on aurait dû faire ? Comment il faut le faire ? Et, que, tout à coup, vous nous disiez, j'espère que l'étude que vous faites sur la continuité, je vais situer la Place de Cérillan et jusqu'à la Place d'Issac où s'arrêtent les travaux qui sont prévus, c'est sur toute cette continuité-là. C'est vrai qu'on lance une étude sur ce Codev-là, le principe de lancer une étude sur un Codev, normalement, c'est pour le réaliser sur le Codev suivant, surtout quand on voit le linéaire qu'il y a, l'aménagement qu'il y a avec aussi l'OAIM au niveau de la zone d'Issac, pour tenir compte aussi de la mobilité des gens et des salariés de ces zones-là. Il faut aussi quand même voir ce que cette étude-là est nécessaire et qu'elle va prendre du temps et il faut bien un Codev pour y arriver et au Codev suivant, on pourra réaliser comme cela un bel aménagement sur cette route-là.

### **Madame Marenzoni**

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues.

Je vais compléter les propos de Monsieur Claude Joussaume. Monsieur Morisset, vous reprochez à Monsieur Cristofoli un manque d'actions. Je crois que ce reproche n'a aucun fondement tangible, ni pour lui ni pour aucun autre élu de l'équipe majoritaire. En effet, Monsieur Morisset, vous parlez, vous parlez, vous parlez mais vous n'agissez pas. Vous avez fait le choix de quitter l'équipe municipale, nous avons pris acte. Votre positionnement reste celui des mots et pas celui de l'action. Donc, sachez que l'ensemble des fiches marque un travail considérable de l'ensemble des élus de notre équipe.

La transition écologique, chère à vos paroles, entre en action avec notre équipe. Patrice Claverie sur le plan vélo et les autres modes actifs sur le plan de l'amélioration de la biodiversité, Claude Joussaume vient de le rappeler sur les questions d'aménagements urbains de voiries, d'éclairages, d'isolement des bâtiments publics, Pascal Tartary sur l'OAIM, Parc des Jalles et le dispositif Natura 2000 ainsi que le PPEANP, Monsieur Jean-Luc Trichard sur la Charte architecturale, sur l'ensemble de la stratégie foncière et les logements, Madame Canouet sur les écoles avec l'école Montaigne pour ce Codev-ci, Madame Bru sur toutes les fiches culture, Eric Mallein sur toutes les fiches concernant la végétalisation, Monsieur Francis Royer sur les études d'un futur Centre de Santé, Monsieur le Maire et Madame Bru en tant qu'élus métropolitains sur l'ensemble du dispositif et du schéma des mobilités, enfin Monsieur Cristofoli travaille quotidiennement avec chacun d'entre nous pour mettre en place la participation utile sur chacun des projets que nous menons. Donc, si vous le souhaitez, restez dans les mots, nous, nous sommes dans l'action. Donc, je remercie chacun d'entre nous pour les préoccupations sans cesse plus avancées et plus pertinentes qu'ils manifestent pour réaliser notre projet politique. Notre équipe toute entière va travailler à ces fiches et nous avons décidé de rentrer dans l'action et de ne pas rester dans les paroles, ce n'est pas facile tous les jours, Monsieur le Maire nous le rappelait tout à l'heure, je vous remercie chacun pour le volet transition écologique qui émane de chacune de ces fiches actions.

### **Monsieur Cases**

Juste un mot par rapport à ce que vous dites Monsieur Mangon sur le problème des études. Je n'ose pas dire que vous êtes disqualifié mais cela y ressemble un peu. Au mois de février 2020, un mois avant les élections municipales, vous nous avez expliqué que le réaménagement de PMF, enfin le réaménagement, l'immeuble PMF, la tour Mangon, allait nous coûter 5,2 millions. Trois mois après, lorsque nous sommes arrivés, on a découvert que c'était 8 millions et vous-même, vous nous avez expliqué que c'était parce qu'en fait les études n'étaient pas tout à fait celles qu'il fallait faire, que l'on a découvert que, etc. Donc à partir de là, si vous l'avez dit, alors expliquez nous les trois millions si ce n'est pas cela, je trouvais que c'était encore une excuse, histoire que les études étaient insuffisantes, donc, à partir de là, je pense que parfois faire des études, c'est plutôt une bonne idée.

### **Monsieur Tartary**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, chers Saint-Médardais.

Ce soir la minorité nous montre son vrai visage, qu'elle avait masquée durant la campagne. Et oui, dans vos propos, rien sur la transition, rien du tout, et pour cause, vous avez planté l'OAIM Parc des Jalles, vous avez planté la protection des terres agricoles pour le mettre dans la balance de l'extension du Tram D.

Permettez-moi de m'inquiéter sur la forme que prennent les débats dans cette instance délibérative. En effet, on a des propos d'interprétation fallacieuse, de procès d'intention, des mensonges, des fake news.

### **Monsieur Mangon**

Oui, les vôtres.

### **Monsieur Tartary**

Je vous remercie. Monsieur le Maire, j'ignorais que nous avons installé Monsieur Trump à ce Conseil Municipal de Saint-Médard-en-Jalles. Est-ce que vous pouvez me confirmer que ce n'est pas le cas ?

### **Monsieur Morisset**

Vous faites bien de dire le nom Monsieur le Maire. Merci pour cette prise de parole parce que je crois, effectivement, qu'il y a beaucoup de bassesses et je pense que Monsieur Tartary, vous-même vous y contribuez en essayant de faire cela. Je pense que vous vous desservez vous-même en faisant cela, c'est dommage. C'est dommage parce que vous aviez bien commencé mais je trouve que cela manque un peu de hauteur.

Déjà une réponse à Monsieur Mangon parce que je pense que, de ce côté-là, il faut clarifier les choses. A l'époque, je l'ai peut-être un peu choqué quand j'étais carrément opposé à ce



collège parce qu'il était privé. Soyons très pragmatiques, je veux dire très factuels. Cela aurait été un aménagement public, il y aurait eu une concertation, les choses ne se seraient pas faites comme cela à l'emporte pièce, c'est-à-dire d'essayer de faire rentrer dans une petite prairie où il y avait des vaches avant, d'un seul coup, tout un gros, gros projet où quasiment tout est bétonné ou bitumé. Il va falloir chercher les espaces verts d'ailleurs dans cet endroit-là. Et, en plus de cela, c'est monté en hauteur. Donc, vous voyez vis-à-vis de la concertation, les voisins aujourd'hui sont en train de râler fortement. Et, en même temps, quand on fait un aménagement public, effectivement, on voit bien qu'au lycée ne serait-ce que Sud-Médoc, il y a un large espace pour accueillir les bus, les parents, tous types de mobilités, avec vraiment une logique quantitative qui correspond au flux des gens. Là, on est carrément au bord d'un rond-point sur deux axes où, effectivement, de temps en temps cela bouchonnait et là on se retrouve avec, juste à cet angle-là, un collège qui a une vingtaine de places pour voitures c'est-à-dire en gros les enseignants qui sont là. Cela pose de vrais problèmes, parce qu'entre le flux des parents d'élèves le matin, comme je l'ai dit, et le soir, et encore, je ne sais pas le midi parce que je ne suis pas sur place, mais en tout cas, toujours est-il que cela pose problème et que, de ce côté-là, la concertation n'avait pas été faite. Cela aurait été un organisme public, il y aurait eu une concertation et cela se serait bien mieux déroulé c'est-à-dire qu'il y aurait eu peut-être un projet bien plus faible en quantitatif pour accueillir les élèves et, éventuellement, il y aurait eu d'autres types de solutions, avec peut-être un parking surélevé à la place d'un tennis.

Enfin, je voulais simplement aussi rajouter le fait que peut-être que Madame Marenzoni ne comprend pas bien les nuances parce que je sais pas pourquoi elle s'est, d'un seul coup, mise presque comme s'il fallait absolument défendre Monsieur Cristofoli. Monsieur Cristofoli, je l'ai interpellé par rapport à ce qui se passe en ce moment dans ce quartier. Dans ce quartier, il y a des gens qui, effectivement, n'ont vu qu'une fois Monsieur Cristofoli, c'est ce que j'ai dit. Donc, n'interprétez pas tout et comme si je remettais tout en cause au niveau du Codev puisque par rapport à ma première intervention, j'ai dit que je votais pour. Voyez, donc vous avez tendance à vous buter sur des choses qui ne correspondent pas à la réalité. Je suis au contraire, j'abonde et éventuellement j'essaie de faire rentrer d'autres notions entre autres, j'en prendrais une puisque celle du solaire, c'est quand même un million d'euros, c'est déjà pas mal mais ce n'est peut-être pas suffisant. Voyez, on est encore dans des situations problématiques, il va falloir faire une transition sur l'énergie, donc, peut-être que, demain, il faudra peut-être un peu plus investir sur le solaire des bâtiments avec une charte, réellement ambitieuse, et pourquoi pas aller travailler aussi sur la géothermie. Aujourd'hui, la géothermie est largement sous-employée dans ce bassin. Par exemple, des idées pour vous faire un peu moins mordre après mes interventions, Madame Marenzoni, je vous en prie calmez-vous. Non mais, franchement, c'était malsain, je dirais.

Je conclus, merci Monsieur le Maire, je conclus. Je voulais rajouter aussi un point particulier, cela a été souligné par d'autres personnes, il y a toute une problématique de la transition au niveau résilience alimentaire. J'y étais engagé avant en début de mandat. Monsieur le Maire a décidé en moins de 48 heures, c'est comme cela, de me sortir cette délégation, qui me semblait primordiale, puisque, je le répète, au sein de la Métropole, on est quand même à une rupture de un jour et demi, s'il n'y a plus de carburant, on est dans une rupture d'un jour et demi, c'est-à-dire que d'un seul coup, au bout d'un jour et demi, c'est la cacophonie, il faut se nourrir. Il va donc falloir commencer à y réfléchir. Donc, de ce point de vue-là je trouve que vis-à-vis du Codev, il y a quelque chose qui commence à naître sur le PEANP, on va faire des Jalles, sur la notion de résilience alimentaire, avec l'instauration d'outils pour que les maraîchers s'implantent dans cette zone, je trouve que c'est quelque chose d'important qu'il faudra sans doute abonder encore dans le temps parce qu'il y a vraiment une urgence de ce côté-là. Dans les années à venir, on a, en plus, une grande ressource en emplois dans ce type de domaine, ne serait-ce que sur la transition, si l'on ne fait pas des champs avec des tracteurs, on aura des champs avec des gens à l'intérieur, des personnes, des jeunes, qui auront envie de faire quelque chose de concret dans leur vie. Je pense que cela peut-être beaucoup plus intéressant que de travailler sur un tracteur ou de piloter un GPS pour que la nourriture arrive par un drone. Merci.

## **Monsieur le Maire**

Merci. Écoutez chers collègues, merci d'avoir participé à ce débat. Je voulais tout simplement, pour conclure, féliciter l'ensemble des collègues, des adjoints dans leur délégation, qui ont vraiment mouillé le maillot pour produire un Codev rapidement, parce que vous savez qu'avec le Covid, tous les calendriers ont été un petit peu plus compliqués, les services municipaux évidemment qui ont aussi beaucoup travaillé, les services métropolitains et je vous le rappelle à la fin des fins, et sur des priorités je pense qui sont les nôtres, en tout cas celles de la majorité mais je veux le croire aussi de l'opposition en grande partie. C'est quand même près de 300 millions d'euros qui sont fléchés par Bordeaux Métropole sur ce Codev et je ne peux que m'en féliciter.

Donc tout le monde étant dans cet état d'esprit également dans la majorité, je vous remercie pour l'adoption de ce Codev qui est quand même extrêmement important pour le quotidien de nos concitoyens. Merci beaucoup.

**Adopté à 30 Pour 9 Abstention**

**Monsieur le Maire** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

La délibération suivante est une délibération de pure forme qui vise à adapter le nom de notre syndicat départemental d'électricité qui devient d'énergie électrique de la Gironde. Je pense qu'il n'y aura pas de grand débat là-dessus.

## **DG21\_108 MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DE LA GIRONDE (SDEEG). ADOPTION**

Vu la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique,

Vu l'article L5212-16 du code Général des Collectivités Territoriales relatif aux syndicats à la carte,

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde adoptés le 10 septembre 1937 et modifiés le 9 avril 1963, le 18 avril 1994, le 22 août 2006, le 14 mai 2014 puis le 18 décembre 2014,

Vu la délibération du Comité Syndical du SDEEG en date du 24 juin 2021,

Conformément à l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, notre assemblée délibérante est appelée à se prononcer sur les statuts modifiés du SDEEG.

La modification des statuts du SDEEG a pour principal objet :

- de modifier la dénomination du syndicat en SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'ENERGIES et d'ENVIRONNEMENT de la GIRONDE, ce qui permettra de refléter l'intégralité des compétences du SDEEG et non l'unique compétence électrique,
- de mettre en conformité les statuts avec les dispositions du CGCT en matière d'adhésion des collectivités,
- de préciser le cadre des compétences exercées,
- de s'adapter à la nouvelle législation en matière d'envoi dématérialisé des convocations.

Les évolutions sur les compétences concernent :

- la distribution d'électricité et le gaz : la rédaction reprend les éléments de l'article L.2224-31 du CGCT en précisant les prérogatives du SDEEG en tant qu'autorité organisatrice du service public de la distribution d'électricité et de gaz.
- l'éclairage public : extension de la compétence à l'éventuelle installation d'équipements communicants et accessoires de l'éclairage public.
- l'achat et la vente d'énergies : la possibilité est donnée de proposer à tout tiers public comme privé d'utiliser cette compétence.
- la transition énergétique et écologique : des précisions sont apportées sur l'ensemble des prestations exercées par le SDEEG qui pourront également être proposées à des personnes morales, publiques ou privées, non membres.

Il est entendu que les prestations pour compte de tiers ne doivent intervenir que ponctuellement et n'avoir qu'une importance relative par rapport à l'activité globale du Syndicat.

- la Défense Extérieure Contre l'Incendie : la compétence est précisée conformément à la législation en vigueur.
- l'urbanisme et le foncier : l'accompagnement en matière de planification et en matière de rédaction d'Actes en la Forme Administrative est ajouté.
- le SIG : la compétence, initialement intitulée « cartographie » a évolué en Système d'Information Géographique.

Au regard des éléments évoqués ci-dessus, la modification des statuts du SDEEG comporte 14 articles dont le détail est joint en annexe.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Adopte les statuts modifiés du SDEEG tels qu'annexés à la présente délibération.

### **Monsieur Morisset**

Madame Vanessa (Vaccaro), encore une fois, elle est pressée, il y a toujours des gens pressés. D'ailleurs, par rapport à la délégation de tout à l'heure, c'est exactement cela, les gens aujourd'hui sont pressés. Je suis pour un ralentissement des choses, vous voyez, donc, quelque part, soyons humbles vis-à-vis de ce qui va nous arriver, donc, disons les choses.

### **Monsieur le Maire**

Marc (Morisset), tu es d'accord il faut que l'on puisse se coucher à un moment.

### **Monsieur Morisset**

Bien sûr Monsieur le Maire, bien sûr, mais je dirais à Madame Vanessa Dumas parce que je n'ai même pas eu le temps de terminer qu'elle m'appelle Marc mais je la laisse terminer, Marc Morisset, voyez, donc la différence est là. En l'occurrence, il y en a d'autres évidemment. En tout cas, il y a quelque chose d'intéressant, c'est de se dire qu'à un moment donné, on retrouve le fameux greenwashing ou de la com ou de la novlangue, dans ces appellations, ces changements de dénomination. On est avec l'environnement, si vous regardez réellement tout ce que contient la délibération, cela ne parle pas d'environnement. Donc là, en l'occurrence, on est dans un vrai problème de com, là c'est l'électricité d'un côté qui reste mais on est sur cette problématique d'essayer de faire un peu comme avec l'enseigne bien connue Mac Do, elle passe du rouge au vert et tout le monde croit que tout va bien.

En fait, la vraie problématique derrière ce syndicat, c'est que c'est une espèce de pieuvre qui a tendance à être tout le temps en amont de tous les dossiers et d'essayer de maintenir son système d'énergie nucléaire en amont, c'est-à-dire d'éviter qu'il y ait réellement une transition de l'énergie pour les autres donneurs d'ordres qui ne sont pas de son fief. Donc là, on est dans le corporatisme pur et je le condamne fermement.

### **Monsieur le Maire**

Très bien. Abstention de Monsieur Morisset, tout le monde vote pour par ailleurs.

**Adopté à 38 Pour 1 Abstention**

**Madame Marenzoni** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Monsieur le Maire merci. Chers collègues, Mesdames, Messieurs.

Cette délibération présente la future convention de groupement de commandes pour la gestion des bio-déchets issus de l'activité publique pour décision et autorisation. L'objet de la convention que nous vous soumettons ce soir est de saisir l'opportunité offerte aux acheteurs publics, de se grouper pour réaliser une commande publique. Ce groupement est constitué dans le domaine de la gestion des biodéchets issus de l'activité publique. Les bio-déchets, pour rappel, sont les déchets alimentaires issus de la préparation des repas, les restes de repas des convives, y compris les déchets de provenance animale, ou les rebus alimentaires. Pour Saint-Médard-en-Jalles, il s'agit principalement des bio-déchets issus de la cuisine centrale et des restaurants scolaires. Le groupement comprendra les prestations de collecte, de transport et de valorisation des bio-déchets.

L'inscription de Saint-Médard-en-Jalles au sein de ce groupement d'achats montre notre souhait de travailler en synergie avec les communes voisines sur les différents sujets de transition écologique et de poursuivre le développement d'une solidarité intercommunale, comme nous l'avons fait sur d'autres sujets, comme par exemple le Centre de vaccination.

Sur le sujet des déchets, il s'agit plus globalement de reprendre les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire inexistantes sur notre Commune depuis 2013. En effet, un groupement de commandes pour gérer les déchets est utile, cependant le déchet le moins coûteux est celui qui n'est pas produit. Vous l'avez compris, notre contrat au sein du groupement sera d'autant moins coûteux que le volume de nos bio-déchets sera réduit. C'est la raison pour laquelle, la Commune s'engage dès cette année dans l'accompagnement de deux écoles afin de réduire la part du gaspillage alimentaire. Cela commence par l'achat de tables de tri inscrites sur la ligne verte de notre budget communal dès 2021, cet achat se poursuivra en 2022, et après, si nécessaire. Ces actions engagent solidairement trois services : le service transition écologique, le service restauration et bien sûr le service éducation.

Je remercie chaleureusement tous les agents qui travaillent déjà à cette mise en œuvre, l'objectif est de se mettre à niveau le plus rapidement possible afin de répondre à nos obligations légales, de valoriser la matière déchets et de réduire nos impacts environnementaux. Les années sans ligne politique forte en vue de réduire nos impacts environnementaux sont terminées. Merci.

## **DG21\_109 CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA GESTION DES BIODÉCHETS ISSUS DE L'ACTIVITÉ PUBLIQUE. DÉCISION. AUTORISATION**

Le Code de la commande publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats. Il apparaît qu'un groupement de commandes pour la fourniture d'une prestation de gestion des biodéchets issus de l'activité publique (dont la restauration collective publique) répond à un double objectif. Le premier objectif relatif à la politique achat permettrait, par effet de seuil, de réaliser des économies importantes et une optimisation du service pour les communes concernées. Le second répond à l'enjeu de l'amélioration de la valorisation matière (méthanisation, compostage) des déchets du territoire et à l'éco-exemplarité du territoire en permettant de :

- montrer l'exemple en tant qu'acteur public et se positionner en tant que chef de file ;
- réduire les impacts environnementaux des acteurs publics du territoire métropolitain ;
- encourager la structuration d'une filière de gestion des biodéchets de proximité sur le territoire métropolitain ;
- soutenir les acteurs de l'économie sociale et solidaire ;
- favoriser une cohérence territoriale en matière de gestion des biodéchets produits par les professionnels en permettant le rapprochement des acteurs ;
- anticiper l'application de la loi dite AGEC (anti-gaspillage pour une économie circulaire) adoptée en février 2020 qui généralise l'obligation de gestion des biodéchets pour les producteurs professionnels de plus de 5 tonnes par an dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Seront également membres les communes et les établissements publics suivants, conformément aux dispositions de l'article L.2113-6 du Code de la commande publique :

- Artigues-Près-Bordeaux,
- Bordeaux – Bègles - Carbon Blanc – Gradignan,
- Le Bouscat - Le Haillan – Mérignac - Saint-Aubin de Médoc – Talence - Villenave d'Ornon,
- Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Bordeaux - Le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) Bordeaux Aquitaine - Le Marché d'intérêt national (MIN),
- Le Syndicat Intercommunal à vocation unique de Bordeaux-Mérignac (SIVU),
- Le Centre hospitalier universitaire (CHU) de Bordeaux - La direction Restauration de Bordeaux Métropole,
- Certains collèges du Département de la Gironde.

Ce groupement est constitué dans le domaine de la gestion des biodéchets issus de l'activité publique comprenant les prestations de collecte, transport et valorisation des biodéchets (pour le cas d'un besoin récurrent, avec un groupement à durée indéterminée) qui pourra entraîner la

conclusion de plusieurs marchés/accord cadre.

Sont appelés biodéchets, les déchets alimentaires tels que ceux issus de la préparation des repas, les restes de repas des convives y compris les déchets de provenance animale, ou les rebus alimentaires (MIN).

Bordeaux Métropole assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. A ce titre, Bordeaux Métropole procédera à l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, ainsi qu'à la signature, et à la notification des marchés, accords-cadres.

L'exécution est assurée par chaque membre du groupement.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive jointe au présent rapport.

La convention constitutive sera soumise dans les mêmes termes à l'approbation du Conseil Municipal de chacun de ses membres.

La commission d'appel d'offres du groupement, comme le prévoit le Code général des collectivités territoriales (CGCT), est la CAO du coordonnateur composée dans les conditions de l'article L 1411-5 du CGCT.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Décide d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération, et d'adhérer au groupement de commandes.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive, les marchés correspondants et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **Monsieur Morisset**

Monsieur le Maire, chers collègues, chers internautes.

Madame Marenzoni, bravo, je vous félicite. En tout cas, ce que je veux souligner, c'est que, encore une fois, on est dans une convention de groupement de commandes et je pense qu'il faut aussi travailler sur la formation, vous l'avez évoquée mais ce n'est pas dans cette délibération. On est sur une logique quand même, vous avez fait un peu large après, mais on est aussi sur le fait qu'il faut aussi travailler sur tout ce qui est recyclage, vous l'avez évoqué mais, encore une fois, le recyclage pose problème des fois. Voyez, quand on est aujourd'hui avec des consignes, c'est mieux que du recyclage, cela veut dire que l'on réutilise donc que l'on pérennise les outils. Je pense aussi qu'il faudra aborder, à terme, tout ce qui est écoconception, c'est-à-dire en amont de la fabrication, de la façon dont les matières premières sont amenées à la conception et à la réalisation des outils. Donc, tout cela, ce sont des choses sur lesquelles il faudra sans doute re-débattre et que les groupements de commandes rajoutent des critères en particulier.

Là, vous avez évoqué, par exemple, ne serait-ce que deux écoles mais pourquoi pas directement être dans l'ambition de dire d'accord on met cela sur toutes les écoles. Voyez, j'aimerais bien que l'on comprenne l'urgence de ce côté-là. Il faut vraiment très vite transiter sur cette masse de déchets qui dès qu'on ne les achète pas, on ne les consomme pas, vous l'avez évoqué mais je pense qu'il faut se mettre en accélération.

Si l'on est juste sur un groupement de commandes et sur ce que vous avez évoqué dans la délibération, je pense que cela manque encore d'ambition. On est vraiment avec des gros débordements aujourd'hui à Lapouyade en particulier, c'est-à-dire sur l'Est de la Métropole, cela déborde de plus en plus. C'est une vraie discussion que j'ai eue avec l'un des vices-présidents en charge des déchets, Monsieur Labesse entre autres, puisque Monsieur Delpeyrat et Madame Bru siègent à la Métropole. C'est vraiment un vrai problème. Il faut donc vraiment mesurer cela, vous ici aussi au sein de Saint-Médard, de comprendre l'urgence et j'aimerais bien que vous y travailliez avec un peu plus d'ambition. Merci.

### **Monsieur le Maire**

Je crois que c'est le cas, après c'est un travail collectif qui est très lourd notamment avec la Métropole.

Chers collègues, je comprends qu'il y ait eu des débats puisque les sujets le méritaient et puis c'est normal que chacun puisse donner son opinion sur le schéma des mobilités, sur le Codev, qui sont deux éléments majeurs. Si l'on pouvait les uns les autres, et je m'inclus d'ailleurs dans

cette observation, peut-être synthétiser, puisque cela fait trois heures que nous sommes ensemble. Ce serait pas mal, je pense, pour nous tous, tout simplement.

**Adopté à l'Unanimité**

**Madame Marenzoni** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Merci Monsieur le Maire. Cette délibération est sur la subvention acquisition de broyeurs de jardin, bokashi et lombri-composteur. Selon les tonnages évalués, les habitants de Bordeaux Métropole produisent des déchets comme on vient de le dire, un chiffre qui a augmenté. Parmi ces tonnages, nombreux pourraient être évités, 55 000 tonnes de déchets verts et 11 000 tonnes, c'est difficile à dire, 11 000 tonnes de déchets liés au gaspillage alimentaire.

La distribution est assurée par les ambassadrices de la transition écologique, le mercredi sur inscription. Je les remercie infiniment toutes les quatre, parce que ce sont quatre jeunes femmes, d'avoir choisi un service civique. Je les remercie pour leur engagement qui donne à voir cet enjeu des déchets et de la transition.

Le service transition est à disposition de tous ceux qui le souhaitent.

### **DG21\_110 SUBVENTION ACQUISITION BROYEUR JARDIN, BOKASHI ET LOMBRI-COMPOSTEUR. DÉCISION**

Selon les tonnages évalués, les habitants de Bordeaux Métropole produisent chacun 502 kilos d'ordures ménagères par an, un chiffre qui a encore considérablement augmenté ces dernières années. Des tonnages très significatifs à collecter, transporter et traiter, avec des moyens importants à mettre en œuvre et des impacts majeurs générés sur l'environnement.

Parmi ces tonnages, nombreux pourraient être évités, dont 55 000 T de déchets verts et 11 000 T de déchets liés au gaspillage alimentaire. On sait notamment que les déchets organiques représentent 40 à 60% de la poubelle moyenne d'un ménage et qu'il est possible à la fois de les réduire à la source et de les transformer pour diminuer les quantités à traiter par la collectivité. Hormis la question des volumes de déchets et la pollution qu'ils occasionnent, celle de l'appauvrissement des sols est également à considérer afin qu'un retour au sol soit le plus possible encouragé.

A ce jour, la Métropole et les communes ont déjà distribué plus de 38 000 composteurs aux habitants. Bordeaux Métropole a également voté en 2018 une subvention complémentaire de 100€ pour inciter les habitants au broyage de leurs déchets verts de façon collective (entre voisins), afin de diminuer encore les déchets transportés et favoriser le retour positif dans les sols. Opérations auxquelles la Ville s'est associée en organisant régulièrement des distributions de composteurs depuis 2015 et le maintien de la subvention aux composteurs et broyeurs également depuis plusieurs années. Notre Ville a ainsi atteint l'objectif fixé par le plan de prévention déchets des 30% de foyers équipés d'un composteur, soit plus 3 200 composteurs. Les distributions font toujours planning complet et une liste d'attente pour la distribution suivante.

Au vu des enjeux à l'échelle de l'agglomération autour de la question des déchets verts, des biodéchets et de la régénération des sols, il est important de poursuivre l'accompagnement des habitants à s'équiper, à la fois en broyeur pour ceux qui ont un jardin et en lombri-composteur ou bokashi pour ceux qui sont en appartement.

Une réflexion est entamée au sein de la Ville autour du compostage collectif, en partenariat avec les maisons de quartier, dont certaines se sont récemment équipées. La Ville sera également pro-active auprès des syndicats de co-propriétés, des associations syndicales de lotissement et des bailleurs sociaux. Les distributions de composteurs s'intensifient d'ores et déjà (595 composteurs ont été distribués d'avril à août 2021) et tous les moyens seront mis à disposition pour la formation et l'information des habitants sur le sujet : cafés compost, formations, mobilisation du réseau des maîtres-guides composteurs, etc.

La subvention communale est donc reconduite et attribuée à hauteur de 25€ maximum et plafonnée au montant de l'achat, dans la limite d'une par foyer (broyeur OU lombri-composteur OU bokashi).

Les habitants désireux d'obtenir cette subvention devront fournir une preuve d'achat (ticket de

caisse ou facture) et un justificatif de domicile de moins de 6 mois.  
Ce dispositif est en place jusqu'au 31 décembre 2022.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à accorder une aide à l'acquisition d'un broyeur de déchets verts ou d'un lombri-composteur ou d'un bokashi aux conditions énoncées ci-dessus et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Impute la dépense au compte 6718 de l'exercice concerné.

### **Monsieur Acquaviva**

Juste une petite précision. Je pense qu'il y a une petite erreur de chiffre, ce n'est pas 38 000 mais 3 200 distribués par la Commune.

### **Madame Marenzoni**

Par la Commune, 3 200. J'ai fait une erreur peut-être, 38 000 c'est pour la Métropole, pour la Commune, j'ai dit 3 700 composteurs. J'ai pris en compte les chiffres de cette année jusqu'à août 2021 soit 3 700 pour la Commune.

**Adopté à l'Unanimité**

### **Monsieur le Maire**

On va pas vous lire le rapport sur la qualité de l'eau mais Francis (Royer) brièvement peut être à cette heure, même si c'est important mais, comme on l'a reçu, on est sensé s'informer.

**Monsieur Royer** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

J'étais prêt quand même à développer un peu le sujet. Il s'agit donc d'un porté à connaissance. L'ARS chaque année fait un bilan de l'eau que nous consommons. Cela porte sur des paramètres physico-chimiques et des paramètres bactériologiques. Cette analyse vient en supplément de ceux effectués par le délégataire SUEZ. Ces analyses portent sur les paramètres en lien avec la santé du consommateur et également en lien avec le bon fonctionnement des circuits de distribution et de captage.

Pour 2021, toutes les analyses sont conformes aux limites de qualité physico-chimique régies par le code de la santé publique. Juste un petit point, donc à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les services de l'eau seront gérés par la régie de l'eau de Bordeaux Métropole.

### **DG21\_111 QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE SUR LA COMMUNE DE SAINT-MÉDARD-EN-JALLES - SYNTHÈSE 2020. PORTÉ À CONNAISSANCE**

L'Agence Régionale de la Santé vient de nous communiquer le rapport annuel qui rassemble l'ensemble des contrôles sanitaires effectués tant au niveau des ouvrages de production qu'au robinet du consommateur.

Ce contrôle réglementaire s'ajoute à l'autocontrôle effectué par le délégataire du réseau : SUEZ.

La conformité de l'eau aux exigences de qualité du code de la santé publique relève de 2 types de critères :

- les limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau induit des risques immédiats à plus ou moins long terme pour la santé du consommateur.
- les références de qualité, témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution.

En 2021, 100% des analyses sont conformes aux limites de qualité bactériologiques et aux limites de qualité physico-chimiques fixées par le code de la santé publique :

Concernant la présence de nitrate, tous les résultats sont très inférieurs à la limite de qualité (50 mg/l), avec une teneur maximale de 0,71 mg/l.

Concernant les pesticides, tous les résultats sont inférieurs au seuil de détection.

Concernant les références qualité, deux très légères anomalies ont été relevées :

- sur le réseau départ distribution, une eau légèrement entartrante le 19 mai 2021 (Gajac),
- sur différents points du réseau de distribution, plusieurs mesures ont dépassé la référence qualité température (25°) pendant l'été.

Les résultats des analyses sont tenus à disposition des usagers et entreprises, soit par affichage sur Dynamic Screen, soit sur le site internet de l'ARS Nouvelle-Aquitaine.

Pour mémoire :

En 2020, le Conseil Métropolitain a voté, la création de la "Régie de l'Eau Bordeaux Métropole". Elle gèrera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les services de l'eau potable, de l'assainissement non collectif et l'eau industrielle. Il s'agit d'un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC).

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Prend acte du bilan 2020 de l'Agence Régionale de la Santé.

### **Monsieur Morisset**

Monsieur le Maire, chers collègues, chers internautes.

Effectivement, l'eau est un enjeu majeur parce que dès qu'il n'y a plus d'eau, je crois que tout le monde sait qu'au bout de trois jours, cela va mal. Ce que je voulais surtout souligner, c'est qu'un peu comme les années passées avec Monsieur Mangon, je vais me répéter un petit peu mais il faut aussi noter tout ce qui est effet cocktail, c'est-à-dire que, des fois, on n'est pas sous les seuils pour certains dosages mais après, finalement, quand on les cumule, cela commence à faire beaucoup. On voit bien que les moindres petites molécules, aujourd'hui, que l'on essaie d'analyser avec les nouveaux pesticides, qui sont apparemment carrément nuls et là il y a zéro, zéro, je suis très surpris, c'est tant mieux mais on est à zéro, zéro, donc pas du tout de traces. En tout cas, ce que l'on peut rajouter sur un fait, c'est que les molécules sont de plus en plus toxiques, donc moins il y en a des fois, plus elles ont d'effets. On ne met pas en masse justement des pesticides, on les réduit, et donc, c'est là où, quelque part, il y a ce biais encore une fois, à essayer de faire croire aux gens que l'agriculture raisonnée résout les problèmes. En fait, c'est que l'on met moins de tonnage mais on met des molécules 10 000 fois plus toxiques que les anciennes. C'est donc des notions à noter que, au sein de l'eau, il y a un vrai problème. Et là-dessus, j'en viens à la réalité, c'est-à-dire que l'on est avec de l'aluminium et l'aluminium, on sait, aujourd'hui, que cela a un impact très fort sur le cerveau, en particulier sur tout ce qui est neurones. Donc, vous mettez un atome d'aluminium, cela a le même effet qu'un atome de mercure, cela le détruit, le neurone est détruit. Donc, toujours est-il que, là, on se retrouve avec de l'aluminium dans l'eau pour, en particulier, la clarifier et essayer de faire en sorte que tout le monde trouve que tout est beau, tout est va bien.

En fait, il y a quand même des variations dans ces deux sources qui sont portées à connaissance, vous les connaissez sans doute, un maxi de 25, un maxi de 7 microgrammes par litre. Ce que je peux noter, c'est que, encore une fois, on voit qu'aujourd'hui les moindres petits éléments d'aluminium qui rentrent dans le corps humain et, en particulier dans les cas des vaccinations entre autres, et bien oui, il faut savoir que dans bon nombre de vaccins, il y a ce genre de toxique qui fait réagir le corps humain et qui finalement ne s'en va pas. Donc, bien souvent, il y a un vrai problème et, aujourd'hui, les études comme celles du Professeur Exley confirment que cela a un impact sur les maladies dégénératives entre autres Parkinson et ...

### **Monsieur le Maire**

Je peux me permettre une remarque ?

### **Monsieur Morisset**

Je vais terminer mais c'est important parce que c'est dans l'eau.

### **Monsieur le Maire**

Je ne vais pas rentrer dans ton débat mais je le dis parce que je comprends aussi qu'il y ait des réactions sur la durée de nos conseils, donc je le dis ou, à un moment, on trouve un peu un moyen les uns et les autres de pas multiplier les prises de parole, je ne le dis pas contre toi mais si chaque délibération devient l'objet d'une conférence ou d'une prise de parole politique plus large, cela peut durer des heures et des heures. Il faut que l'on fasse attention.



**Monsieur Morisset**

J'entends bien. Je n'ai rien dit sur la précédente, j'aurai pu dire des choses, je me suis retenu. C'est vrai, j'écoute, je vous écoute, il n'y a pas de problème. Soyons constructifs. Tout cela pour dire que du côté, par exemple, ne serait ce que tout va bien aujourd'hui au niveau des analyses à 99,9% des relevés qui ont été faits, c'est-à-dire 4 500 et quelques mesures, tout va bien en fait. Je ferai la même logique en disant que ce n'est pas parce que tout va bien que justement il n'y a pas ces petits détails avec l'aluminium. Je pense que c'est quelque chose vraiment à surveiller, de très sérieux. Ce n'est pas parce qu'il y a 0,3 qu'il y a un problème. Et la preuve en est, c'est que aujourd'hui le gouvernement entre autres communique énormément juste pour un 0,3 même un 0,03 c'est-à-dire qu'aujourd'hui la totalité des gens, qui sont en dessous de 60 ans, en problématique mortelle du Covid, sont touchés, ils sont impactés, à 99,97% des gens se soignent avec de l'ivermectine.

**Monsieur le Maire**

Marc (Morisset) s'il te plaît, i faut arrêter là, ce n'est pas possible.

**Monsieur Morisset**

Cela veut donc dire que le 0,03 vous voyez ce que je veux dire, on peut en faire autre chose dans l'autre sens, c'est-à-dire que là on est à 99,97%, donc tout va bien.

**Monsieur le Maire**

Est-ce que tu peux nous donner ta position de vote là.

**Monsieur Morisset**

Donc, j'en termine pour dire que, regardons dans les détails les choses, je la voterai évidemment pour mais soyons vigilants encore une fois sur tous ces petites micro-doses que l'on retrouve dans l'eau.

**Monsieur le Maire**

D'accord, merci donc ce n'était pas un vote, c'est un porté à connaissance.

**Pour information du Conseil Municipal**

**Monsieur Cases** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

On va peut-être essayer de résumer. En fait, il s'agit de proposer au Maire de signer le projet de convention avec la Métropole, du forfait stationnement, autrement dit les PV, partant de l'idée que ce reversement du produit des forfaits post-stationnement revienne à Bordeaux Métropole, déduction faite des coûts de leur mise en œuvre. Et donc, cette convention précise les éléments qui entrent donc dans ce coût de la mise en œuvre.

**DG21\_112 CONVENTION SUR LES MODALITÉS DE REVERSEMENT DES FORFAITS POST-STATIONNEMENT A BORDEAUX MÉTROPOLÉ AU TITRE DE 2020. APPROBATION. AUTORISATION**

Vu la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, Vu l'entrée en vigueur de la réforme de décentralisation du stationnement payant au 1er janvier 2018,

Vu la délibération n° DG18\_079 du Conseil municipal du 27 juin 2018 mettant en place des zones de stationnement réglementé et fixant le montant du FPS, complétée par la délibération n° DG20\_119 du 30 septembre 2020,

En cas de non paiement ou de paiement insuffisant de la redevance d'utilisation du domaine public pour stationnement, l'utilisateur doit s'acquitter d'un forfait post-stationnement dit FPS dont le montant est fixé par la commune.

Ainsi qu'il a été prévu par les articles R.2333-120-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales, la Commune reverse les forfaits de post-stationnement à l'EPCI qui exerce « l'intégralité des compétences en matière d'organisation de la mobilité, de parcs et aires de stationnement, et pour la totalité des voies, de la voirie », en l'occurrence Bordeaux Métropole.

Les produits des FPS doivent être affectés à des opérations en lien avec les politiques de mobilité, étant entendu que l'ensemble des opérations financées doivent être compatibles avec le plan de déplacement urbain.

Dans le cadre de l'article L2338-87 du Code général des collectivités territoriales, le reversement du produit des FPS à Bordeaux Métropole par les communes, dont Saint-Médard-en-Jalles, s'effectue déduction faite des coûts de leur mise en œuvre.

Les reversements doivent donc s'effectuer sur la base d'une convention annuelle qui détaille les opérations déductibles, c'est-à-dire portées par les communes (article 3 et 4 du projet de convention joint à la délibération).

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de convention joint au titre de l'année 2020.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Décide d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer avec Bordeaux Métropole la convention jointe en annexe à la présente délibération et relative aux modalités de reversement des FPS à Bordeaux Métropole au titre de l'année 2020 ainsi que tout autre document inhérent à l'exécution des présentes.

#### **Madame Vaccaro**

Merci. Bonsoir.

Juste une question, il y a des parkings qui sont toujours gratuits, je vous avais posé la question, je ne sais plus, au printemps je crois, du fait du Covid, il y a Montaigne 2, il y a un bout derrière la Mairie, enfin vous le savez aussi bien que moi. Jusqu'à quand vous avez prévu de laisser ces parkings non payants, en tout cas non réglementés et puis pourquoi c'est toujours gratuit ou non réglementé ? C'était juste ma question parce qu'en fait on a très peu d'information, d'ailleurs les gens de savent pas que ce n'est pas réglementé, donc ils continuent à mettre leur petit ticket, donc c'est dommage, l'information n'est pas très bien passée, donc que comptez-vous faire concernant ces parkings ? Merci.

#### **Monsieur le Maire**

Je vous remercie. Effectivement, c'est une décision que vous aviez prise également lors du premier confinement. A chaque fois, il y a eu des mesures liées aux parkings. C'est amusant de constater que cela a assez peu d'effets en réalité sur les problématiques de stationnement. On a dit le stationnement réglementé, c'est l'alpha et l'oméga. En réalité, on s'aperçoit qu'il n'y a pas plus de difficultés depuis la gratuité d'un certain nombre de stationnements qu'avant.

Je crois qu'il faut plutôt que l'on regarde aussi le coût de ces stationnements qui, chaque année, pèsent en terme de finances pour la Commune autour de 180 000 € donc, on fera des propositions sur ce point après avoir rencontré tous les acteurs concernés, je l'espère, dès le prochain conseil. En attendant, c'est clair, rien n'a changé, ce qui a été annoncé pendant le Covid est toujours en vigueur.

**Adopté à l'Unanimité**

**Monsieur Cases** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Je pense que c'est une délibération intéressante et importante parce qu'elle est dans le droit fil du Conseil Municipal que l'on avait tenu le 16 décembre 2020 où il y avait eu, si je puis dire, toute une batterie de mesures à caractère social. On voit donc là une première illustration à travers donc le fait de pouvoir attribuer un prêt d'honneur à un étudiant donc d'un montant de 2 000 €. Nous avons respecté la procédure que nous avons mise en place c'est-à-dire après un avis de la Commission Permanente du CCAS. Donc, il y a une convention qui précise les

conditions dans lesquelles ce prêt sera remboursé et, donc, je vous propose de décider d'octroyer ce prêt étudiant d'un montant de 2 000 €, en définitive assez vite, quelques mois après que l'on ait décidé de le mettre en place, et de permettre à Monsieur le Maire de signer la convention d'octroi.

### **DG21\_113 OCTROI D'UN PRÊT D'HONNEUR ÉTUDIANT. DÉCISION**

Par délibération n° DG20\_161 du 16 décembre 2020, le Conseil Municipal décidait de la création d'un prêt d'honneur étudiant d'un montant de 2 000 €, remboursable sur une durée allant de 4 à 6 ans en cas d'octroi d'un 2ème prêt pour des études longues ou onéreuses et adoptait le règlement pour l'octroi de ces prêts étudiants.

Cette délibération prévoit que l'octroi des prêts fait l'objet d'un avis de la Commission permanente du CCAS puis d'une délibération en Conseil Municipal.

Ainsi, la Commission permanente du CCAS, lors de la séance du 5 juillet 2021, a rendu un avis favorable à l'octroi d'un prêt d'honneur étudiants, les éléments de situation sociale et financière du demandeur et la cohérence du projet scolaire répondant au règlement adopté par la Ville.

Afin de préserver l'anonymat du demandeur, l'annexe jointe à la délibération présente aux conseillers municipaux les éléments de la décision d'octroi de ce prêt.

La signature d'une convention entre la Ville et le bénéficiaire permet de prévoir notamment le remboursement de ce prêt selon les conditions fixées par le règlement (modèle joint).

Le remboursement du prêt s'effectuera à partir de la deuxième année après la fin du parcours étudiant, sur une durée maximale de 4 ans, qui pourra être étendue à 6 ans en cas d'attribution d'un deuxième prêt.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'octroyer un prêt d'honneur étudiants d'un montant de 2 000 € au demandeur figurant en annexe de cette délibération.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Décide d'octroyer un prêt étudiant d'un montant de 2 000 € au demandeur figurant en annexe de la délibération.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'octroi d'un prêt d'honneur avec le bénéficiaire de l'aide.

Impute la dépense puis la recette au compte 274 « prêts » fonction 520 « interventions sociales ».

### **Madame Picard**

Ne vous inquiétez pas Monsieur le Maire, je vais être courte, mais, pour autant, je pense que le rôle d'une opposition, ce n'est pas de se taire en Conseil Municipal, c'est de participer à la vie démocratique. Je ne suis pas une béni-oui-oui. Monsieur Tartary, on ne se tapera pas sur l'épaule, effectivement, j'ai l'intention à chaque Conseil Municipal d'appuyer là où cela fait mal, tout simplement.

En décembre 2020, j'avais pris la parole pour souligner un certain nombre de points. Le fond est honorable effectivement et nous avons voté pour cette délibération parce que nous savions qu'il y avait un certain nombre d'étudiants qui étaient en difficulté. Actuellement, il y a une seule personne qui a fait la demande de ce prêt d'honneur. Je remarque que vous avez pris note quand même de mes remarques en ce qui concerne le formalisme de cette reconnaissance de dette puisqu'il s'agit là d'un crédit. Je note quand même que je n'ai pas eu de réponse en ce qui concerne la loi sur l'encadrement du crédit, le surendettement, la confidentialité des opérations financières, etc, je ne reviens pas sur ce que je vous avais dit. Donc, nous nous abstiendrons sur cette délibération parce que toutes les formes ne sont pas respectées à notre sens, tout simplement, même si, et je l'ai bien dit, le fond bien évidemment est honorable.

### **Monsieur Morisset**

Juste pour dire que je voterai contre. Pourquoi je voterai contre ? Parce que l'on est dans une école privée à 9 400 €, on est dans une logique qui ne permet pas aujourd'hui, de faire un signe aux gens qui sont dans la pauvreté, entre autres. Si l'on pouvait être aussi solidaires avec tous les gens aujourd'hui qui sont au bord du gouffre, en particulier, je pense encore une fois aux soignants que l'on a applaudit en mars-avril-mai-juin 2020 et qu'aujourd'hui on retrouve,

parce qu'ils ne suivent pas une doxa de la vaccination obligatoire. Ces gens-là se retrouvent à la rue et sans revenus, sont suspendus. Donc, de ce côté-là, au contraire, il y a un vrai malaise dans la société alors que là on est sur quelque chose de, si vous voulez, quand même assez secondaire, superficiel, par rapport à cela. Donc, je pense qu'il faut bien mesurer que l'argent public, s'il y avait quelque chose à faire, si cette personne-là avait un problème, elle aurait pu très bien lancer un crowdfunding par exemple et cela aurait peut-être mieux marché. Mais là, on est avec l'argent public et l'argent public, je trouve que c'est à un autre niveau qu'il faut qu'il soit ciblé, en particulier sur les personnes qui sont dans la misère où dans l'angoisse permanente, pour savoir comment ils vont payer leurs fins de mois.

#### **Monsieur le Maire**

C'est ce que nous faisons Monsieur Morisset sur bien d'autres sujets et notamment au CCAS. Après, ce que vous venez de dire sur le crowdfunding, c'est la différence entre la charité et la solidarité.

#### **Monsieur Cases**

Ce que vous disiez Madame Picard, je crois qu'en fait c'est tout simplement d'essayer de trouver une alternative plus souple et plus légère à un mécanisme très lourd, qui serait celui de s'adresser en fait au système bancaire, c'est tout, et qui peut faire peur, pour être clair.

#### **Madame Picard**

Je pense que je l'ai bien compris, néanmoins, il y a quand même des règles en ce qui concerne le surendettement et on peut pas passer outre ces règles, simplement, c'est tout.

#### **Monsieur le Maire**

Rassurez-vous, tout cela est vérifié par les professionnels du CCAS, pas de problème Madame Picard.

#### **Monsieur Cases**

Je pense qu'il y a des peurs qu'il faut lever, c'est tout.

Quand à Marc Morisset, je crois qu'il faut rappeler tout simplement que cela reste un prêt. Donc, à un moment donné, il devra être remboursé ou il sera remboursé. On constate que quand c'est fait ailleurs, par exemple, qu'effectivement les gens mettent un point d'honneur justement à rembourser ce type d'avance ou d'aide, donc, là, je crois que l'on n'a pas d'appréhension à avoir. Quant au fait de savoir que c'est une formation privée, je crois qu'encore on n'est pas là, on n'est pas les commissaires du peuple, pour déterminer ce qui est bon ou pas bon pour les gens. Je pense qu'ils choisissent ce qu'ils veulent. La différence, qui a été faite entre charité et solidarité, je pense qu'elle est bien marquée justement avec ce type de démarche.

#### **Monsieur le Maire**

Pour avoir été enseignant il y a quelques temps, je veux faire observer que sur ce débat public/privé qui existe bien sûr, qu'il y a des masters dans des structures publiques très coûteux, ce n'est pas forcément uniquement dans le privé.

#### **Madame Pouban**

Cela revient à ce qui a été dit sur l'instruction, dans la commission permanente, il a été présenté un plan de financement, qui évite effectivement de se poser la question du surendettement, on est sur un financement complémentaire. Après, pour le jugement des études qui sont faites, on ne peut pas intervenir dans ce sens-là. Il y a du travail dans le métier qui est choisi par cette personne.

#### **Monsieur le Maire**

Non, ce n'est pas qu'un choix, ce serait tellement illégal de faire cette distinction.

**Adopté à 29 Pour 9 Abstention 1 Contre**

**Monsieur Roscop** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.  
Rassurez-vous, je ne pense pas que Monsieur Morisset va réagir. Ce n'est pas un défi.  
L'apurement du compte 1069 est un prêt requis pour le passage au référentiel M57. Ce référentiel M57 est une instruction budgétaire comptable que l'ensemble des collectivités et territoires devront mettre en place d'ici le 1er janvier 2024. Donc, pour procéder à cet apurement, il convient de réaliser une opération d'ordre non budgétaire réalisée par le comptable public, le compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » est donc débité par le crédit du compte 1069 pour un montant de 344 160,98 €. Il faudra ensuite corriger le résultat de la section d'investissement du compte administratif 2021 et reprendre le budget 2022 sur la ligne 001.

#### **DG21\_114 APUREMENT DU COMPTE 1069. DÉCISION**

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République,  
Afin d'améliorer la qualité des comptes locaux et de moderniser comptablement le secteur public local, les collectivités territoriales devront au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2024 mettre en place l'instruction budgétaire et comptable du référentiel M57.

L'objectif est d'harmoniser le cadre réglementaire actuel qui se caractérise par la multiplicité des instructions budgétaires et comptables applicables selon les catégories de collectivités locales (M14, M52, M61, M71 et M832).

Le référentiel M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente mise à jour par la Direction Générale des Collectivités Locales et la Direction Générale des Finances Publiques.

Sur le plan comptable, il constitue le référentiel le plus avancé en terme de qualité comptable.

Le passage au référentiel M57 nécessite des prérequis dont l'apurement du compte 1069.

Le compte 1069 est un compte non budgétaire qui a pu être exceptionnellement mouvementé lors de la mise en place de la M14 pour neutraliser l'incidence budgétaire résultant de la mise en place du rattachement des charges et des produits à l'exercice.

Pour la Ville de Saint-Médard-en-Jalles, le compte 1069 est débiteur de 344 160,98 €.

Compte tenu de la somme en cause et afin d'éviter de pénaliser les finances de la commune, il convient de procéder à cet apurement par opération d'ordre non budgétaire :

- le compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » est débité par le crédit du compte 1069 pour un montant de 344 160,98 €. Cette opération est enregistrée dans les seules écritures du comptable public à l'appui de cette délibération.

La Ville devra ensuite corriger les résultats de la section d'investissement du compte administratif 2021 à reprendre au budget 2022 (ligne 001).

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'apurer le compte 1069 sur l'exercice 2021 par les opérations d'ordre non budgétaire mentionnées ci-dessus.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Décide d'apurer le compte 1069 sur l'exercice 2021 par opérations d'ordre non budgétaire, réalisées par le Comptable public : le compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » est débité par le crédit du compte 1069 pour un montant de 344 160,98 €.

#### **Monsieur le Maire**

Merci, c'est donc l'application d'un changement de règle comptable.

**Adopté à l'Unanimité**

**Monsieur Cases** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.  
Comme vous le savez, la taxe d'habitation sera totalement supprimée d'ici 2023 et pour compenser, en fait, cette perte de taxe d'habitation, il y a notamment le transfert de la part départementale de la taxe foncière vers les collectivités locales, vers les communes. En fait, les communes avaient décidé de supprimer toute exonération notamment celles de deux ans de taxe foncière pour les constructions neuves alors que le Département lui, n'avait pas cette

possibilité de supprimer cette exonération. La loi nous impose donc, cela fait partie de la liberté de fonctionnement des communes, à partir de 2022, de prévoir une exonération obligatoire d'au moins 40% sur la base imposable pour ces constructions neuves pendant deux ans sur la totalité de la taxe foncière, part départementale et part communale. Il y avait la possibilité de monter à 90%. Un tour rapide de l'ensemble des communes voisines et plus éloignées fait que tout le monde va s'aligner sur le niveau le plus bas, en regrettant que l'État ait pu imposer, encore une fois, des réductions en définitive de recettes potentielles ou possibles pour les budgets communaux. Donc, il s'agit au bout du compte de proposer au conseil de limiter à 40% l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions neuves.

## **DG21\_115 EXONÉRATION DE DEUX ANS DE TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES À USAGE D'HABITATION. DÉCISION**

Vu l'article 1383 du code général des impôts,

La réforme de la fiscalité locale avec notamment la suppression de la taxe d'habitation d'ici 2023 et le transfert de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti aux communes a modifié la rédaction de certains articles du code général des impôts et le régime de certaines exonérations relatives à la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Ainsi, avant la réforme, les communes pouvaient supprimer l'exonération de deux ans de taxes foncières pour les constructions neuves et les additions de constructions de logements. Lors du Conseil Municipal du 29 juin 2000, la Ville avait ainsi délibéré pour supprimer cette exonération de deux ans de taxe foncière pour les constructions neuves et additions de construction à usage d'habitation uniquement pour ceux des immeubles qui n'étaient pas financés au moyen de prêts aidés par l'État.

Le Département n'avait pas la possibilité de supprimer cette exonération. Les constructions nouvelles et les additions de construction à usage d'habitation étaient donc exonérées de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties pendant deux ans.

Suite à la réforme et au transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes, la suppression totale de cette exonération par les villes n'est plus possible.

L'article 1383 du code général des impôts prévoit désormais que « La commune peut par une délibération prise dans les conditions prévues à l'article 1639 A bis et pour la part qui lui revient, limiter l'exonération prévue au 1<sup>er</sup> alinéa du présent I à 40 %, 50 %, 60 %, 70 %, 80 % ou 90 % de la base imposable. La délibération peut toutefois limiter cette exonération uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'État prévus aux articles L. 301-1 à L. 301-6 du code de la construction et de l'habitation ou de prêts conventionnés. »

La délibération doit être adoptée avant le 1<sup>er</sup> octobre 2021 pour être applicable en 2022.

Afin de conserver une situation équivalente à celle qui prévalait avant le transfert de la part départementale de taxe foncière à la Ville et ainsi limiter les pertes financières pour la Commune, il est proposé au Conseil Municipal de limiter à 40 % l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions neuves et les additions de constructions de logements uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'État prévus aux articles L. 301-1 à L. 301-6 du code de la construction et de l'habitation ou de prêts conventionnés.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de constructions, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements à 40 % de la base imposable en ce qui concerne les immeubles d'habitation qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'État prévus aux articles L. 301-1 à L. 301-6 du code de la construction et de l'habitation ou de prêts conventionnés.

### **Monsieur le Maire**

Merci beaucoup. Et puis, nous avons eu une annonce, j'espère que ce n'est pas qu'une annonce, importante dans le congrès HLM hier. L'État, en tout cas, semble s'être engagé à

compenser, sur un autre sujet, sur les logements sociaux construits des exonérations à partir de 2023. Donc, c'est un engagement.

### **Monsieur Augé**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, chers auditeurs.

Je voudrais juste remercier Monsieur Cases d'avoir été clair dans son exposé et lui suggérer, enfin c'est un grand expert donc je n'en suis pas étonné, pour ma part, j'ai lu trois fois la délibération avant d'essayer de comprendre un petit peu les choses et je me demande si, pour le grand public, puisque normalement une délibération c'est fait un peu pour cela, c'est compréhensible. Je qualifierai un petit peu le texte écrit par vos services de charabia.

Il me semble qu'une délibération trop technique et complexe, et cela existe beaucoup dans le domaine financier, j'en conviens, je l'ai expérimenté, doit être simplifiée dans sa présentation, comme vous l'avez fait d'ailleurs, c'était très bien, et d'éviter toutes ces citations d'articles. Il y a des paragraphes complètement imbuables. Donc, dans ces cas-là, je pense qu'une annexe technique est très bien, pour les experts qui veulent en savoir plus, mais une présentation dans la délibération beaucoup plus facile à lire me semble pertinente. Voilà juste ce que je voulais dire pour respecter la demande de Monsieur le Maire, d'être bref et j'espère constructif, par ce que je viens de dire. Pour terminer Monsieur Cases, je vous en prie, ne me remerciez pas de mes conseils, vous l'avez fait déjà plusieurs fois.

### **Monsieur Cases**

On va donc en prendre note de toute façon.

### **Monsieur le Maire**

Merci beaucoup. C'est vrai qu'il y a des sujets qui sont parfois un peu complexes mais, pour les résumer, ce n'est pas simple non plus.

**Adopté à l'Unanimité**

**Madame Berbis** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Bonsoir à tous.

Dans cette délibération, je sollicite l'accord pour l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour la librairie Le Nouveau Chapitre, qui nous a sollicité pour organiser son deuxième anniversaire sur notre Commune, afin de respecter toutes les conditions sanitaires lors de cet événement, elle a occupé les trois places de parking qui sont devant sa boutique le 25 septembre 2021. Je vous remercie.

### **DG21\_116 EXONÉRATION EXCEPTIONNELLE REDEVANCE ESPACE PUBLIC - LIBRAIRIE NOUVEAU CHAPITRE. DÉCISION**

La dynamique commerciale de notre Ville est portée par l'ensemble des commerces qui la compose et qui offre quotidiennement des services de proximité à une clientèle locale. Leur développement est le fruit d'une rencontre entre une offre de services adaptée au besoin des habitants et la fidélité des clients.

C'est pour remercier ses clients que la librairie Nouveau Chapitre a organisé un moment convivial en fin d'après-midi le 25 septembre dans sa boutique. Compte tenu des mesures sanitaires, elle a sollicité la mairie afin d'occuper également l'espace public devant son local pour maintenir les distances tout en préservant la convivialité de cet événement.

L'occupation privative du domaine public est soumise au paiement d'une redevance dont le montant a été fixé par la délibération DG16\_011 du 10 mars 2016. Au regard de la nature de l'évènement et du contexte sanitaire, il est proposé exceptionnellement d'exonérer la Librairie Nouveau Chapitre du montant de cette redevance.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Décide d'accorder l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public à la librairie Nouveau Chapitre d'un montant de 100€ pour son évènement du 25 septembre 2021.

## Monsieur le Maire

Merci beaucoup. C'était très sympathique d'ailleurs ses deux ans.

Adopté à l'Unanimité

**Monsieur Cases** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Pour confirmer à Monsieur Mangon que parfois on suit ses politiques. Depuis 2017, en fait, il a été décidé d'augmenter de façon régulière ces tarifs de concessions funéraires, dans la mesure où il avait été constaté que ces tarifs étaient particulièrement bas par rapport aux autres collectivités voisines. Donc, cette année encore, nous augmentons, comme l'année précédente et les années antérieures, de 2% ces tarifs. L'an prochain, nous ferons sans doute une pause, dans la mesure où il semblerait que l'on commence à arriver au niveau de ce qui se pratique par ailleurs.

### DG21\_117 ACTUALISATION DES TARIFS DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES. ADOPTION

Vu le code général des collectivités territoriales en particulier les articles L 2223-13, L 2223-14, L2223-15

Vu la délibération du Conseil Municipal DG20\_124 en date du 30 septembre 2020 actualisant les tarifs des concessions funéraires.

Considérant la nécessité d'actualiser les tarifs de vente des concessions.

Il vous est donc proposé :

Article 1 :

De modifier le tableau des tarifs appliqués aux concessions funéraires à compter du 1er octobre 2021 de la manière suivante :

Concession	Tarif actuel en €	Tarif actualisé + 2%
Prix au m <sup>2</sup>	272,00 €	278,00 €
Terrain nu de 3,25 m <sup>2</sup> capacité 2 places - durée 30 ans	885,00 €	903,00 €
Terrain nu de 4,50 m <sup>2</sup> capacité 4 places - durée 30 ans	1 227,00 €	1 252,00 €
Terrain nu de 6 m <sup>2</sup> capacité 6 places - durée 30 ans	1 635,00 €	1 668,00 €
Terrain nu de 1 m <sup>2</sup> pour dépôt de 4 urnes - durée 30 ans	272,00 €	278,00 €
Columbarium mural case individuelle (1 urne) durée 15 ans	226,00 €	231,00 €
Columbarium mural case individuelle (1 urne) durée 30 ans	453,00 €	462,00 €
Columbarium monument (3 ou 4 urnes) durée 30 ans	1 124,00 €	1 146,00 €
Fosse en pleine terre de 2 m <sup>2</sup> inhumation simple - durée 10 ans	181,00 €	184,00 €
Fosse en pleine terre de 2 m <sup>2</sup> superposition de 2 corps - durée 10 ans (renouvellement uniquement)	272,00 €	278,00 €
Dépositoire : par mois d'occupation - de 6 mois + de 6 mois	8,00 € 15,00 €	8,00 € 15,00 €

Article 2 :



D'appliquer ces modifications et ces tarifs pour toute acquisition de concession.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Adopte les tarifs décrits ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à encaisser le produit des concessions à raison de deux tiers sur le budget de la Ville et un tiers sur le budget du CCAS.

Impute ces recettes sur l'article 70311 du budget de la Ville.

**Adopté à l'Unanimité**

**Monsieur Cases** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Là aussi, en fait, il ne s'agit pas de la création d'un nouveau poste mais le nouveau Directeur des Services Techniques arrive dans la Commune par mutation, alors que le précédent était là par voie de détachement et donc, en fait, il n'était pas nécessaire, à l'époque, de créer ce nouveau poste. Du fait de la mutation, il est nécessaire donc de prévoir ce poste et donc d'actualiser le tableau des effectifs. Il s'agit donc d'un Directeur des Services Techniques.

### **DG21\_118 ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS. DÉCISION**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34 stipulant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 susvisée du 26 janvier 1984, il appartient donc au Conseil Municipal de fixer ou de modifier l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, notamment lorsqu'il s'agit de permettre des créations de postes pour tenir compte des évolutions réglementaires ;

Ainsi, dans le cadre du recrutement d'un Directeur des services techniques par voie de mutation, il est proposé de créer un emploi à temps complet d'ingénieur principal, correspondant au grade détenu par l'agent retenu pour occuper ce poste.

Considérant le tableau des effectifs budgétaires, il est donc proposé d'actualiser le tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Décide, sur la base du tableau annexé, d'actualiser le tableau des effectifs de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, à compter du 11 octobre 2021.

Impute la dépense correspondante au chapitre 012 du budget principal de la Commune pour l'exercice en cours.

### **Monsieur le Maire**

Merci beaucoup Bernard (Cases). J'en profite pour remercier très chaleureusement Guillaume Desbieys, qui a eu une opportunité professionnelle à l'université, donc à Pessac, près de chez lui, et qui a des enfants jeunes et qui nous a dit que c'était pour lui une belle opportunité. On lui souhaite donc un beau parcours dans la suite de ses aventures et il continue d'ailleurs à nous apporter ses conseils quand c'est nécessaire. Vraiment, il a fait un très, très beau travail, je crois, en tout cas le temps où nous avons eu la chance de travailler avec lui.

**Adopté à l'Unanimité**

**Monsieur Cases** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

En disant le titre, on a tout dit, à peu de choses près, c'est-à-dire qu'il s'agit de régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, c'est dit. Or, en fait, le recrutement qui avait été fait en début d'année, d'une

nouvelle personne au relais d'assistantes maternelles, nous impose d'élargir en quelque sorte ce RIFSEEP aux assistants territoriaux socio-éducatifs puisque jusqu'à maintenant nous n'avions pas dans nos effectifs une assistante territoriale socio-éducative. C'est une mesure tout simplement aussi très technique, qui permettra donc à la personne de bénéficier de ce régime indemnitaire.

## **DG21\_119 DÉPLOIEMENT DU RIFSEEP POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ASSISTANTS SOCIO-ÉDUCATIFS. DÉCISION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88 ;

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique de l'État, modifié en dernier lieu par le décret n°2016-1916 du 27 décembre 2016 ;

Vu la circulaire de la Direction Générale des Collectivités Locales du 3 avril 2017 relative à la mise en place du RIFSEEP dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération municipale n°DG17\_186 du 13 décembre 2017 relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans les services de la Ville au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2019 pris pour l'application du RIFSEEP au corps des assistants de service social des administrations de l'État ;

Considérant que, conformément au principe de parité entre les fonctions publiques prévu par l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, il convient d'instaurer au sein de la commune le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour le cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), composé de la part obligatoire, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et de la part facultative, le complément indemnitaire annuel (CIA), tel que défini dans la délibération municipale susvisée pour le cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs, et ce à compter du 29 septembre 2021.

### Article 1 - Les bénéficiaires

Le RIFSEEP est attribué :

- Aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel ;
- Aux agents contractuels de droit public dont la durée de contrat initial est supérieure à 2 mois, quelle que soit leur quotité de travail.

Sont concernés par le déploiement du RIFSEEP les agents relevant du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs.

### Article 2 – Les groupes de fonctions

Comme le prévoit la délibération municipale susvisée du 13 décembre 2017, dans son article 2.1, le protocole de cotation des postes de la collectivité mis en place par délibération du 16 novembre 2011 reste adapté pour classer les postes dans les groupes de fonctions institués pour chaque catégorie, selon les cadres d'emplois.

### Article 3 – Les montants plafonds de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et du Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

Les montants plafonds de l'IFSE et du CIA sont déterminés selon le groupe de fonctions défini conformément aux dispositions de l'article 2 de la présente délibération.

Ces plafonds sont fixés par les arrêtés ministériels susvisés dans le tableau ci-avant ; ils évoluent

selon les mêmes conditions que ceux applicables aux fonctionnaires de l'État.

Catégorie	Cadre d'emplois	Niveau actuel de fonction (protocole de cotation des postes)	Groupe	Plafond annuel IFSE (sans logement de fonction)	Plafond annuel CIA (sans logement de fonction)
A	Assistants socio-éducatifs	Chef / Directeur de service	A1	19 480 €	3 440 €
		Référent de secteur opérationnel	A2	15 300 €	2 700 €
		Autres fonctions			

#### Article 4 – Application du RIFSEEP au cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs

L'application du RIFSEEP au cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs sera effective à compter du 29 septembre 2021, après transmission de la présente délibération au contrôle de légalité. Par principe, il est exclusif de tout autre régime indemnitaire de même nature.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Décide d'élargir à compter du 29 septembre 2021, l'attribution du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) au cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs, selon les modalités pré-citées.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les arrêtés individuels d'attribution correspondants.

Impute la dépense correspondante au chapitre 012 du budget principal de la commune.

**Adopté à l'Unanimité**

**Monsieur Cases** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Là aussi, je pense que l'intitulé précise les choses puisque, dans le détail, avec peut-être force d'articles, Monsieur Augé j'en suis désolé, il est précisé exactement dans quelles conditions le compte personnel d'activité, qui se substitue au DIF, peut-être mis en œuvre dans la collectivité. Il faut donc savoir que environ entre 17 et 20 personnes déposent des dossiers. Pratiquement toutes ont un avis favorable, même si parfois ce n'est pas dès la première année mais la seconde ou la troisième, et que la collectivité met en avant environ un budget compris entre 15 et 20 000 € pour permettre effectivement à ces personnes de se former.

#### **DG21\_120 MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION POUR LE PERSONNEL MUNICIPAL. DÉCISION**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu l'ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 portant diverses dispositions relatives au compte personnel d'activité, à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2014-1717 du 30 décembre 2014 portant création d'un traitement automatisé de

données à caractère personnel dénommé « Système d'information du compte personnel de formation » relatif à la gestion des droits inscrits ou mentionnés au compte personnel de formation ;

Vu le décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie ;

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 11 mai 2021 ;

Considérant ce qui suit :

En application de l'article 44 de la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, l'ordonnance n°2017-53 du 19 janvier 2017 a introduit de nouvelles dispositions dans la loi n°83-634 du 13 juillet 1983.

L'article 22 ter de la loi précitée crée, à l'instar du dispositif existant pour les salariés de droit privé, un compte personnel d'activité (CPA) au bénéfice des agents publics.

Le compte personnel d'activité se compose de deux comptes distincts :

- le compte personnel de formation (CPF) ;
- le compte d'engagement citoyen (CEC).

Le CPA a pour objectifs, par l'utilisation des droits qui y sont inscrits, de renforcer l'autonomie et la liberté d'action de l'agent et de faciliter son évolution professionnelle en suivant des formations personnelles.

Ce dispositif bénéficie à l'ensemble des agents publics c'est-à-dire aux fonctionnaires et aux agents contractuels, qu'ils soient recrutés sur des emplois permanents ou non, à temps complet ou non complet.

Le compte personnel de formation (CPF) se substitue au droit individuel à la formation (DIF).

Il permet aux agents publics d'acquérir des droits à la formation, au regard du travail accompli, dans la limite de 150 heures à raison de 25h par an. Ce crédit est porté à 400 heures pour les agents de catégorie C dépourvus de qualifications.

L'agent dont le projet d'évolution professionnelle vise à prévenir une situation d'inaptitude à l'exercice de ses fonctions peut bénéficier d'un crédit d'heures complémentaires de 150h qui s'ajoute aux 150h premières heures, après avis du médecin de prévention.

Les agents publics peuvent accéder à toute action de formation, ayant pour objet :

- l'acquisition d'un diplôme, d'un titre, d'un certificat de qualification professionnelle ;
- le développement des compétences nécessaires à la mise en œuvre de son projet d'évolution professionnelle ;
- la prévention d'une situation d'inaptitude à l'exercice des fonctions ;
- la validation des acquis de l'expérience ;
- la préparation aux concours et examens.

Le compte personnel de formation peut être utilisé également pour compléter le congé de 24h alloué pour effectuer un bilan de compétences, une VAE ou un congé de formation professionnelle.

Sont donc exclues les formations relatives à l'adaptation aux fonctions exercées et les formations obligatoires (formations d'intégration et de professionnalisation).

Considérant la volonté de la municipalité d'accompagner les agents dans la réalisation de leurs projets professionnels,

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 : La collectivité prend en charge les frais pédagogiques se rattachant à la formation dans la limite des heures acquises par l'agent inscrites sur son CPF. Les actions ont lieu en priorité pendant le temps de travail.

Article 2 : Les frais occasionnés par le déplacement des agents lors de ces formations ne sont pas pris en charge.

Article 3 : Les actions de formations réglementaires suivantes seront prioritairement accordées au titre du CPF : les actions de formation visant à prévenir une situation d'inaptitude à l'exercice des fonctions ; la validation des acquis de l'expérience ; la préparation aux concours et examens professionnels ; la formation des agents peu ou pas qualifiés portant sur le socle de connaissances et de compétences professionnelles ( communication verbale, écrite, règles de calcul et raisonnement mathématiques ... ) ;

D'autres formations peuvent relever du CPF : les formations pour mettre en œuvre un projet d'évolution professionnelle réaliste et mature soutenu par la collectivité ; le bilan de compétences.

Article 4 : Les critères pris en compte pour obtenir une formation dans le cadre du CPF sont :

- la cohérence de la formation avec le projet de l'agent et les pré-requis exigés ;
- l'ancienneté sur le poste, pour les demandes liées à une formation non réglementaire ;
- l'historique des formations déjà suivies par l'agent ;
- le coût de la formation en lien avec les droits acquis de l'agent et l'enveloppe annuelle accordée au CPF ;
- la compatibilité d'absence de l'agent avec les nécessités de service.

L'agent souhaitant bénéficier d'une formation dans le cadre de son CPF est à l'initiative de la demande soumise à l'accord de la collectivité. L'agent doit formaliser par écrit sa demande le plus précisément possible en indiquant ses motivations avec le calendrier, la durée et le coût de l'action.

Le cas échéant, le projet est consigné sur le support du compte rendu d'entretien professionnel annuel.

Par ailleurs, l'agent peut bénéficier, à sa demande, d'un entretien conseil auprès de la DRH pour être accompagné dans l'élaboration ou la confirmation de son projet d'évolution.

La demande de formation CPF doit être transmise à la DRH avant le 31/08 de chaque année pour des actions prévues l'année suivante. L'accord écrit de l'employeur est obligatoire avant tout départ en formation et l'absence de réponse dans un délai de 2 mois vaut rejet implicite.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget formation de l'année en cours.

**Adopté à l'Unanimité**

**Madame Pouban** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Tout à l'heure, Bernard Cases l'a rappelé, en décembre, nous avons voté la mise en place de 7 logements d'urgence. Donc, ces logements d'urgence aujourd'hui fonctionnent bien, il y en a 3 mis en fonctionnement puisque ils nécessitent certaines rénovations pour les autres. La gestion et l'accompagnement des personnes, qui sont accueillies dans ces logements, sont délégués par la Ville au CCAS. La demande ici est d'intégrer 5 de ces logements dans le dispositif d'accueil de logements temporaires ALT, ce qui va nous permettre, en fait, d'avoir un financement au niveau du CCAS sur la gestion et l'accompagnement dans ces logements. Alors pourquoi 5 et pas 7 ? Parce que l'on en garde deux qui ne rentrent pas dans ce dispositif afin que l'on puisse répondre à des besoins particuliers et surtout à la convention que nous avons avec la ville du Haillan.

Donc, on demande l'autorisation d'intégrer 5 des 7 logements dans le dispositif ALT. Pour pouvoir avoir un financement dans le cadre de l'ALT, il est nécessaire que le CCAS paye un loyer à la Ville, ce qui est déjà le cas pour les logements dit les logements Monseau, qui sont déjà dans le dispositif ALT. Nous demandons donc d'intégrer les logements d'urgence dans le dispositif ALT et dans le loyer de 10 800 €, ce qui était déjà le cas pour les autres logements.

#### **DG21\_121 MISE A DISPOSITION D'HÉBERGEMENTS PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE. AUTORISATION**

Les difficultés de logement des ménages, aggravées par la crise sanitaire actuelle, ont conduit le Conseil Municipal du 16 décembre 2020 à mettre en place des logements adaptés afin de répondre aux situations d'urgence, notamment celles relatives aux violences intrafamiliales.

Ce dispositif s'intègre dans le cadre d'un parcours résidentiel, comprenant le dispositif de logement temporaire ainsi que la résidence sociale.

Il s'agit de réhabiliter 7 logements, propriétés de la Ville, dont voici la liste :

- 2 studios de 15 m<sup>2</sup> situés au 7, quartier Magudas,
- 1 T1 de 17 m<sup>2</sup> situé au 7, quartier Magudas,
- 1 T4 de 88 m<sup>2</sup> situé 16, quartier Gajac,
- 1 T4 de 100 m<sup>2</sup> situé 7, quartier centre-ville,

- 1 T2 de 72 m<sup>2</sup> situé 7, quartier centre-ville,
- 1 maison T4 de 79 m<sup>2</sup> (achat en cours auprès de Bordeaux Métropole) située quartier centre-ville.

La Ville souhaite déléguer la gestion et l'accompagnement social lié à ces logements au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Il est proposé que 5 de ces logements soient intégrés au dispositif Allocation Logement Temporaire (ALT) existant. Le CCAS gardant la gestion directe d' 1 studio situé quartier Magudas et d'une maison située quartier centre-ville, ceci afin notamment de pouvoir honorer notre engagement vis-à-vis de la Ville et du CCAS du Haillan concernant l'hébergement de victimes de violences intrafamiliales.

Considérant que le CCAS est déjà locataire de la Ville pour les logements ALT Monseau et qu'à ce titre il verse un loyer de 10 800 €, il vous est proposé que le loyer de ces 7 logements soit intégré dans le loyer déjà acquitté.

Le CCAS en tant que gestionnaire, devient hébergeant auprès des personnes accompagnées et perçoit à ce titre une redevance.

La Ville, en tant que propriétaire, assure les travaux d'entretien sur le bâti.

Le CCAS, en tant que gestionnaire, assure l'équipement des logements.

Les objectifs sont les suivants :

1 – Offrir au public en difficulté un hébergement temporaire confortable dans le cadre d'un parcours résidentiel qui doit à terme le conduire à l'autonomie.

2 – Assurer auprès des résidents un accompagnement éducatif (éducation à habiter) et un soutien matériel et psychologique.

3 – Associer les partenaires et garantir une cohérence et une continuité dans le parcours d'insertion sociale et professionnelle de la personne hébergée.

Les critères de recevabilité de la demande :

Le type de public

Personnes privées de logement nécessitant une mise à l'abri (violences familiales, séparation, expulsion, destruction de logement...).

Les logements pourront héberger les personnes isolées, les couples et les personnes isolées avec enfant(s).

Sous couvert d'être en règle au niveau administratif, le public de tout le canton pourra être accueilli. Toutefois, une priorité sera donnée au public Saint-Médardais.

Les conditions morales

Un premier entretien permettra de cerner la situation de la personne et le motif de la demande d'hébergement, d'informer sur le dispositif et sur les conditions d'hébergement, d'évoquer le projet de la personne. Cet entretien donnera lieu à la signature :

- du règlement intérieur : l'accent sera notamment mis sur la nécessité d'un usage paisible des lieux, sur l'entretien des appartements,

- du contrat d'accompagnement par le logement qui sera le point de départ de l'accompagnement social. Ce contrat servira de document de référence tout au long du séjour.

- de la convention d'occupation renouvelable mensuellement.

Le mode d'attribution des logements

Une commission d'attribution réunissant les partenaires (Maison du Département des Solidarités (MDS), Mission Locale Technowest (MLT) et 1 élu du CCAS), animée par la Cheffe de Service statuera dès la vacance d'un logement, sur le choix d'un candidat, présenté par une des structures partenaires, concernant les logements intégrés au dispositif d'ALT, le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) sera convié.

La durée du séjour

Le CCAS met en place avec l'usager un contrat d'un mois renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 mois maximum.

L'accompagnement social

Un contrat d'hébergement individuel évolutif sera conclu, dans lequel le résident s'engagera à accomplir les démarches nécessaires à l'évolution de sa situation (logement, travail, accès au droit, santé) et à son accès à un logement autonome.

Des rencontres individuelles régulières seront organisées avec le référent social du CCAS.

Le rôle de ce référent est d'accompagner le résident dans ses démarches vers l'accès à un logement autonome. Il veillera plus globalement à ce que les autres démarches (emploi,

santé,...) soient réalisées mais, en aucun cas, ne se substituera aux partenaires avec lesquels des accompagnements sont déjà engagés, MDS pour les familles, ML pour les moins de 26 ans. Il assurera le lien avec ces partenaires et, le cas échéant, établira les premiers contacts afin d'engager les suivis nécessaires. Il sera en lien régulier avec les partenaires afin d'échanger sur l'évolution de la situation du résidant pour une meilleure cohérence des actions menées de part et d'autre.

Le référent social veillera à la bonne intégration du nouvel arrivant parmi les résidents déjà installés.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Décide la délégation de gestion des 7 logements au CCAS et l'accompagnement social lié à ces logements.

Autorise l'intégration de 5 de ces 7 logements dans le dispositif ALT.

Autorise la prise en charge par le CCAS du mobilier pour équiper ces logements. Ces crédits étant disponibles sur le budget principal.

Autorise que le loyer de ces 7 logements soit intégré dans le loyer déjà versé à la Ville.

### **Monsieur le Maire**

Merci beaucoup Cécile (Poublan). C'est vraiment un problème majeur dans la Métropole, qui concerne malheureusement beaucoup, beaucoup de personnes, y compris parfois des personnes qui travaillent pour la Ville, parce que l'on ne parle pas que de gens qui seraient dans des situations ultra-désespérées.

J'en profite pour vous dire, pour information du Conseil, même si vous l'avez vu dans la Presse pour partie, que l'ensemble des maires de la Métropole se sont engagés à accueillir, suite à la dramatique reprise de contrôle du pouvoir de l'Afghanistan par les Talibans, un certain nombre de familles. La Préfète nous a écrit d'ailleurs en ce sens récemment puisque l'État, par ailleurs, lui-même, sollicite les villes. Nous aurons donc à priori deux familles accueillies à Saint-Médard.

### **Monsieur Morisset**

J'abonde, c'est une bonne décision pour la Métropole de montrer un signe fort vis-à-vis de ces problématiques de migration. A la fois, je rebondis sur cette délibération, il n'y a rien contre Madame Poublan et toutes ces délibérations, je vais voter pour, c'est simplement le fait que pour remémorer un peu les choses, je suis dans l'opposition et c'est vrai que je n'ai pas de moyens de recevoir, ni de moyens d'imprimante et autres, comme tout élu devrait l'avoir dans l'opposition. Donc, vis-à-vis de cela, je pense que c'est juste par rapport au fait que la Maison T4, si je me souviens bien, c'était la maison avant de l'opposition, on était dans cet endroit-là, si je me souviens bien, c'était partagé à l'époque, mais là on n'est pas vraiment du même bord donc si l'on pouvait essayer d'être beaucoup plus clair sur un espace d'un bureau avec les moyens suffisants, je vous remercie Monsieur le Maire.

### **Monsieur le Maire**

Je vais demander à Philippe Navarro de regarder cela sur les locaux.

### **Madame Poublan**

Sachant que la maison dite de l'opposition ne fait pas partie des logements d'urgence.

### **Monsieur le Maire**

Oui justement, il y avait urgence, il y en a une nouvelle.

**Adopté à l'Unanimité**

**Madame Poublan** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Il s'agit, en fait, de la convention qui est signée de façon annuelle sur l'université du temps libre et sur la possibilité d'organiser des ateliers sur la commune de Saint-Médard. La convention

n'apporte aucun nouvel élément par rapport à l'année dernière. Donc, dans un esprit de synthèse, je vous la propose aussi simplement.

## **DG21\_122 CONVENTION UNIVERSITÉ DU TEMPS LIBRE. AUTORISATION**

Par délibération DG17\_127 en date du 28 juin 2017, le Conseil Municipal autorisait la mise en place d'une collaboration avec l'OAREIL, association dont la vocation est d'améliorer les conditions de vie sanitaires, sociales et culturelles des personnes âgées, de promouvoir une approche globale de la personne, de contribuer à l'évolution de la gérontologie, d'améliorer les représentations sociales et de valoriser la place des personnes âgées dans notre société.

L'OAREIL porte l'Université du Temps Libre Bordeaux Métropole (U.T.L.). Elle propose 170 ateliers ou activités, ainsi que des stages, des conférences-débats, des voyages et des sorties, des activités culturelles, artistiques et de loisirs pour toute personne ayant du temps libre, et tout particulièrement en direction des personnes de plus de 50 ans.

En 2017, plusieurs ateliers et conférences étaient proposés, accueillis à la médiathèque L. Sédar Senghor (auditorium), dans les locaux de la maison Silhouette et au Pôle Simone Veil.

Cette opération ayant obtenu un fort succès, la Ville de Saint-Médard-en-Jalles, le CCAS et l'UTL souhaitent reconduire ce partenariat.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une convention pour un an, qui précise les lieux, les conditions de mise à disposition de locaux et d'organisation, les horaires ainsi que les programmes.

Cette collaboration sera renouvelée dès la rentrée universitaire du 27 septembre 2021.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à signer la convention annexée entre la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et l'UTL (Université du Temps Libre) ainsi que ses avenants éventuels.

### **Madame Picard**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, chers Saint-Médardais.

Tout d'abord, pour vous dire que nous sommes bien évidemment heureux de voir que vous avez repris ce qui avait été mis en place en 2007 par Michel Barat, et ce, en partenariat avec l'Université du Temps Libre qui a pour vocation de s'adresser à nos aînés.

Justement, parlons-en de nos aînés. Traditionnellement, au mois d'octobre, se tient un rendez-vous annuel et national, de tous ceux qui œuvrent pour les retraités et les aînés, je veux parler, bien évidemment, de la semaine bleue, qui va fêter cette année ses 70 ans. Qu'avez-vous prévu à cette occasion ? Pour ma part, je n'ai rien trouvé sur l'agenda municipal en ce qui concerne ce sujet.

Ensuite, le 21 septembre dernier, Patricia Guillot, Serge Hélaudais et moi-même étions présents à la soirée d'accueil des nouveaux habitants. A cette occasion, nous avons pu rencontrer quatre adorables mamies qui habitent aux Fontaines de Picot, qui sont spécialement venues pour vous rencontrer Monsieur le Maire, pour vous demander d'œuvrer pour la mise en place d'un arrêt de bus devant ce complexe, qui est une structure qui accueille 80 logements pour des personnes âgées. Quelle réponse allez-vous leur apporter s'il vous plaît ? Puisqu'elles nous ont demandé de vous poser cette question et l'on s'est engagés à le faire et à suivre leur demande. Et c'est aussi une façon de faire un lien aussi avec le sujet des mobilités, je pense que vous y serez sensible.

### **Monsieur le Maire**

Merci Madame Picard. Sur ce dossier-là, comme sur beaucoup d'autres, il nous faut parfois approfondir ce que vous aviez pu lancer, donc, nous travaillons avec la Métropole effectivement pour que le bus puisse s'arrêter, ce que j'ai dit d'ailleurs à ces dames, en effet, après la soirée.

Sur la semaine bleue, effectivement, il y a eu une réflexion sur ces manifestations mais comme sur d'autres d'ailleurs. Le souci que l'on avait était que ce qui pouvait être imaginé pour les seniors cette année supposait passe sanitaire et ainsi de suite, ce qui n'était pas forcément idéal. Les services y travaillent pour que l'on puisse faire cela.

### **Madame Picard**



Excusez-moi Monsieur le Maire, j'ai envie de vous répondre, le Covid a bon dos parce que je crois que dans d'autres communes, notamment à Saint-Aubin de Médoc, il y a quand même des choses qui sont mises en place mais je l'entends.

#### **Monsieur le Maire**

Tant mieux, ils sont un tout petit moins nombreux quand même qu'à Saint-Médard, c'est un peu la différence.

#### **Madame Feytout Perez**

Il y a une campagne d'affichage péri-urbaine qui est prévue par la Ville comme l'année dernière et il y a des choses qui sont faites, qui sont prévues et c'est novembre, je crois, ou c'est octobre.

#### **Madame Picard**

Ce n'est pas la même chose, la semaine pour les aidants et la semaine pour les aînés, on parle des seniors.

#### **Madame Feytout-Perez**

J'avais compris les aidants, d'accord.

#### **Monsieur Morisset**

Je vais très court. J'invite les gens à regarder les délibérations que j'avais faites sur ce même sujet-là avec Monsieur Mangon, en particulier sur la notion d'intergénérationnel, s'il y avait du temps libre à avoir, je pense en particulier au fait qu'il y a des liens forts qui se font entre les deux générations, les grandes et les petites on va dire, ou les aînés et les plus jeunes, et puis, à la fois aussi, du côté de tout ce qui est du travail avec les animaux, il y a énormément de bénéfiques aujourd'hui à communiquer avec des animaux. On voit aujourd'hui qu'il y a des initiatives qui se font un peu partout. Je pense que cela vaut le coup de faire cela, en particulier cela me fait penser à Madame Feytout-Perez puisqu'elle est assez proche d'un centre équestre. Un chien a une notion du visage bien inférieure au cheval. Le cheval voit une vingtaine de signes du visage de plus que le chien et donc, en l'occurrence, il y a énormément de choses qui se font avec les chevaux et cela peut aider entre autres à l'éveil de certaines personnes du côté du temps libre. En même temps, cela me permet de rebondir aussi sur le fait que dans mes précédentes délibérations, j'étais aussi sur cette notion du temps libre, de l'oisiveté, si l'on peut aller chercher un petit peu plus loin. Merci.

**Adopté à l'Unanimité**

**Madame Bru** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Merci Monsieur le Maire.

C'est juste une délibération pour une modification du règlement d'occupation de la salle Georges Brassens, qui a bénéficié de rénovations importantes. C'est donc devenu une salle de spectacles à part entière, qui va pouvoir recevoir des séances de cinéma, du théâtre. On propose donc une modification du règlement un peu identique à cette salle, à la salle des grands foyers, c'est-à-dire qu'à chaque fois qu'une association ou quelqu'un voudra l'utiliser, cela fera l'objet d'un rendez-vous et d'une convention préalable. Donc, c'était juste pour modifier ce règlement.

Je voulais juste en profiter, je ne serai pas très longue, pour faire un bilan de la programmation estivale culturelle, qui s'est bien passée. En tout cas, on est très contents, cela nous a fait plaisir, en tout cas aux artistes et je pense aux habitants de se retrouver après cette crise.

Je voulais juste donner quelques chiffres. On a eu 33 propositions programmées, on a proposé des spectacles dans les sept quartiers, cinq séances étaient programmées de cinéma en plein air, malheureusement, comme la soirée de clôture, le mauvais temps ne nous a pas permis de les assurer. Plusieurs propositions pluridisciplinaires, l'implication de deux centres sociaux, j'espère un peu plus l'année prochaine, Confluences et l'Asco, qui nous ont bien aidé. Un

nouveau format des Nuits d'Été, qui a marché, qui a permis des rencontres avec les élèves de l'école de Musique et notamment les musiciens. Le Festival Jalles House Rock qui s'est fait dans une configuration un peu particulière cette année. Donc, une soirée de clôture qui était très ambitieuse, j'étais très malheureuse de la voir annulée mais, au niveau de la sécurité et du matériel technique, on ne pouvait pas continuer, il y avait sept animations prévues donc on espère que l'année prochaine on pourra refaire cela.

Je voulais juste, c'est important, adresser un grand remerciement aux services de la Dacaj, au cinéma, aux Médiathèques qui ont été là, aux services techniques qui nous ont beaucoup aidé et qui ont été présents surtout pour la dernière séance, aux associations aussi de la Commune parce que pour tenir aussi les buvettes aux apéros au Parc de l'Ingénieur, on a eu plusieurs sortes d'associations, culturelles mais aussi sportives et puis un grand merci aux Compagnies. Merci.

## **DG21\_123 RÈGLEMENT D'OCCUPATION DE LA SALLE DE SPECTACLE GEORGES BRASSENS. APPROBATION**

En 2021, la salle de spectacle de Georges Brassens a fait l'objet de rénovations importantes, confirmant ainsi sa spécificité artistique et culturelle. Les équipements techniques, la rénovation du plancher, ainsi que le changement des gradins offrent un nouvel écrin de qualité pour accueillir les compagnies amateurs et professionnelles dans de meilleures conditions. Son caractère multifonction permettra de programmer de la musique, du théâtre, comme des séances de cinéma.

Cet équipement culturel de proximité situé dans le quartier d'Hastignan représente une véritable alternative à la salle des grands foyers du « Carré des Jalles ». Les nouvelles installations répondent désormais à des caractéristiques du spectacle vivant qui nécessitent des compétences techniques.

Aussi, chaque utilisation de la salle de spectacle doit dorénavant donner lieu à un rendez-vous préalable qui permettra d'évaluer les besoins des utilisateurs et les moyens associés (techniques et humains) nécessaires pour mener à bien leur événement.

Les conditions de mise à disposition de cette salle, étant définies par le Règlement de Mise à disposition de Ressources Municipales, validé lors du Conseil Municipal du 2 juillet 2015 (Délibération DG15\_097), il convient ainsi de l'amender.

Il vous est proposé de modifier le règlement intérieur DG15\_097 en précisant les nouvelles conditions d'utilisation de la salle de spectacle, à savoir :

- les tarifs de mise à disposition
- l'objet de la réservation : organisation de spectacles, de concerts, de conférences, de débats, de projections audiovisuelles, ou tout autre manifestation contribuant à la vie artistique et culturelle de la commune,
- le délai de dépôt des demandes pour l'instruction des dossiers :
  - pour les manifestations de janvier à avril inclus : avant le 30 octobre,
  - pour les manifestations de mai à août inclus : avant le 30 janvier,
  - pour les manifestation de septembre à décembre : avant le 30 juin.
- les consignes d'utilisation des équipements techniques.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Approuve le règlement de mise à disposition de la Salle de Spectacles Georges Brassens.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ce règlement.

Précise que des conventions spécifiques pourront être consenties entre la Ville et certains organisateurs dans le cadre de projets menés en partenariat.

Impute les recettes sur le chapitre 70 imputation 7062/33.

### **Madame Picard**

Bien sûr, nous souhaitons nous associer à vos remerciements en ce qui concerne les services municipaux Madame Bru. Par contre, je ne partage pas votre enthousiasme sur les activités estivales. Je vous remercie en tout cas d'avoir su préserver les bonnes idées qui avaient été développées par Madame Vaccaro, à savoir, les apéros-concerts au Parc de l'Ingénieur, les cinémas de plein air, les Nuits d'Été, Jalle Plage, la collaboration avec l'été métropolitain mais à part cela, je n'ai pas eu le sentiment qu'il s'est passé grand chose sur cette commune et

notamment cela a commencé le 21 juin lorsque vous avez organisé la « Fête de la Musique ». La « Fête » de la Musique est devenue « Faites » de la Musique. Le jeu de mots est assez amusant mais, en fait, cela veut dire tout simplement, finalement débrouillez-vous, faites du bruit, organisez votre concert. Je ne sais pas si la star de notre équipe Stephen (Apoux) a organisé un concert à côté de chez lui mais là, franchement, c'est aberrant de voir ce genre de dépliant « Faites de la Musique ». Je ne vais pas employer le terme qui me vient à l'esprit mais franchement j'ai été très déçue sur cette manifestation.

Autre manifestation d'importance qu'apparemment vous avez complètement oublié, que vous avez rayé d'un trait de plume là aussi, ce sont les journées du Patrimoine. Il ne s'est rien passé sur notre Commune. Ce sont des journées qui ont été créées en 1984 et, cette année, il n'y a rien eu à Saint-Médard-en-Jalles.

On va parler aussi un petit peu aussi d'Octobre rose. Effectivement, j'ai vu dans le journal municipal qu'il y allait y avoir une exposition photos, je pense que c'est une bonne chose mais une exposition photos, je trouve que c'est peu pour un sujet tel que celui-ci. A savoir que deux femmes sur huit sont concernées par le cancer du sein. Donc, ici, si l'on compte à peu près le nombre de femmes, cela veut dire qu'il y a au moins deux femmes voire plus qui vont être concernées par le cancer du sein. Sur notre Commune, ce sont 2 000 femmes qui sont concernées par ce combat.

Donc, je vous le redis, je suis très déçue sur le peu de qualité du programme estival. Tout à l'heure vous avez dit, je crois que c'est vous Monsieur le Maire, travailler plutôt que promettre, personnellement je vais conclure que Madame Vaccaro a travaillé et, vous, vous avez promis.

### **Madame Bru**

Je vous remercie pour vos remarques que j'avais déjà lues sur internet, que j'ai beaucoup appréciés mais ce n'est pas bien grave. Ce que je regrette, c'est que vous fassiez, en fait, le bilan de ce qui vous a plu ou pas plu, mais je suis désolée Madame Picard, je ne vous ai jamais vue dans une manifestation, que ce soit les apéros de l'Ingénieur, que ce soit aux séances de théâtre qui ont eu lieu avec les deux centre sociaux. Ce n'est pas grave. Effectivement, il y a des choses qui étaient faites avec Madame Vaccaro et que j'ai gardé, je ne voyais pas l'intérêt, il y a des choses que j'ai changé, en tout cas, nous, avec Monsieur le Maire, on en parle assez souvent, on veut une politique ambitieuse mais accessible à tous surtout, c'est à dire que je ne veux plus, comme il a été fait par exemple pour le Big Bang, Monsieur le Maire est d'accord avec moi, des concerts à 35 € la place avec des grandes bâches. Nous, on est plutôt dans le partage et surtout amener la culture dans les quartiers, et pour tout le monde. C'est peut-être la différence. Effectivement, je l'assume complètement, il n'y a pas de problème.

Après, pour la soirée de clôture, on avait une grosse ambition, j'ai vu que vous aviez pris aussi des photos, je suis aussi désolée que vous, mais il y a quand même un paramètre, comme disait un collègue à moi, que l'on ne peut pas gérer, c'est le temps. Si je pouvais le faire, je l'aurais fait.

### **Madame Picard**

Je ne vous accuse pas des aléas météo Madame Bru, rassurez-vous.

### **Madame Bru**

Juste pour information aussi, le feu d'artifice a été tiré oui, mais c'était par sécurité, c'est-à-dire que, les fusées, comme ils l'appellent, étaient gorgées d'eau et les déplacer et les mettre dans le camion, c'était dangereux, c'était des bombes carrément, effectivement, on a tiré le feu d'artifice. J'ai beaucoup de retours de personnes, on a eu beaucoup, beaucoup de monde sur les apéros concerts, sur les manifestations malgré les règles sanitaires. On s'est adaptés. Alors certes, effectivement, on n'a pas pu faire plus de choses parce qu'il y avait les règles sanitaires mais je crois que l'on peut être fiers, en tout cas, je le suis, et je crois que Monsieur le Maire aussi l'est, de notre programmation culturelle qui va continuer sous d'autres formes.

### **Monsieur le Maire**

Je comprends que l'on puisse tout critiquer mais il y a un moment... En tout cas, j'ai eu la chance d'assister à beaucoup, beaucoup de manifestations tout l'été et je ne sais pas d'où vous sortez franchement ce point de vue, qui est le vôtre, qui est légitime, mais les gens ont plutôt

exprimé justement leur satisfaction de voir qu'il y avait plus de manifestations que d'habitude, que le sport également avait pris toute sa part pendant tout l'été et la diversité aussi de la programmation. Alors c'est vrai qu'il a manqué la clôture mais les questions de sécurité doivent primer.

### **Monsieur Mangon**

Je n'aime pas tellement, sur les questions liées à la culture, batailler, etc, revendiquer l'excellence, etc, et dire que les autres ne sont pas bien. Mais, là, je trouve que Madame Bru s'engage dans une caricature, qui n'est pas très intéressante, tellement elle est, comment dire, excessive. Sous entendre, par une petite phrase comme cela que, auparavant, parce que c'est votre fantasme, vous aimeriez que l'on soit nuls en tout, une espèce de démon de la droite, avec des couteaux entre les dents, qui détestent tout ce qui est bien, etc, on est désolés, on est pas comme cela et, en matière de culture, on a fait, je crois, beaucoup de choses. Vous en faites, tant mieux, continuez, mais prétendre et présenter le Big Bang, que vous vous apprêtez à abandonner de toute façon en rase campagne, on l'a bien compris, comme un truc qui est fait pour une culture élitiste et coûteuse, c'est vraiment horrible. Big Bang est une manifestation qui d'abord était payée par des sponsors extérieurs à la Commune, pour l'essentiel, et dans laquelle, tout était gratuit sauf un concert qui était un concert public, mais il y avait d'autres concerts qui étaient gratuits, beaucoup, et beaucoup d'animations et ce concert public avait des prix variables suivant les années. Évidemment, vous prenez comme référence une fois où c'était un peu élevé, cela ne me paraît pas être à ce niveau-là mais peu importe. C'est de la caricature, alors ne vous lancez pas là-dedans parce que, nous, on ne va pas le faire. Vous ne vous grandissez pas en faisant cela. La culture, il faut que chacun y contribue pour tenter d'élever le débat et d'élever le niveau de conscience et de responsabilité puis d'évolution par rapport au monde et à la société. Donc, ne soyez pas là-dedans, vous n'êtes pas crédibles, et si l'on vous dit que vous n'y étiez pas... Évidemment, par rapport à 2020, vous étiez en grand progrès, en 2020, il n'y avait rien, c'était le Covid, mais vous auriez dû laisser passer cela, ce n'était pas très méchant ce qu'a dit ma collègue, et c'était surtout très vrai, c'était surtout très vrai. Vous n'étiez pas au niveau d'avant donc, c'est bien, vous progressez, continuez, on est là pour encourager tout ce que vous faites mais arrêtez de donner des leçons.

### **Monsieur le Maire**

Franchement, vous être d'un mépris avec les autres qui est absolument sidérant. Madame Picard dit des choses, je lui ai répondu sur un ton, je pense, plutôt aimable, faisant remarquer qu'il y a quand même eu les moins bonnes semaines, si j'ose dire, il y avait deux manifestations, il y en a eu souvent trois. C'est vrai qu'il y avait du cinéma en plein air, c'est vrai qu'il y avait les apéros de l'Ingénieur, c'est vrai qu'il y a eu de la danse, il y a eu du théâtre, etc, très franchement, on ne comprend pas très bien en fait. Enfin, comme il y a eu des paons en liberté, cela a meublé votre été Madame Picard, et cela, j'en suis très heureux.

### **Monsieur Laplace**

Je me permets de compléter pour Octobre rose du coup et juste les cinémas en plein air, cela fait très longtemps que cela existe !

Pour Octobre rose, en fait, la partie exposition, c'est la partie culturelle qui est menée par une administrée. Ensuite, pour la partie Ville, on a une organisation, dont la communication va bientôt sortir, qui va se faire au niveau de l'espace aquatique le vendredi 15 octobre au soir. Je le dis donc pour tout le monde, il y aura entrée gratuite pour les femmes, il y a aura un concert de la Band'de Zouaves. Tout cela va être un peu chapeauté par l'association Peps. En fait, on a eu un très faible retour des associations sur la participation à Octobre rose mais il y a bien une organisation quand même qui est faite au niveau de la Commune sur l'espace aquatique. Merci.

### **Madame Picard**

Par contre, je n'ai pas eu de réponse sur la disparition des journées du Patrimoine. Pourquoi cette manifestation ne s'est-elle pas tenue cette année ?

### **Monsieur le Maire**

C'est un vrai problème mais j'ai eu l'explication et je pense que vous la connaissez au fond, c'est qu'il y a eu un décalage de toutes les manifestations qui étaient prévues pendant le Covid, etc, le rassemblement des Saint-Médard, toute une série de manifestations qui sont toutes arrivées ce week-end-là. En fait, il y avait embouteillage général et c'est un week-end où on a eu tellement de manifestations à la fois que cela ne devenait plus possible. Donc, à moins d'annuler le rassemblement des Saint-Médard ou la fête du foot, ce que personne ne souhaite, il y a un moment où les services techniques ne peuvent pas se démultiplier à l'infini, donc il y a une parenthèse cette année. Cela reprendra l'année prochaine.

#### **Monsieur Morisset :**

Vous n'avez plus de mémoire, vous l'avez dit au début, Madame Picard et Monsieur Morisset, et vous êtes partis dans tous les sens. Je respecte, je suis simplement clair avec moi-même. Juste une petite question à Madame Bru, puisque l'on est dans une société la plus participative possible, est-ce que ce règlement a sollicité les habitants ? Parce que justement c'est eux aussi les utilisateurs, ce n'est pas que la partie associations qui répond à ce genre de questionnement. Donc je repose une seule question par rapport au fait que même s'il y a des choses qui sont posées dans les quartiers, dans des débats, je n'en doute pas, même si je n'y vais pas tout le temps, je suis d'accord, mais toujours est-il que ce qui peut être intéressant c'est de se poser réellement la question de que voulez-vous pour cette salle vous les habitants de Saint-Médard ? Je trouve que quand l'on met en place un règlement, je pense que cela aurait été bien justement que l'on soit dans cette inclusion la plus profonde possible même jusqu'aux enfants, vous voyez ce que je veux dire. En même temps, puisque c'était une période où on parlait de couleurs, d'un côté rose, d'un côté bleu, au mois de septembre, il y a les rubans blancs, donc je fais une petite pub, mais c'est vrai que quelque part du côté de la recherche sur le cancer, il y a entre autres ici une association sur Saint-Médard qui s'appelle Eva pour la vie, une grand pensée évidemment pour cette enfant qui est morte à l'époque d'un cancer au niveau du cerveau, je crois qu'il est bon d'œuvrer aussi, dans ce sens-là, en particulier quand on est avec une rentrée mouvementée, problématique, autour de ces sujets. Le cancer touche aussi les enfants et je pense que cela aurait été bien justement qu'il y ait cela au sein de la Ville, c'est une petite remarque. En attendant, il y aura bientôt aussi les rubans verts.

#### **Monsieur le Maire**

On l'a fait, sur le dernier point, cela été fait avec Monsieur Vedrenne que j'ai reçu d'ailleurs et qui nous avait fait une demande, je vous le dis. Il souhaitait qu'il y ait, malheureusement on s'est heurté à un problème réglementaire mais on a trouvé une solution malgré tout, une exonération des frais d'obsèques et des redevances funéraires lorsqu'un enfant décède dans une famille. En fait, apparemment, on ne peut pas le faire parce que ce sont des tarifs qui sont fixés donc on ne peut pas ensuite les modifier. Par contre, j'ai demandé au CCAS, qui va le faire, dès que ce sera le cas, et malheureusement cela a été le cas la semaine dernière avec un bébé, et c'est particulièrement tragique. Des instructions ont été données dans ce sens au service population, qui, lorsqu'il enregistre un décès, hélas, d'un mineur prend immédiatement contact avec le CCAS qui lui-même prend contact avec la famille, parce qu'en plus il y a des cas très particuliers, certains souhaitent de l'aide, d'autres pas forcément. Enfin, ce sont des moments très délicats, donc, nous confions l'expertise de ces situations aux travailleurs sociaux et aux travailleuses sociales du CCAS et évidemment chaque personne, qui aura eu à subir cette immense douleur que de perdre un enfant, ne devra, en aucun cas, avoir en plus à supporter des difficultés financières et sera donc accompagné par le CCAS.

Nous avons participé, il y a eu une photo à la mairie et devant, il y a eu toute une série d'opérations et je salue le combat de cette association qui obtient des premiers résultats d'ailleurs au niveau législatif et c'est très intéressant.

#### **Madame Picard**

Monsieur le Maire, juste un petit aparté. Vous parlez de la photo devant la mairie, très honnêtement, je pense qu'il aurait été de bon ton, et voyez là on aurait été je pense dans le consensus, d'inviter les membres de l'opposition à participer à cette photo, tout simplement. Je trouve cela un petit peu regrettable.

**Monsieur le Maire**

Il y a eu une photo mais ce n'est pas nous qui avons invité, ce sont les réseaux sociaux, en fait, qui ont invité à travers l'association.

**Madame Picard**

Je parle de la photo que vous avez publiée sur le site de la mairie où vous avez mis « les élus se mobilisent ». Ce n'était pas les élus, c'était vous.

**Monsieur le Maire**

D'accord, dont acte. C'était suite à une de nos réunions de groupe effectivement.

**Madame Picard**

On aurait très bien pu venir. C'est un petit peu dommage.

**Monsieur le Maire**

J'en conviens, tout à fait. Je prends le point comme on dit. En même temps, rien de vous empêche de nous passer une photo, il n'y a pas de problème. Merci beaucoup.

**Madame Bru**

Très rapidement, bien sûr. On ne va pas concerter avec des habitants puisque c'est une salle un peu comme celle-ci, donc ce sont surtout des associations qui vont l'utiliser. Il y a beaucoup de matériel qui coûte assez cher, il va y avoir du matériel aussi pour le cinéma. On est donc obligé quand même de faire un règlement. Mais bien sûr que toutes les associations sont au courant, en tout cas, celles dont on pense qu'elles vont être amenées à l'utiliser sont au courant et donc il n'y a pas de souci sur le règlement.

**Adopté à l'Unanimité**

**Monsieur Trichard** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

J'espère que l'on pourra aller vite, qu'il y aura un consensus. C'est donc l'achat de l'ancienne menuiserie Baysse au cœur du hameau d'Hastignan. C'est une propriété de 80 m<sup>2</sup> de surface de plancher, sur deux niveaux. Nous avons l'opportunité de demander à Monsieur le Maire de l'acheter pour la Commune d'une valeur de 153 000 € y compris les frais de notaire.

Il nous semblait intéressant que ce patrimoine puisse venir dans le patrimoine communal et fasse partie du patrimoine communal. Nous allons largement concerter pour voir ce que nous pouvons faire dans cette maison, avec peut-être les associations, enfin, on va voir cela.

**DG21\_124 ACQUISITION DE L'ANCIENNE MENUISERIE D'HASTIGNAN - PARCELLE EC166. AUTORISATION**

Nous avons récemment pris connaissance de la mise en vente de l'ancienne menuiserie d'Hastignan, parcelle cadastrée EC166p d'une contenance de 52 m<sup>2</sup>, sise au 76 rue Alexis Puyo.

Il s'agit d'un bâtiment historique de 89 m<sup>2</sup> environ de surface de plancher, répartis sur 2 niveaux, et constitué de façades en briques et pierres de taille, percées de larges baies ouvertes sur la place centrale.

Les témoignages recueillis auprès des riverains, dans le cadre de l'élaboration de notre future charte architecturale ont fait remonter la nécessité d'une reprise en main de ce local, laissé à l'abandon depuis une dizaine d'années.

Conscients de l'intérêt de ce patrimoine dans l'imaginaire de la Ville, et du rôle qu'il pourrait occuper dans l'animation du quartier, nous envisageons la maîtrise de sa reconversion pour un usage d'intérêt général en lien avec les nouveaux espaces publics, les commerces et les traversées piétonnes.

C'est pourquoi, il convient d'acter le principe d'acquisition de ce foncier pour la somme de 153 000 € en accord avec le vendeur.

Après avis de la commission réunie le 20 septembre 2021.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant légal, à procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée EC166p au prix de 153 000 € et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Précise que, conformément à l'article 11 de la loi n°95-127 du 8 février 1996, cette opération sera inscrite au bilan annuel de la politique foncière ainsi qu'au tableau annuel des acquisitions cessions de la commune en vue de leur annexion au compte administratif de l'exercice concerné.

Impute les dépenses sur les crédits de l'exercice 2022, article 2115.

### **Monsieur Mangon**

Simplement pour féliciter cette décision qui va dans le bon sens, on s'était beaucoup battus pour faire en sorte que le projet conserve cela. Je crois, effectivement, que c'est une trace patrimoniale importante et cela colore l'ensemble, évidemment cela mériterait peut-être ici ou là un petit peu de réhabilitation mais cela colore l'ensemble du quartier et cela donne une personnalité supplémentaire à Hastignan. C'est donc une très bonne décision, à voir ce qu'il en sera fait mais, en tout cas, je partage et j'approuve totalement cette acquisition.

### **Monsieur Cristofoli**

Bonsoir à tous.

Je profite de cette délibération pour dire un mot d'actualité sur les sujets de participation. Bien sûr, je me félicite également de cette acquisition et je trouve que c'est bien là le rôle des élus en responsabilité, de réagir quand de telles opportunités peuvent se présenter. Cette vente montre aussi combien tout n'est pas figé dans un mandat municipal et dans la logique de participation citoyenne qui est la nôtre. Nous allons pouvoir travailler largement avec la population, avec les associations, sur la destination que pourra prendre cette maison. C'est ce que vient de dire à l'instant Jean-Luc Trichard.

Tout à l'heure, il y en a beaucoup qui ont parlé de participation. Je vous donne donc quelques petits éléments quand même qui peuvent vous intéresser. Et, pour votre information, les douze élus en charge des quartiers et plus largement l'ensemble des élus de la majorité sont chaque jour sur le terrain avec les habitants, les associations, les commerçants, les demandeurs d'emploi, les résidents de l'Ehpad ou de l'Ehpa ou avec les plus démunis. Hier, c'était pour le réaménagement avec les riverains de la rue Léon Blum, demain ce sera à l'école de Cérillan pour le groupe d'étude de projets de réhabilitation adaptée de cette école avec tous les acteurs de celle-ci et j'y serai. Je ne serai pas derrière mon fauteuil, comme certains le prétendent, parce c'est là que je sais être utile.

Je voulais vous dire un mot sur le Conseil Citoyen qui a été lancé mercredi dernier. C'est une des instances de la Charte votée le 4 novembre 2020. Une quarantaine de personnes vont avoir l'opportunité, pendant un an, de découvrir les délibérations du Conseil Municipal et d'émettre des avis dessus, de choisir les projets du budget participatif, de donner un avis consultatif sur les projets de la Ville et enfin d'interpeller le Conseil Municipal sur des questions des citoyens auxquels nous serons amenés à répondre trente minutes avant le conseil, ce qui nous facilitera le délai après.

Pour finir, je dirais que c'est tout cela la participation citoyenne et nous la faisons vivre chaque jour, humblement, avec constance et détermination. Et, je voudrais informer mes collègues de l'opposition que prochainement je leur proposerai une réunion pour discuter de participation citoyenne. J'espère qu'ils viendront me faire part, et nous faire part, de leurs idées sur le sujet. Merci.

### **Monsieur le Maire**

Merci beaucoup. Je me félicite également de cette opportunité d'acquisition. On va travailler avec le quartier, notamment, je crois que c'est important et on en parlera bien sûr en conseil, le moment venu. Merci beaucoup.

Pas de remarques ? Marc (Morisset), franchement est-ce que c'est obligatoire sur chaque délibération ?

### **Monsieur Morisset**

Bien sûr que c'est obligatoire, bien sûr, quand il y a quelque chose à amender je pense que c'est obligatoire. C'est cela la parole publique. Je vais être rapide, je ne vais pas redire ce que dit Monsieur Mangon ou Monsieur Trichard, c'est très bien cet établissement. En plus, il a un cachet, je trouve que c'est sympa.

C'est plutôt par rapport à l'intervention de Monsieur Cristofoli et aussi de Madame Marenzoni tout à l'heure, parce que je tiens à rappeler quelque chose qui est important, c'est que, au jour d'aujourd'hui, Madame Marenzoni a dit que je me suis exclu de la majorité, c'est faux, c'est vous qui m'avez exclu, ce n'est pas pareil. Je n'étais pas invité pendant six mois ou huit mois à toute délibération en amont de toutes les préparations des conseils et dans tous les ordres. Donc, depuis, ce qui s'est passé, c'est-à-dire la fin de ma délégation le 6 novembre, c'était terminé. Vous m'avez exclu, dont acte, ne transformez pas la vérité à votre avantage.

Deuxième propos par rapport à l'intervention de Monsieur Cristofoli, je ne lui ai pas dit qu'il ne se levait pas de sa chaise, je n'ai jamais dit cela, vous interprétez. Je vous ai expliqué tout à l'heure par rapport à ce qui s'est passé dans un point particulier, c'est tout, je n'ai pas à vous juger plus que cela. Donc ne transformez pas et ne faites pas d'amalgame parce que, là, vous êtes loin des accords toltèques et, entre autres, parce que je les connais bien mieux que lui, parce que c'est moi qui en est parlé en premier dans un conseil. Monsieur Cristofoli, ayez l'honnêteté de le reconnaître.

Ceci dit, je reviens par rapport au conseil de quartier, il y a une notion qui est quand même assez flagrante c'est que, dans ce conseil de quartier, il y a deux élus d'opposition et je n'en fait pas partie. Vous parlez de participation citoyenne et je ne suis même pas en amont aujourd'hui de tout ce qui est délibérations parce que vous m'avez exclu. Là, de nouveau, par rapport au conseil de quartier, vous tirez au sort et vous m'excluez, donc, finalement, vous êtes, à la fois, malins, très subtils pour la population, de faire croire que vous êtes dans une démocratie inclusive. Vous êtes dans la censure et dans une censure, aujourd'hui, qui va s'entendre de plus en plus parce que vous faites les choses de votre façon à vous, de votre point de vue, alors que quelque part la réalité, elle est là, c'est que je ne participe pas à ce conseil de quartier.

### **Monsieur le Maire**

Très bien. Franchement, si l'on pouvait arrêter ce type de débat. Je ne sais pas si c'est utile, je ne sais pas mais, franchement, je pense que, les uns et les autres, je vous le dis, on a décidé collectivement lors de l'adoption du règlement intérieur de faire preuve d'auto-discipline mais à un moment s'il faut reprendre les choses, on les reprendra parce que des conseils de six heures, pour avoir à chaque fois une conférence sur toutes les délibérations, c'est juste pas possible. Il y a un moment où cette capacité nous vient à tous ou il faudra que l'on revoit le règlement. Merci beaucoup.

**Adopté à l'Unanimité**

**Monsieur Trichard** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Cette délibération pourrait mériter un débat parce que c'est une délibération politiquement forte. On ne va pas le lancer mais on vous propose là de participer à la réalisation d'une opération de logement social sur Gajac, avenue Montaigne. Il s'agit de la création de 19 logements et 5 commerces, d'y participer financièrement par une surcharge foncière afin de compenser le coût élevé du foncier que l'on a sur notre Commune. Donc, nous vous proposons d'y participer à hauteur de 230 000 € à destination de Gironde Habitat, qui est le bailleur social qui porte cette réalisation, 230 000 € répartis en 190 000 € pour 2021 et le solde de 40 000 € en 2022. Le montant de cette surcharge foncière amène la possibilité à la Commune de déduire cette aide du prélèvement annuel opéré sur ses recettes tant que nous n'atteignons pas le seuil de 25% de logements sociaux. Donc, nous allons y adhérer à cette possibilité.

### **DG21\_125 OPÉRATION GIRONDE HABITAT - 12 A 16 AVENUE MONTAIGNE - SURCHARGE FONCIÈRE. AUTORISATION**

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) Bordeaux Métropole a affirmé des



objectifs de développement et d'amélioration du logement.

S'agissant du parc locatif, un système d'aides, apportées aux opérateurs HLM par l'État, Bordeaux Métropole et les communes, permet de répondre aux enjeux de production de logements et participe activement à l'équilibre financier des opérations. Il s'agit pour les pouvoirs publics (Etat, Bordeaux Métropole, Ville) d'assurer la faisabilité d'un tel programme en compensant le coût élevé du foncier.

Dans le cadre de ce dispositif, la Société GIRONDE HABITAT a sollicité une subvention au titre de la surcharge foncière pour la construction prochaine d'une opération de 19 logements sociaux et de 5 commerces, située 12 à 16 avenue Montaigne à Gajac.

La part globale de la commune s'élèverait à 230 000 € à répartir selon les modalités suivantes :  
-190 000 € seront délivrés à l'office HLM GIRONDE HABITAT avant la fin du mois de décembre 2021,

- le solde, soit 40 000 €, seront délivrés en 2022, en phase gros œuvre du chantier.

Ce programme de construction (Permis de Construire enregistré sous le n° 33449 21Z0092) a fait l'objet d'une réunion de concertation avec les riverains, afin d'envisager la meilleure intégration du projet dans le site.

Nous vous rappelons la possibilité pour la commune de déduire le montant de son aide du prélèvement annuel opéré sur ses recettes, tant que le seuil de 25 % de logements sociaux n'est pas atteint.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Autorise la participation financière de la commune au titre de l'équilibre de l'opération GIRONDE HABITAT pour le montant global de 230 000 € répartie comme suit : 190 000 € délivrés en 2021 et 40 000 € délivrés en 2022.

Autorise Monsieur le Maire ou en son absence son représentant légal à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Impute la dépense relative au versement de la subvention au titre de la surcharge foncière sur les crédits des exercices 2021 et 2022, article 204182 / 810.

### **Monsieur Mangon**

Rapidement puisque nous allons voter cette délibération puisque comme Monsieur Trichard a dit qu'elle le méritait, que c'est une délibération forte politiquement. Je rappelle que ce dossier est une continuité, que l'on avait commencé à l'étudier il y a longtemps, que cette surcharge foncière était prévue de notre temps, vous pouvez vérifier auprès de Gironde Habitat autant que vous voulez.

### **Monsieur Trichard**

Oui, à hauteur de 60 000 €.

### **Monsieur Mangon**

Non, non, le projet n'était pas ficelé, on avait dit que l'on serait présents.

### **Monsieur Trichard**

A hauteur de 60 000 €.

### **Monsieur Mangon**

Non, non, ce n'est pas vrai, vous mentez, ce n'était pas arrêté.

### **Monsieur Trichard**

Vérifiez auprès du bailleur.

### **Monsieur Mangon**

Ce n'était pas arrêté. Tout cela pour dire que si vous dites les choses, dites-les complètement.

### **Monsieur Trichard**

Non, je crois que je n'avais pas à dire qu'elle était dans la continuité, parce que nous avons revu tout le projet avec le bailleur, qui n'était pas complètement finalisé, vous aviez prévu

60 000 € de surcharge foncière, cela me paraissait aussi pas mal. Nous avons la possibilité et nous avons le souhait d'en donner, et la volonté, d'en donner beaucoup plus, nous le faisons. Il ne s'agit pas de nier ce que vous aviez fait avant et j'espère que vous étiez dans cette démarche de favoriser la création de logements sociaux et cette aide permet de la favoriser aussi.

Sachez qu'au congrès HLM, auquel j'ai participé hier, il a été annoncé, enfin, le gouvernement souhaite que 250 000 logements sociaux soient réalisés dans les deux années à venir. L'agrément sera donné pour 250 000 logements. Nous espérons que les finances des bailleurs leur permettent d'aller vers cela, ce que nous ne sommes pas assurés actuellement, avec la ponction que l'État a faite auprès des bailleurs.

### **Monsieur le Maire**

D'accord, merci beaucoup.

### **Monsieur Trichard**

Attention, c'est bien 250 000 en France, pas sur la Métropole, c'était une blague.

**Adopté à l'Unanimité**

**Monsieur Trichard** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

La première délibération, c'est l'achat d'un terrain, mais directement à la SAFER, d'un peu moins d'un hectare dans le secteur près des Biges de Caupian. On l'achète pour un montant total de 7 140 € afin de préserver ces parcelles naturelles et qu'elles ne soient pas occupées quelquefois illicitement, comme on l'a vu par ailleurs, mais que l'on puisse préserver ces espaces naturels dans le patrimoine communal. Donc 7 140 € y compris les frais que nous donnerons à la SAFER.

### **DG21\_126 ACQUISITION DE LA PARCELLE ES6 DIRECTEMENT AUPRÈS DE LA SAFER. APPROBATION**

C'est dans le cadre de la convention de surveillance et d'intervention foncière souscrite avec la SAFER, que nous sommes informés du projet de vente de la parcelle cadastrée ES6 d'une surface de 9 447 m<sup>2</sup> dans le secteur de Caupian.

La commune de Saint-Médard-en-Jalles souhaite mener une politique de maîtrise foncière permettant une ouverture au public raisonnée de la forêt. De nombreux promeneurs fréquentent le massif forestier, principalement sur des secteurs privés, sans que cette fréquentation ne soit encadrée et/ou canalisée. Cette situation conduit à des conflits d'usages et rend délicate la gestion des risques notamment en matière d'incendie. Cette maîtrise foncière donnerait à la commune l'opportunité de faire découvrir les aménités forestières au grand public, tout en préservant les secteurs les plus sensibles.

Afin de permettre la préservation du corridor écologique de la jalle, l'acquisition de la parcelle ES6 permettrait de créer une zone tampon entre la forêt de production et la ripisylve.

C'est pourquoi nous sollicitons le dispositif de vente par substitution de la SAFER qui procédera à l'acquisition de ce bien au prix de 6 000,00 €.

La Ville s'engage à payer les frais de dossier à hauteur de 1 140,00 € TTC et à racheter le bien pour un montant total de 7 140,00 € TTC.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Approuve la demande de vente par substitution par la SAFER de la parcelle ES6.

Approuve le paiement des frais de dossier pour un montant de 1 140,00 € TTC.

Approuve le rachat de la parcelle ES6 pour un montant 6 000,00 €.

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant légal, à procéder à la demande d'acquisition de ce bien et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Impute la dépense relative au paiement des frais de dossier sur les crédits de l'exercice 2022, article 6228, et la dépense relative au rachat de la parcelle ES6 sur les crédits de l'exercice

**Monsieur Trichard** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

La seconde délibération, c'est aussi un achat mais là on demande à la SAFER de préempter ce terrain, c'est près de la propriété d'ArianeGroup, Chemin de Touya, c'est une parcelle que nous achetons pour un montant de 6 670 €, plus 840 € de frais. C'est une parcelle d'un peu moins de 2 000 m<sup>2</sup>.

#### **DG21\_127 ACQUISITION DE LA PARCELLE HZ37 - PRÉEMPTION SAFER. APPROBATION**

C'est dans le cadre de la convention de surveillance et d'intervention foncière souscrite avec la SAFER, que nous sommes informés du projet de vente BAQUEY Bernard/SYTLAS Ludivine enregistrée sous le n° 33 21 3850 01.

Il s'agit d'un foncier cadastré HZ37, inscrit au Plan Local d'Urbanisme en secteur naturel Ng dans le quartier de Corbiac et qui constitue un espace de nature d'environ 1 784 m<sup>2</sup> dans le prolongement des parcelles HZ12 et HZ13 propriétés de la Ville, elles aussi classées en zone naturelle.

Aujourd'hui, dans un contexte de prise en compte des valeurs de la nature, la Ville veut poursuivre son engagement en faveur d'une amélioration de la qualité de vie de ses habitants.

L'acquisition de la parcelle HZ37 s'inscrit dans une politique foncière destinée à protéger et valoriser le caractère naturel et agricole du secteur de Corbiac, futur périmètre Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PEANP) de la Ville.

Aussi, nous sollicitons le dispositif de préemption de la SAFER qui procédera à l'acquisition de ce bien au prix de 6 670,00 €.

La Ville s'engage à payer les frais de dossier de préemption à hauteur de 840 € TTC, à racheter le bien pour un montant de 6 670,00 €, et à louer la parcelle pendant une durée de 15 ans, à un agriculteur agréé par la SAFER par un bail rural, ou par une convention pluriannuelle d'exploitation agricole ou de pâturage.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Approuve la demande de préemption par la SAFER de la parcelle HZ37.

Approuve le paiement des frais de dossier de préemption pour un montant de 840,00 € TTC.

Approuve le rachat de la parcelle HZ37 pour un montant 6 670,00 €.

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant légal, à procéder à la demande de préemption de ce bien et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Impute la dépense relative au paiement des frais de dossier de préemption sur les crédits de l'exercice 2022, article 6228, et la dépense relative au rachat de la parcelle HZ37 sur les crédits de l'exercice 2022, article 2111.

#### **Monsieur Morisset**

Puisque je vous avais posé la question en commission Monsieur le Maire, ma question était donc est-ce que cette préemption a une vision plus large pour essayer d'aller vers toute la zone en espace nourricier ? Vous m'avez répondu, l'objectif, oui, il est là. Donc, ce que j'aimerais c'est que vous le redisiez publiquement puisque effectivement je vois qu'il va y avoir un besoin. Si l'on commence à un endroit à faire des choses, on peut essayer d'espérer de les faire d'une façon cohérente et pas juste une petite parcelle qui va faire venir juste un petit maraîcher, juste de temps en temps. Je pense que s'il y a une zone à préempter, c'est peut-être toute la zone que l'on voit sur le schéma, entre autres. Il n'y a pas de photo pour le public mais disons que, en gros, la parcelle est très en longueur. Je pense que si l'on veut cultiver des choses de façon sérieuse, je pense qu'il faut essayer d'élargir un peu la zone. Donc, c'est simplement par rapport à cela que j'aimerais avoir une réponse claire, franche, dans un conseil.

### **Monsieur Trichard**

La réponse a déjà été claire, nous avons cette intention-là. Maintenant, on ne peut pas préempter ce qui ne se vend pas. Alors, on surveillera.

### **Monsieur le Maire**

Si tu permets Jean-Luc (trichard), on peut dès que l'on en a l'occasion, au PLU par exemple, repasser des terrains en zone agricole, c'est ce que l'on est en train de faire précisément dans la modification actuelle.

**Adopté à l'Unanimité**

**Monsieur Joussaume** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Mon objectif est de faire mieux que Kevin (Roscop) tout à l'heure.

C'est juste une délibération pour la signature d'actes authentiques de droits de servitude et autorisation. C'est un certain nombre de délibérations que nous avons voter pour faire des servitudes de passage envers Enedis et c'est pour autoriser Monsieur le Maire à signer ces actes auprès du notaire.

### **DG21\_128 SIGNATURE D'ACTES AUTHENTIQUES DE DROITS DE SERVITUDE. AUTORISATION**

La société Enedis, sise 4 rue Newton à Mérignac, a sollicité la Ville pour obtenir des droits de servitude afin de pouvoir intervenir sur différentes parcelles communales.

La Ville de Saint-Médard-en-Jalles par les délibérations DG21\_020, DG20\_014, DG20\_015, DG20\_200, DG20\_150, DG19\_077, DG19\_088 et DG17\_087 a concédé à Enedis les droits de servitude, sur les parcelles suivantes :

- KD, KE et KL situées avenue de Pagnot,
- DW 0037 et DW 0038 situées rue Georges Bizet,
- HX 0105 située rue Georges Braque,
- AR 0591 située rue Gabriel Garbay,
- HE 251 située 10 rue du Docteur Férié,
- AR 0591 située rue Gabriel Garbay,
- BH 000 située 39 chemin de cantelaude,
- BH 0008 située au camp des lanciers,
- DB 0041 située aux Artignons,
- EO 0017 située aux Biges,
- AE 0699, AC 0593, AC 0594, AC 0595, AC 0596, AC 0597, AC 0598 situées sur la piste n°6 de Saumos.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes authentiques qui se réfèrent aux différents droits de servitude cités.

**Adopté à l'Unanimité**

**Monsieur le Maire** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Enfin, pour conclure donc, une convention avec le Parquet concernant la procédure de rappel à l'ordre, qui fait partie des alternatives pénales, comme on dit, il y en a d'autres comme le rappel à la loi mais qui va être modifié, le Garde des Sceaux l'a annoncé, il s'agit de trouver des alternatives à des sanctions quand c'est possible auprès de personnes mineures en présence des parents ou de représentants légaux le cas échéant.

### **DG21\_129 CONVENTION ENTRE LE PARQUET DE BORDEAUX ET LA MAIRIE DE SAINT-MÉDARD-EN-JALLES À PROPOS DU RAPPEL À L'ORDRE. AUTORISATION**

La Ville de Saint-Médard-en-Jalles a créé un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance par délibération 02.240 du Conseil Municipal du 20 décembre 2002.

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles s'appuie sur le *livret de prévention du maire* du Comité Interministériel de prévention de la délinquance (quatrième édition – juillet 2013) et sur le courrier de Monsieur le Préfet de Gironde, du 29 mars 2011, pour préciser le cadre d'intervention du rappel à l'ordre effectué par le Maire de Saint-Médard-en-Jalles.

Afin de garantir, au travers d'une information réciproque, une cohérence et une harmonie entre l'action de la mairie et celle du Parquet de Bordeaux en matière de prévention de la délinquance, la Ville de Saint-Médard-en-Jalles et le Parquet de Bordeaux souhaitent mettre en place le dispositif du Rappel à l'ordre.

Vu l'article L.132-7 du code de la sécurité intérieure tel qu'il résulte de la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance en son article 11.

Considérant la nécessité de mettre en place le dispositif du Rappel à l'ordre au sein de son Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer la convention du Rappel à l'ordre établie entre le Parquet de Bordeaux et la mairie de Saint-Médard-en-Jalles, tel que prévue par la réglementation en vigueur, et tout acte y afférent.

### **Madame Picard**

Monsieur le Maire, mes chers collègues et chers Saint-Médardais.

Bien évidemment, nous sommes heureux de vous voir signer cet accord avec le Parquet. Vous l'avez dit vous-même en commission, il s'agit d'aller tirer l'oreille, alors attention, je vous rappelle que les châtiments corporels sont interdits, dans des cas très précis et selon une procédure particulière. Nous ne pouvons tous ignorer qu'actuellement il y a une inquiétude grandissante des Saint-Médardais face à de nombreuses incivilités et des actes de vandalisme sur notre Commune. Ces derniers jours et franchement je le regrette parce que j'ai eu l'occasion, là encore, sur les réseaux sociaux de dire, c'est une bonne initiative, nous avons vu donc la dégradation des bornes à mégots que vous aviez installées Place de la République. Pendant le week-end, ce sont les abris vélos de la gare cycliste qui ont été pris pour cible.

En septembre 2020, vous aviez qualifié de petit incident le fait qu'un mineur, sous l'emprise d'alcool et de stupéfiants, percute avec un véhicule la clôture d'un habitant. Ce même individu s'est ensuite rendu armé dans l'enceinte du lycée Jehan Dupérier. Plus récemment, samedi dernier, sous le regard tétanisé de nombreux passants, des véhicules, je crois qu'ils étaient trois ou quatre, sous l'œil vraiment tétanisé et apeuré d'un certain nombre de Saint-Médardais, ces mêmes véhicules, cela s'appelle un rodéo je crois, ont pris le rond-point qui se trouve devant l'Ibis, à très grande vitesse avec emploi de fumigènes, du jamais vu jusqu'ici à Saint-Médard-en-Jalles, cette commune que nous aimons et vous avez qualifié cette attitude, et je vous cite là encore, « de retour de mariage quelque peu excessif ». Je ne crois pas que ce soit le qualificatif que les gens qui étaient présents auraient eu envie de retenir. Vous nous expliquez que ces personnes allaient être sanctionnées après visualisation de la vidéo. Mais vous le savez très bien, Monsieur le Maire, à cet endroit-là, il n'y a pas de vidé-protection. Je vous suggère de mettre donc sur cet axe de Montaigne - Montesquieu une nouvelle caméra, cela vous permettrait de justement de pouvoir sanctionner les personnes qui commettent ce genre d'acte. Je vous sais très attentif et très actif sur les réseaux sociaux, peut-être que, parfois, les mots dépassent votre pensée. Pour autant, la main qui va tirer l'oreille, alors bien sûr, c'est une image, cette même main ne doit pas hésiter, en fonction des cas, à aller plus loin et notamment à porter plainte, et ceci, quelque soit l'auteur de mis en cause. Un dépôt de plainte a une double portée. D'abord, elle est symbolique pour signifier l'engagement de notre Commune pour la sécurité et la tranquillité publique mais, également, elle a une portée économique, c'est d'obtenir réparation du préjudice.

Il est également important pour nos agents qui sont sur le terrain, aussi bien la Police Municipale que les agents qui s'occupent de la propreté, de voir qu'il y a une réponse forte de la mairie derrière ce genre d'acte. Je pense qu'il faut comprendre et entendre l'inquiétude actuelle et le ras-le-bol des habitants, et ceci quelque soit le quartier.

Et je souhaiterais Monsieur le Maire que vous répondiez aussi aux habitants, mais pas que sur les réseaux sociaux, peut-être en allant les voir dans les quartiers et prendre un petit peu la mesure de ce qui se passe.

**Monsieur le Maire**

On est à chaque fois dans la hauteur de vue. Depuis le début de la soirée, vraiment, c'est un festival, je ne sais pas mais c'est votre choix, après les électeurs apprécieront ce type de comportement. Que vous dire ? Quand on a laissé la Police Municipale dans un tel état, je crois qu'il faut faire attention à ce que l'on dit parce que la réalité c'est que quand nous sommes arrivés, nous avons trouvé une Police Municipale avec des effectifs très faibles, beaucoup d'arrêts de maladie, je ne rentrerais pas dans les détails ici ce serait indécent vis-à-vis des agents, deux grèves de la Police Municipale, pas de moyens nouveaux si ce n'est des locaux, je le reconnais. La réalité, c'est que nous avons recruté des personnels supplémentaires, que nous allons poursuivre. Nous avons également fait l'acquisition de tasers, que la Police Municipale va utiliser pour la première fois puisque avec des effectifs aussi faibles, évidemment, les horaires étaient restreints à des horaires désormais dont l'amplitude s'accroît, que nous allons poursuivre, que pour le reste, le week-end, vous le savez parfaitement, c'est la gendarmerie qui intervient, donc j'imagine que vous les mettez en cause par vos propos.

**Madame Picard**

Sûrement pas.

**Monsieur le Maire**

Il s'agit effectivement d'un retour de mariage, ce sont des choses qui peuvent arriver, ce sont des gens qui se sont un peu enflammés, malheureusement, difficile à prévoir. Faut-il les arrêter pour autant pour les conduire au commissariat ? C'est quelque chose qui peut se discuter. En tout cas, nous, sur la sécurité, on est extrêmement vigilants mais, sur ce sujet-là comme sur d'autres, il y a ceux qui travaillent et il y a ceux qui jettent de l'huile sur le feu, c'est tout.

**Madame Vaccaro**

Si je peux me permettre, je crois que depuis votre élection, j'ai toujours essayé d'avoir de la hauteur de vue et du recul. Là, je trouve que vous minimisez beaucoup ce qui s'est passé samedi, j'y étais au rond-point, j'ai vu, franchement cela faisait vraiment peur, donc ne dites pas que c'était juste un retour de mariage. Il y avait quatre voitures qui faisaient des drifts et qui ont vraiment fait peur à des véhicules qui étaient là tranquilles, des gens qui étaient au volant, des enfants, des gens qui garaient leurs enfants, qui les protégeaient, un arrêt de bus qui a failli se prendre des voitures. Donc, je veux bien que vous minimisiez certaines choses mais là non, vraiment, j'y étais, j'étais témoin.

**Monsieur le Maire**

Pourquoi dites-vous que je minimise ? Je donne une information, c'était juste des gens qui sortaient de la mairie.

**Madame Vaccaro**

Non, vous dites, c'est un retour de mariage.

**Monsieur le Maire**

Vous avez l'air de dire, c'est de la délinquance, etc, la réalité, c'est que ce sont des gens qui sortaient de la mairie, des mariés.

**Madame Vaccaro**

Des klaxons, des drifts, des fumigènes, je suis désolée, ce n'est pas de la normalité.

**Monsieur le Maire**

Oui, c'est regrettable.

**Madame Vaccaro**

Ne minimisez pas certaines choses.

**Monsieur le Maire**

Et alors ? Vous voulez que l'on reprenne les faits pendant des années et que, à chaque fois, on demande pourquoi vous n'avez pas fait ci, je ne minimise pas.

**Madame Vaccaro**

Non, je parle juste de cela Monsieur le Maire où vous minimisez et je ne suis pas d'accord.

**Monsieur le Maire**

Je ne minimise pas, je vous apporte une information.

**Madame Vaccaro**

J'étais là, j'ai tout vu. Vous n'y étiez pas, j'y étais.

**Monsieur le Maire**

L'adjoint de permanence, qui a marié les gens, me l'a confirmé. Et donc après, les gens se sont un peu effectivement enflammés, c'est regrettable, on ne va pas en faire une affaire d'État.

**Madame Vaccaro**

Ne minimisez pas non plus.

**Monsieur Morisset**

Je vais m'abstenir sur cette délibération. Pourquoi ? À la fois, il y a une certaine forme de ..., cela dépend du Maire qui est en place, si vous voulez, et cela démontre aussi une insuffisance du côté de la justice, quelque part, donc je suis pour la prévention. Et la prévention pour moi, effectivement, cela peut y jouer quand il y a un maire qui joue ce rôle-là mais je trouve qu'il y a aussi une exposition du Maire, à ce risque, je trouve que ce n'est pas son rôle. Je préfère donc, au contraire, que l'on mette plus des moyens du côté social, préventif, en amont de toutes ces problématiques, que l'on peut déceler éventuellement jusqu'à ces formes d'avertissements qui pourraient se faire à ce niveau-là, et qui, après, éventuellement, soient rendus en justice. Mais je pense qu'il y a vraiment un gros travail en amont.

**Monsieur le Maire**

L'un n'exclut pas l'autre.

**Adopté à 38 Pour 1 Abstention**

**Monsieur le Maire**

Je vous en remercie et je vous souhaite une bonne soirée à toutes et à tous.

**Monsieur Morisset**

Il y a mes questions, il y a les questions au conseil.

**Monsieur le Maire**

Quelles questions au conseil ?

**Monsieur Morisset**

Les questions que tout élu a le droit de poser en conseil.

**Monsieur le Maire**

Je ne sais pas de quoi vous parlez.

**Monsieur Morisset**

J'ai posé trois questions que j'ai mis en copie à l'opposition.

**Monsieur le Maire**

Quelles question ? Posez-les vos questions ?

**Monsieur Morisset**

Monsieur le Maire, je suis surpris.

**Monsieur le Maire**

Je ne les ai pas.

**Monsieur Morisset**

Monsieur le Maire, vous avez dit en conseil que vous n'étiez pas pour la censure, je suis scandalisé par celle que vous vous autorisez à faire au détriment de l'intérêt général. En effet, j'informe et alerte essentiellement et particulièrement dans ma première tribune d'élu d'opposition car, comme vous l'aviez décidé de façon autoritaire en moins de 48 heures après le Conseil du 4 novembre et certainement prévu depuis longtemps, je suis exclu de votre majorité que j'ai aidé à faire élire, donc, je suis dans l'opposition. Monsieur le Maire, mes demandes, de me préciser les justifications légales, étant restées sans réponse depuis le 25 août, pouvez-vous enfin répondre à cette censure passive de ne pas publier ma tribune politique sur le Journal Municipal de ce mois et sur le site de la Commune première question. Je vous laisse répondre à ma première question.

**Monsieur le Maire**

Non, vous posez vos questions puis on répond, sinon on ne va pas s'en sortir et, puis, essayez de résumer parce que ...

**Monsieur Morisset**

Non, non, pas de résumé, vous répondrez à chacune de mes questions s'il vous plaît.

**Monsieur le Maire**

Si je le souhaite. L'ordre du jour est clos, la séance est close.

**Monsieur Morisset**

Non, je termine mes questions.

**Monsieur le Maire**

Cela ne m'intéresse pas, vous prenez un ton qui est insupportable, j'ai la police de l'assemblée, c'est terminé, le conseil est fini. Merci.

**La séance est levée.**